

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

L'accompagnement juridique des chercheurs en bibliothèque universitaire et de recherche : une évolution naturelle des services ?

Auteur

Aricia Bassinet

Sous la direction de Lionel Maurel

Responsable de la valorisation de l'Information Scientifique et Technique (IST) - Université Paris Lumières

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de mémoire, Lionel Maurel, qui m'a encouragé dans une réflexion d'une année et accordé du temps, même lorsqu'il n'en avait pas.

Pour leur spontanéité et les échanges riches en enthousiasme qu'ils m'ont offerts, je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont accepté de réaliser un entretien avec moi. Ils ont confirmé mon envie de travailler au soutien de la recherche.

Sont remerciés aussi toutes les personnes, amis, étudiants conservateurs, professionnels qui m'ont écouté leur parler de ce sujet.

Merci également à ma famille, L. B., E. A. et V. B. pour leur soutien sans faille jusqu'aux derniers instants.

Résumé :

Au contact des services aux chercheurs, les bibliothèques ont développé, dans le cadre de leur mission de service public, de nouvelles compétences juridiques. La profession peine toutefois à valoriser des connaissances spécialisées qui s'éloignent de notre cœur de métier. Dans la définition d'un service aux chercheurs d'accompagnement juridique, les bibliothèques universitaires peuvent espérer apporter une réponse aux besoins de conseil juridique des enseignants-chercheurs.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires – Droit – Recherche

Bibliothèques universitaires – Services aux – Chercheurs

Compétences

Droit – Recherche

Abstract :

As part of their public service mission, libraries have developed new legal skills in contact with services to researchers. However, the profession struggles to value specialized knowledge that goes beyond our core business. In defining a service for legal support researchers, university libraries can hope to respond to the legal advice needs of teacher-researchers.

Keywords :

Academic libraries – Right – Research

Academic libraries – Public – Services

Competencies

Right – Research

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
I-CONTEXTE INITIAL	13
A) Enseignants-chercheurs et BU, reconquérir un public par l’offre de service	13
1. <i>Du service public aux services aux publics : la valeur ajoutée des bibliothèques.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Les enseignants-chercheurs, ces « usagers à part »</i>	<i>15</i>
3. <i>Les services aux chercheurs</i>	<i>19</i>
B) La place du droit dans la recherche.....	22
1. <i>Une recherche parcourue par le droit</i>	<i>22</i>
2. <i>L’exemple détaillé des données de la recherche</i>	<i>26</i>
3. <i>L’injonction politique à la science ouverte : une incitation à s’intéresser au droit ?</i>	<i>28</i>
II-UNE PLACE A PRENDRE DANS L’ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA RECHERCHE ?	31
A) Des lacunes juridiques avérées.....	31
1. <i>Le vaste impensé des questions législatives</i>	<i>31</i>
2. <i>Le droit, ce frein à la recherche</i>	<i>32</i>
B) Le droit : une compétence légitime des services aux chercheurs ?. 33	
1. <i>Droit et évolutions du métier de bibliothécaire</i>	<i>33</i>
2. <i>Un observatoire du discours officiel : les référentiels métiers</i>	<i>35</i>
3. <i>Les réalités de terrain</i>	<i>37</i>
C) Inscrire l’offre des bibliothèques dans l’écosystème universitaire du droit.....	39
1. <i>Les acteurs de l’accompagnement juridique dans les universités françaises</i>	<i>40</i>
2. <i>Le copyright librarian, un exemple anglo-saxon</i>	<i>41</i>
3. <i>La place du bibliothécaire : un intermédiaire de proximité entre le chercheur et les autres services</i>	<i>42</i>
III - METTRE EN ŒUVRE L’ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN BIBLIOTHÈQUE, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	44
A) Définir l’offre de service	44
1. <i>Des médiateurs juridiques pour diffuser le droit au sein des services aux chercheurs</i>	<i>44</i>
2. <i>Proposer différents niveaux de service</i>	<i>45</i>
3. <i>La question du degré de préconisation</i>	<i>51</i>

B) Développer, entretenir et valoriser les compétences juridiques des professionnels.....	53
1. <i>Les motivations de la formation au droit</i>	53
2. <i>L'enjeu d'une formation constante</i>	54
3. <i>Valoriser l'expertise juridique</i>	56
CONCLUSION	59
SOURCES.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	69
ANNEXES.....	79
TABLE DES ILLUSTRATIONS	151
TABLE DES MATIÈRES.....	153

Sigles et abréviations

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU : Association des Directeurs de Bibliothèques Univesritaires

ANR : Agence Nationale de Recherche

À'sfired : Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnel dans les métiers de l'édition

BSN : Bibliothèque Scientifique Numérique

BU : Bibliothèque Universitaire

CIL : Correspondant Informatique et Libertés

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COMUE : COMMunauté d'Universités et Établissements

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DPO : Data Protection Officer

DoRANum : Données de la Recherche : Apprentissage NUMérique à la gestion et au partage

DPMA : Direction des Personnels, de la Modernisation et de l'Administration

DRIS : Direction des Ressources et de l'Information Scientifique

DRRI : Direction de la Recherche et des Relations Internationales

EA : Équipe d'Accueil

H2020 : Horizon 2020

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

ITRF : Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation

IST : Information Scientifique et Technique

LIBER : Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche

LRU : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

OA : Open Access

OFRATEME : Office FRANçais des TEchniques Modernes d'Education

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

PI : Propriété Intellectuelle

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

REFERENS : RÉFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur

REME : Répertoire des métiers et des compétences du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

SCD : Service Commun de Documentation

SHS : Sciences Humaines et Sociales

TDM : Text and Data Mining

UMR : Unité Mixte de Recherche

URFIST : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique

WillO : WillOpen

INTRODUCTION

La réflexion développée dans ce mémoire découle d'un épisode de prise de conscience provoqué par un fait d'actualité. Le 15 septembre 2017, l'*International Association of Scientific, Technical, and Medical Publishers*¹ engage à l'initiative d'Elsevier et de Wiley une action en justice contre le réseau social Research Gate. La plateforme est accusée de plébisciter le dépôt illégal des versions éditeurs. De fait, les dernières études s'accordent pour dire que 70% des 23.5% de textes intégraux disponibles sur internet sont des versions éditeurs². Loin d'être anecdotique, cet exemple révèle au mieux une méconnaissance, au pire un désengagement des chercheurs sur les questions juridiques liées à leur travail. Constat d'autant plus inquiétant lorsqu'on prend la mesure du droit dans l'activité de recherche : entre application du droit d'auteur, notions de plagiat, droits de diffusion et de valorisation des publications, respect des données personnelles et de la vie privée... les questions législatives couvrent l'ensemble du cycle de la recherche.

Cette observation initiale fait écho au travail de longue haleine mené depuis quelques années par les bibliothèques universitaires pour repenser leur rôle auprès du public en déshérence des chercheurs. Dès 2012, un rapport de l'IGB³ préconise d'impliquer les bibliothèques dans la gestion des archives ouvertes. Le mois suivant, le mémoire DCB de Philippe Paret⁴ constate les rapports distendus des chercheurs avec les BU et soumet la piste d'une offre de services adaptée pour regagner un public largement perdu par la dématérialisation de l'accès aux ressources⁵. Aujourd'hui engagées dans un renouvellement de leurs missions au cœur d'un paysage universitaire changeant, les BU se sont saisies de ces questions et développent largement leurs services aux chercheurs.

Le présent mémoire s'inscrit dans le prolongement de nombreux travaux étudiants dont les conclusions sont réinvesties pour interroger la possibilité d'un accompagnement juridique des chercheurs en BU.

Quel(s) rôle(s) les bibliothèques universitaires et de recherche peuvent-elle jouer vis-à-vis des besoins des chercheurs en matière de conseil juridique ? L'accompagnement juridique des chercheurs peut-il s'intégrer aux nouvelles missions des bibliothèques ?

Cette problématique entraîne de nombreuses autres questions que le mémoire s'attachera à résoudre. Comment, pourquoi et dans quelles limites un bibliothécaire

¹ Elle regroupe notamment Elsevier, Springer Nature, Wiley, Taylor & Francis.

² BOUCHARD, Aline. Robin des bois ou rogue open access ? Les réseaux sociaux académiques en 2017. In : *Urfistinfo* [en ligne]. (Publié le 26/09/2017). Disponible sur : <<http://urfistinfo.hypotheses.org/3107>> (consulté le 13/10/2017).

³ CARBONE, Pierre, CLAUD, Joëlle. Les ressources documentaires pour la recherche au sein des sites universitaires [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid68979/les-ressources-documentaires-pour-la-recherche-au-sein-des-sites-universitaires.html>> (consulté le 13/12/2017).

⁴ PARET, Philippe. *Les enseignants et la BU* [en ligne]. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2012, 103 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60405-les-enseignants-et-la-bu.pdf>> (consulté le 26/11/2017).

⁵ ENSSIB. Services à destination des enseignants-chercheurs. In : *Questions ? Réponses !* [en ligne]. (Publié le 14/01/2014). Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/content/services-destination-des-enseignants-chercheurs>> (consulté le 26/11/2017).

peut-il / doit-il acquérir des compétences juridiques, et lesquelles ? Quel(s) supports de formation initiale et continue sont à soutenir pour favoriser l'évolution et la transformation des métiers ? Les compétences en matière de droit peuvent-elles être développées en interne par les bibliothécaires, ou est-il nécessaire d'ouvrir nos équipes à des juristes ? En quoi les compétences juridiques des bibliothécaires peuvent-elles permettre de développer celles des chercheurs et d'accompagner les institutions dans leurs évolutions vers la science ouverte ?

Il ne s'agit pas de faire du bibliothécaire un juriste : l'accompagnement juridique n'est pas perçu ici dans le sens du conseil juridique, réservé aux seuls juristes.

La première partie étudiera le contexte d'apparition des compétences juridiques au sein des bibliothèques universitaires avant d'interroger la légitimité des professionnels dans un domaine fort éloigné de nos cœurs de métiers. L'existence d'un besoin rencontrant l'expertise juridique professionnelle, il s'agira enfin de proposer les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement juridique au sein des bibliothèques universitaires.

I-CONTEXTE INITIAL

A) ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET BU, RECONQUÉRIR UN PUBLIC PAR L'OFFRE DE SERVICE

Ma réflexion sur l'accompagnement juridique s'inscrit dans le contexte récent des services aux chercheurs et dans le cadre plus vaste de leurs rapports avec les bibliothèques universitaires. Ces 20 dernières années, les BU ont vu leurs liens avec les enseignants-chercheurs se distendre sous l'action de la dématérialisation des collections avant de se restructurer en de multiples services aux chercheurs, toujours plus spécialisés. S'il est sans doute prématuré de juger de l'efficacité de ses services, il ne semble pas trop tôt en revanche pour recueillir les premières constatations sur leurs effets dans les rapports entre EC et BU.

1. Du service public aux services aux publics : la valeur ajoutée des bibliothèques

Jusque dans les années 60, l'université française a privilégié la logique facultaire du cloisonnement à un rattachement institutionnel global, délaissant son rôle de coordination et de mise en cohérence des services⁶. De leur côté, les bibliothèques évoluaient en marge de l'administration centrale, bénéficiant d'une gestion du personnel déconcentrée et d'un budget séparé. Arrivent alors les lois sur l'autonomie des universités. Dans le sillage de la réforme d'Edgar Faure en 1968, les lois Savary⁷ (1985), LRU⁸ (2007) et Fioraso⁹ (2013) réforment le paysage institutionnel¹⁰ et questionnent la place des BU au sein des grands ensembles recomposés (PRES, COMUE).

« Le monde académique devient instable et concurrentiel, appelant les bibliothèques à se repositionner dans un paysage institutionnel plus que jamais « feuilleté », dans lequel les bibliothèques ne constituent plus un « objet stratégique » dans le dialogue rénové entre établissement et ministère¹¹ ».

La culture de l'évaluation se renforce dans un contexte budgétaire tendu.

⁶ NEWS TANK. Le numérique impose d'associer les bibliothécaires au processus de recherche. Interview de Christophe Péralès, article n° 106765. In : *News tank* [en ligne]. (Publié le 21/11/2017). Disponible sur : <https://education.newstank.fr/fr/tour/news/106765/numerique-impose-associer-bibliothecaires-processus-recherche-perales-adbu.html?utm_content=buffer5cd21&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer> (consulté le 22/11/2017).

⁷ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733&dateTexte=20000621>> (consulté le 14/12/2018).

⁸ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>> (consulté le 05/12/2017).

⁹ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id>> (consultée le 03/01/2018).

¹⁰ GRAS, Isabelle. La loi LRU et les bibliothèques universitaires [en ligne]. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2010, 112 p. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48199-la-loi-lru-et-les-bibliotheques-universitaires.pdf> (consulté le 16/11/2017).

¹¹ MARCEROU-RAMEL, Nathalie. Quel avenir pour une si longue histoire ? In : *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 15.

« La question induite par ce contexte nouveau est la suivante : par le biais du rapprochement entre la bibliothèque et sa tutelle, quelle valeur ajoutée celle-ci peut-elle espérer constituer ? »¹²

Le caractère indiscutable du service public offert par la bibliothèque est remis en cause : « *La bibliothèque doit aller au-devant de ses usagers pour les convaincre, là où auparavant elle offrait un territoire naturel, évident, non discuté* »¹³. Les évolutions de l'université et, plus largement, de nos sociétés poussent les BU à reconsidérer leur mission de service public sous le prisme de l'offre et de la demande.

Pierre Bauby définit le service public comme un « *bien ou un service essentiel pour tous* »¹⁴ qui obéit au principe décisif de mutabilité (adaptabilité) défini par les lois de Rolland¹⁵ au XX^{ème} siècle :

« Diversité et unité, indissociablement liées, sont l'essence du service public, son ADN. Ni uniformisation totalisante, ni laisser-faire, le service public est une construction humaine, sociétale, spécifique et plurielle, dont la seule finalité est de répondre aux besoins des utilisateurs (usagers-consommateurs individuels comme professionnels). Là est sa seule légitimité. Il ne saurait y avoir de service public en soi, défini une fois pour toutes ou ancré dans des statuts figés. Les besoins étant évolutifs, chaque service public doit s'adapter en fonction de ces transformations »¹⁶.

Parce qu'elle est intimement liée au lieu, au temps et aux besoins des individus qu'elle cherche à contenter, la notion de service public intègre à la fois l'individuel et le collectif dans une construction sociétale toujours en évolution. « *Il n'en existe pas de modèle unique et universel* »¹⁷.

En bibliothèque, ce constat se traduit par une révolution copernicienne que Claude Poissenot résume par un glissement sémantique révélateur : « *Du service public aux services aux publics* »¹⁸. Avec l'irruption de l'utilisateur concret (opposable à l'utilisateur universel), l'idée d'un service public idéal conçu comme universel se heurte au profond mouvement d'individualisation qui touche nos sociétés.

« À l'heure où les individus se construisent beaucoup par leurs choix, créer les conditions de leur satisfaction rend un plus grand service que l'imposition de références abstraites au nom d'une valeur qui suscite le doute autant que l'adhésion »¹⁹.

¹² ROCHE, Florence, SABA, Frédéric, op. cit. p. 9.

¹³ ROCHE, Florence, SABA, Frédéric, op. cit. p.75.

¹⁴ BAUBY, Pierre. Quelle(s) définition(s) du service public ? In : *AITEC* [en ligne]. (Créé le 13/03/2007). Disponible sur : <<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article302>> (consulté le 08/03/2018).

¹⁵ Du nom du juriste Louis Rolland qui les a formalisés durant les années 1930.

¹⁶ BAUBY, Pierre. *Service public, services publics*. 2^{ème} édition. Paris : La Documentation française, 2016, p.159.

¹⁷ Ibid., p.11.

¹⁸ POISSENOT, Claude. L'irruption de l'utilisateur concret. Du « service public » aux « services aux publics ». *Bibliothèque(s)*, 2010, n°53-54, p. 24.

¹⁹ Ibid., p. 26.

Pour répondre aux besoins de plus en plus hétérogènes des usagers, le service public glisse lentement vers une conception différenciée de l'offre, une médiation toujours plus resserrée entre la bibliothèque et ses publics²⁰.

« La clé de la réussite réside dans l'importance accordée à l'utilisateur, donc dans la fourniture de services susceptibles de s'adapter aux besoins de chacun²¹ ».

« Après avoir accueilli le plus grand nombre, le mieux possible, les bibliothèques universitaires visent aujourd'hui à personnaliser au maximum leurs liens avec leurs lecteurs, pour répondre au plus près de leurs besoins²² ».

Les bibliothèques ne ménagent pas leur peine : l'UX design, ses personas et les parcours utilisateurs investissent les projets²³, le concept de médiation détrône celui de collection, on expérimente partout de nouvelles offres²⁴. La relation à l'utilisateur devient la pierre angulaire du travail de bibliothécaire, engageant nos établissements dans une véritable politique de services aux publics enrichie des apports du marketing. Le service se définit comme « *un acte, une exécution, un effort* »²⁵ qui ne préexiste pas à l'usage. Il part d'un besoin et implique nécessairement l'évaluation de son action, il n'existe que dans la rencontre d'une pratique. La question se pose alors pour les enseignants-chercheurs : quelles sont leurs pratiques informationnelles ?

2. Les enseignants-chercheurs, ces « usagers à part »²⁶

« What is clear from the literature is that researchers are not a homogeneous group. Their activities, discourse, approaches to research, and their information needs differ, in particular in relation to their discipline and/or subject and its culture and praxis, and the stage of their career ».²⁷

Sans imaginer dresser un tableau exhaustif des pratiques des enseignants-chercheurs, sans nier non plus la diversité des situations, cette partie souhaite dresser un profil type des EC pour mieux interroger leurs usages et leurs attentes des bibliothèques et mettre en perspective les modalités d'un accompagnement juridique.

²⁰ CHOURROT, Olivier. Le bibliothécaire est-il un médiateur ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°6, 2007, p.67-71 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0067-001>> (consulté le 21/01/2018).

²¹ BULPITT, Graham. Le rôle croissant joué par les bibliothécaires : le point de vue britannique. In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 198.

²² CHEVAL, Christelle. Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? *I2D – Information, données & documents*, 2015, vol. 53, n°4, p. 58.

²³ A titre d'exemples : l'incontournable projet Bayeux, la BU d'Angers et ses tests d'utilisabilité, les personas du campus Condorcet.

²⁴ Parmi les plus populaires : les salles de sieste (Saint Etienne, Rennes 2), les learning lab (Le Havre, Lyon 3), les bibliothécaires sur RDV (Lyon 1, Avignon) ...

²⁵ MUET, Florence Muet, SALAÛN, Jean-Michel. *Stratégie marketing des services d'information*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2001 (Bibliothèques), p. 23.

²⁶ GOLETTA, Véronique. *Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/es chercheurs/ses*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2018, p20. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignants-es-chercheurs-ses.pdf> (consulté le 06/03/2018).

²⁷ AUCLAND, Marie. *Re-skilling for research*. Londres : RLUK, 2012, p.5. Disponible sur : <<http://www.rluk.ac.uk/wp-content/uploads/2014/02/RLUK-Re-skilling.pdf>> (consulté le 04/05/2018).

« *Le chercheur est un scientifique de haut niveau qui recherche, expérimente et fait progresser sa discipline.* »²⁸ Selon la définition du CNRS²⁹, ses principales missions consistent en la production scientifique, la valorisation des résultats, la diffusion de l'information scientifique et la formation par la recherche. Il distribue son temps entre l'enseignement, la recherche et la gestion administrative qui prend souvent une part croissante sur les deux autres³⁰. Le décret n°84-431 du 6 juin 1984³¹ fixant les dispositions statutaires des enseignants-chercheurs écrit : « *ils participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances [...] incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication* ». À la rentrée 2016, 56 450 enseignants-chercheurs sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI³². S'y ajoutent 74 319 étudiants en doctorat.

Lorsqu'il s'agit d'étudier les rapports entre enseignants-chercheurs et bibliothèques, les mémoires d'élèves conservateurs et les enquêtes³³ des SCD réalisés ces dernières années fournissent de précieux renseignements. Au-delà des spécificités disciplinaires et contextuelles, ces sources multiples mettent à jour des constantes dans les pratiques de la BU par les EC.

Sur la décennie des années 2000, les enseignants-chercheurs représentent 5% de la structure du lectorat des BU³⁴. À leurs yeux, la principale fonction des bibliothèques reste documentaire. S'ils se déclarent généralement satisfaits de l'offre, les chercheurs soulignent toutefois régulièrement la spécialisation insuffisante des collections, plus adaptées à leur activité d'enseignement qu'à la recherche. Peut-être est-ce à relier aux désabonnements rendus nécessaires par les coupes budgétaires et l'augmentation du coût des bouquets ? Quoi qu'il en soit, les chercheurs entretiennent souvent des rapports plus suivis avec les bibliothèques de recherche spécialisées qu'avec les BU³⁵. Les ressources en lignes et les résolveurs de liens qui facilitent leur utilisation sont largement plébiscités pour la rapidité et la souplesse d'utilisation qu'ils offrent dans la recherche documentaire³⁶. Corolaire

²⁸ KLEE, Louis. Chercheurs et bibliothèques : une adaptation permanente à construire. In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p.111 (Bibliothèques).

²⁹ CNRS. Le métier de chercheur au CNRS. In : *Carrières CNRS* [en ligne]. (Mis à jour en janvier 2018). Disponible sur : <<http://carrieres.cnrs.fr/fr/le-metier-de-chercheur-au-cnrs>> (consulté le 08/02/2018).

³⁰ MILLET, Charlyne, OGET, David et SONNTA, Michel. Analyse du discours des enseignants chercheurs sur leur activité professionnelle : vers une transformation identitaire du métier ? *Phronesis*, 2015, vol. 4, n°4, p. 57.

³¹ Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006064492&dateTexte=20170323>> (consulté le 23/10/2018).

³² KABLA-LANGLOIS, Isabelle (dir.). *L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* [en ligne]. Rapport statistique, n°11. Paris : SIES, 2018, 136 p. Disponible sur : <<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/>> (consulté le 23/07/2018).

³³ Les références complètes des 8 enquêtes étudiées figurent dans les sources du mémoire.

³⁴ ROCHE, Florence, SABY, Frédéric (dir.). *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*. Villeurbanne : Presses de l'ENSIB, 2013, p.45.

³⁵ FRAISSE, Emmanuel, RENOULT, Daniel. Les enseignants du supérieur et les bibliothèques universitaires. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 1994, t. 39, n°4, p. 18-25 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.ensib.fr/consulter/bbf-1994-04-0018-002>> (consulté le 18/11/2017).

³⁶ ÉCOLE DES MINES DE NANTES. Enquête sur les pratiques documentaires des enseignants chercheurs à l'EM Nantes. Juin-novembre 2003, p.5 [en ligne]. Disponible sur : <<http://web.emn.fr/xinfo/bn/documents/Castor-Etude-ES.pdf>> (consulté le 03/12/2018).

direct de la désintermédiation provoquée par le développement de la documentation à distance, les EC disparaissent de nos espaces, provoquant un affaiblissement de la relation interpersonnelle.

« Plus les bibliothèques font d'efforts pour que les chercheurs puissent accéder rapidement, efficacement et facilement au matériel de recherche, plus elles se rendent invisibles³⁷ ».

En même temps que les BU réintègrent l'administration universitaire par le jeu des lois, la dématérialisation éloigne les EC de nos bibliothèques. La BU se résume à un lieu de passage : « *nomades pressés* »³⁸, les chercheurs s'y rendent en coup de vent pour y emprunter ou y rendre des documents avant de retourner travailler dans leurs laboratoires ou à leur domicile. À Paris 8, 45% des chercheurs se rendent très rarement (quelques fois par mois), voire jamais, à la BU³⁹. Les avis exprimés dans les enquêtes jugent les espaces de travail trop bruyants et les horaires d'ouverture inadaptés. Le partage des espaces avec les étudiants est souvent perçu comme une gêne et un frein à la consultation sur place⁴⁰. Assez tristement, les services proposés en termes de formation et d'information demeurent largement méconnus. Les chercheurs conservent une pratique tâtonnante des outils de veille (agrégateurs de flux RSS, alertes, lettres d'information) et des moyens de valoriser une publication (réseaux sociaux, archives ouvertes)⁴¹. Preuve s'il en est que les ateliers proposés sur le sujet n'ont pas encore rencontré tout leur public. À Paris Nanterre, la participation à un atelier de formation représente seulement 8% des raisons qui poussent les EC à venir à la bibliothèque. Et seulement 6.3% y viennent pour échanger avec un bibliothécaire⁴². Installés dans des pratiques de travail très codifiées, les scientifiques utilisent généralement peu l'offre de services de la BU : leurs usages s'affranchissent du lieu en même temps que du bibliothécaire. V. Goletto explique ce constat par un faisceau de raisons : le désintérêt, le manque de temps, le manque de sollicitations et de communication en ce sens, la préférence accordée au dialogue avec un pair, le besoin de réponses personnelles plutôt que d'un service « *généraliste* »⁴³.

Si elle découle en partie par les pratiques de travail, la désaffection des enseignants-chercheurs à l'égard des bibliothèques universitaires trouve potentiellement une autre origine dans les systèmes de représentation à l'œuvre au sein des professions. En effet, si les chercheurs reconnaissent les compétences des BU en tant que gestionnaire d'information, ils restent mitigés quant à l'expertise des

³⁷ Research Information Network, Research Libraries United Kingdom. The Value of Libraries for Research and Researchers [en ligne]. (Publié le 23/03/2011). Disponible sur : <<http://www.rin.ac.uk/our-work/using-and-accessing-information-resources/value-libraries-research-and-researchers>> (consulté le 03/11/2017).

³⁸ Expression empruntée à l'enquête ethnographique de ROSELLI Mariangela, PERRENOUD Marc. *Du lecteur à l'usager*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2010, 284 p.

³⁹ UNIVERSITE PARIS 8. Enquête de besoins menée auprès des chercheurs de l'université de Paris 8, année 2014-2015, p.7 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.bu.univ-paris8.fr/enquetes-aupres-du-public>> (consulté le 11/11/2018).

⁴⁰ JOSSERAND, Claire. Compte-Rendu d'enquête : les pratiques des Enseignants Chercheurs de l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Direction des Bibliothèques universitaires, septembre 2016, p.13 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.dbu.univ-paris3.fr/mieux-nous-connaître/enquetes>> (consulté le 12/03/2018).

⁴¹ UNIVERSITE PARIS 8. Enquête de besoins menée auprès des chercheurs de l'université de Paris 8, année 2014-2015, p.23 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.bu.univ-paris8.fr/enquetes-aupres-du-public>> (consulté le 11/11/2018).

⁴² UNIVERSITE PARIS NANTERRE. Résultats de l'enquête 2016 auprès des publics enseignants et chercheurs de la BU [en ligne]. 2016, slide 10 [en ligne]. Disponible sur : <<http://scd.parisnanterre.fr/nous-connaître/enquetes-et-évaluation-des-services/enquete-et-évaluation-des-services-502843.kjsp>> (consulté le 11/11/2018).

⁴³ GOLETTO, Véronique, op.cit., p.66.

personnels sur leur discipline de recherche ou dans des domaines de formation trop pointus.

« Pour un universitaire, qui, mieux qu'un enseignant ou un chercheur, est en mesure d'évaluer l'intérêt des publications parues dans son domaine ? Que nous continuions à nous interroger sur l'intérêt qu'il y aurait pour les conservateurs à être titulaires d'une thèse est particulièrement éclairant sur ce point. On voit bien que notre compétence académique, scientifique, pose question à l'extérieur de notre profession⁴⁴ ».

« Les chercheurs n'envisagent pas vraiment de pouvoir être aidés par la bibliothèque dans cette recherche, parce que pour eux elle est adossée à une expertise disciplinaire et non à une maîtrise technique⁴⁵ ».

V. Goletto oppose ainsi dans une approche sociologique les identités professionnelles des chercheurs et des bibliothécaires : « *tandis que les enseignants-chercheurs sont légitimés en tant qu'experts pointus, les bibliothécaires sont généralistes* »⁴⁶. Organisées autour de la liberté, de la spécialisation et de l'autonomie, les valeurs d'adhésion des chercheurs⁴⁷ se heurtent à celles des bibliothécaires en faveur d'une structuration et d'une normalisation des pratiques.

De manière générale, les chercheurs expriment finalement peu d'attente⁴⁸ vis-à-vis d'un lieu qu'ils n'identifient pas comme un outil de travail et considèrent encore comme étant celui des étudiants. Le constat formulé par Fraisse et Renoult en 1994 demeure inchangé en 2018 :

« Tout se passe comme si les enseignants considéraient encore les bibliothèques comme un lieu qui n'est pas suffisamment le leur⁴⁹ ».

Un chercheur anonyme interrogé en 2012 par P. Paret⁵⁰ affirme ainsi :

« Il n'y a pas de demande, c'est une illusion. [Prenez] l'avis des enseignants si vous voulez, mais si vous faites un sondage vous verrez que les trois quarts ne vous répondront pas ou vous diront qu'ils s'en foutent ».

Entre espaces inadaptés, horaires trop restreints, spécialisation insuffisante des collections, services trop peu connus et conflits de valeurs, les BU peinent apparemment à s'inscrire dans les usages quotidiens d'une recherche toujours plus exigeante. Faut-il pour autant accepter comme une fatalité l'invisibilité des chercheurs et rester en retrait de la recherche ? La réponse est bien évidemment non. La bibliothèque conserve paradoxalement aux yeux des EC une forte dimension symbolique sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour défendre nos actions : « *Loin de demander la suppression d'un service qu'ils n'utilisent pas, ils défendent son existence*⁵¹ ».

⁴⁴ ROCHE, Florence, SABY, Frédéric, op. cit., p.71.

⁴⁵ PARET, Philippe, op. cit., p. 64.

⁴⁶ GOLETTA, Véronique, op. cit., p.21.

⁴⁷ MILLET, Charlyne et. al., op. cit., p.60.

⁴⁸ ROSELLI, Mariangela, et al., op. cit. p. 185.

⁴⁹ FRAISSE, Emmanuel, RENOULT, Daniel, op. cit., p. 25.

⁵⁰ PARET, Philippe, op. cit., p.64.

⁵¹ JUNG, Laurence. « *Je ne travaille jamais en bibliothèque* ». Enquête auprès d'étudiants non fréquentants ou faibles fréquentants [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne :

« Parmi ceux que nous avons rencontrés, nombreux étaient ceux qui disaient que la bibliothèque universitaire avait ou devrait avoir une place centrale : aux bibliothécaires de la prendre pour montrer que la BU est le premier des services pour toute la communauté universitaire⁵² ».

Toute la question est de savoir comment faire.

« Entre méconnaissances, malentendus, représentations qui doivent tenir compte non seulement des enjeux de légitimité, mais des réalités à la fois techniques, juridiques, voire politiques, quelles pistes peuvent ouvrir la voie à de nouvelles pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/es chercheurs/ses ? »⁵³

3. Les services aux chercheurs

La problématique autour des services aux chercheurs fait l'objet d'une intense réflexion en France, car elle « *conditionne, pour partie, un retour des enseignants-chercheurs dans les bibliothèques universitaires* »⁵⁴.

En 2012, P. Paret⁵⁵ soumet la piste d'une offre de service à distance volontariste et proactive pour regagner le public des EC et inscrire durablement la bibliothèque dans leurs pratiques. Il propose d'anticiper les besoins des chercheurs en développant des services à distance autour de la valorisation de la recherche et de la formation tout en améliorant les conditions d'accès à la BU. Trois ans plus tard, une enquête⁵⁶ menée auprès de 39 établissements révèle que la moitié dispose d'un service dédié aux EC, l'autre moitié préparant sa mise en place. Aujourd'hui, qu'en est-il de ces services ?

Le développement des services aux chercheurs se poursuit. Les dernières enquêtes effectuées à l'initiative des SCD révèlent un fort souci d'adéquation de la bibliothèque avec les besoins des EC. De nombreux rapports interrogent aussi la valeur des BU dans la recherche. Dans l'enquête menée à Paris 3⁵⁷, les services aux chercheurs sont identifiés par les EC comme l'une des quatre raisons qui les poussent à se rendre dans d'autres bibliothèques. À Paris Nanterre, ils reçoivent de très bons échos, dépassant même la satisfaction ressentie pour l'offre de collection.

ENSSIB, 2010, p.56. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/49500-je-ne-travaille-jamais-en-bibliotheque-enquete-aupres-d-etudiants-non-frequentants-ou-faibles-frequentants>> (consulté le 02/11/2017).

⁵² PARET, Philippe, op. cit., p.72.

⁵³ GOLETTTO, Véronique, op. cit., p.63.

⁵⁴ ENSSIB. Services à destination des enseignants-chercheurs. In : *Questions ? Réponses !* [en ligne]. (Publié le 14/01/2014). Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/content/services-destination-des-enseignants-chercheurs>> (consulté le 26/11/2017).

⁵⁵ PARET, Philippe, op. cit., p.64.

⁵⁶ VALLEE, Christelle. Les services aux chercheurs dans les bibliothèques universitaires et de l'enseignement supérieur. Enquête ADBU/SCD Lyon 1, février 2015 (stage pratique Enssib).

⁵⁷ JOSSERAND, Claire, op. cit, p. .

Avis sur la qualité des services utilisés

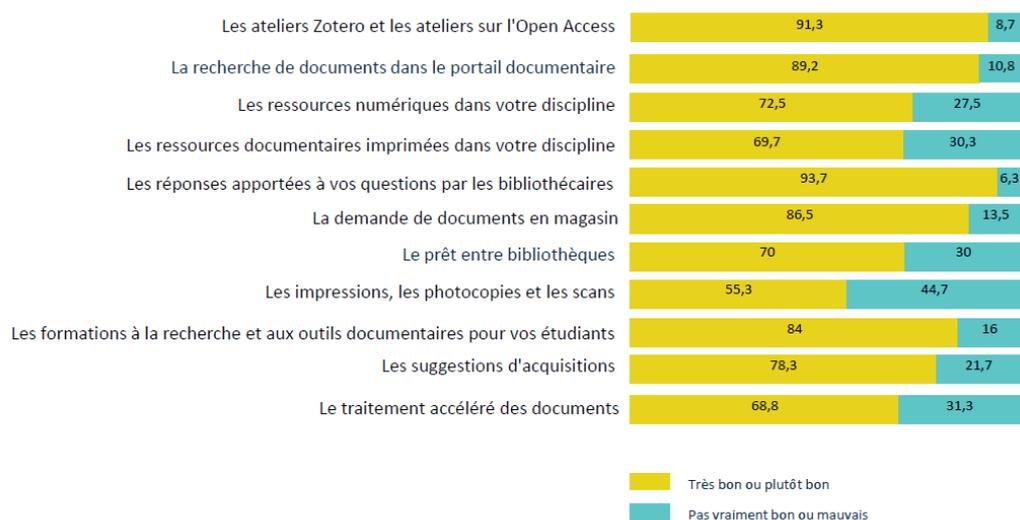
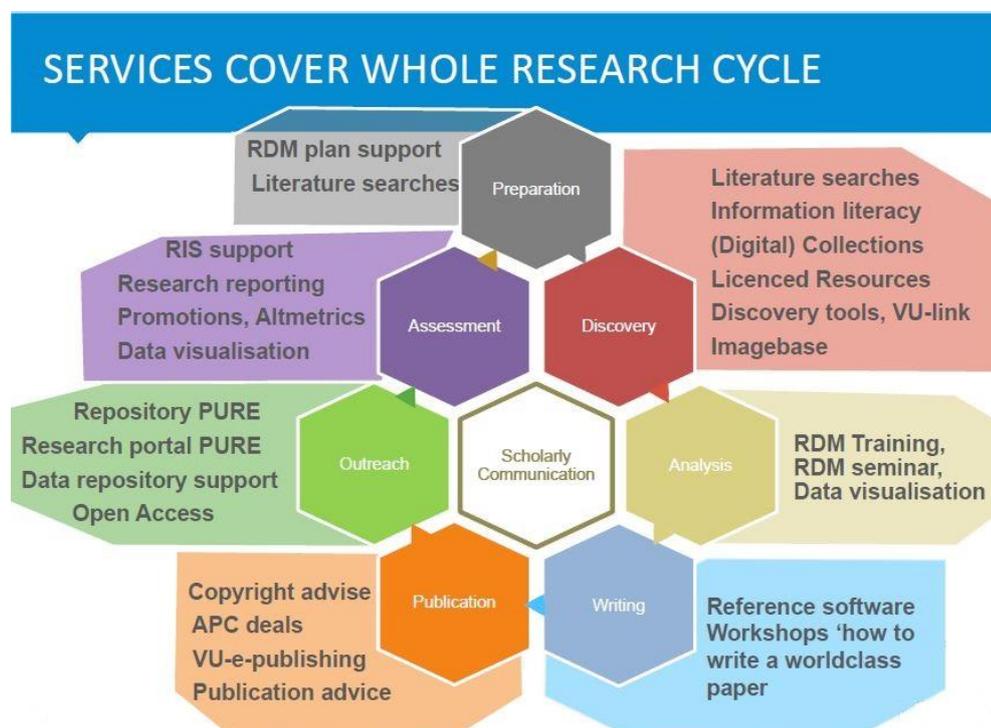


Figure 1 : Avis sur la qualité des services utilisés, enquête Paris Nanterre

S'éloignant des offres traditionnelles fournies autour de la documentation, les services aux chercheurs se concentrent sur les pratiques professionnelles des chercheurs. « *Acteurs de la recherche* »⁵⁸, les bibliothécaires investissent progressivement toutes les étapes de la recherche :

Figure 2 : Les services aux chercheurs dans le cycle de la recherche⁵⁹

⁵⁸ ADBU. Enregistrement de la journée d'étude : Les bibliothécaires, acteurs de la recherche. Lille : LILLIAD, 17-19/10/2017 [en ligne]. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/11/2017).

⁵⁹ SHALKEN, Arjan. Organizing research support [en ligne]. In : 47^{me} journée d'étude du congrès de l'ADBU : Les bibliothécaires acteurs de la recherche, 17-19 octobre 2017, Villeneuve-d'Ascq. Disponible sur :

Au travers d'exemple comme le projet Corpus de la BnF⁶⁰, Fonte Gaia⁶¹, le carnet de recherche du réseau toulousain⁶² sur les archives ouvertes ou le projet du SCD de Nice sur les données de la recherche⁶³, les BU occupent dorénavant les terrains du TDM, de l'édition numérique, de l'open access, de la datavisualisation et de la bibliométrie. Quelques exemples parmi tant d'autres qui prouvent l'investissement des professionnels dans les services aux chercheurs.

Le surgissement de ces services s'accompagne d'une « *acquisition rapide et efficiente de compétences jusqu'ici inconnues des personnels de bibliothèques* »⁶⁴ et d'un défi pour « *s'emparer sans délai de ces champs d'expertise et y positionner les bibliothécaires en tant que spécialistes* ». Dans une approche « *décloisonnée* »⁶⁵ et interdisciplinaire des métiers, les professionnels investissent la chaîne de production des connaissances et se spécialisent sur de nombreux domaines, parmi lesquels le juridique.

Au sein des services aux chercheurs, bibliothécaires et chercheurs constituent finalement « *les deux versants d'une même montagne* »⁶⁶ où la polyvalence des uns sert les besoins multiples des autres, en complémentarité :

« Pour poursuivre sa recherche dans des conditions raisonnables, son besoin d'expertise dans les domaines des ressources documentaires, des recherches documentaires expertes, de la fouille de données (Data Mining), de la publication en ligne, des archives ouvertes et du libre accès, de la propriété intellectuelle augmente : [le chercheur] a besoin d'une expertise neutre que le bibliothécaire est à même de lui fournir ».

Et l'auteur conclut sous forme de maxime : « *La patience du bibliothécaire doit battre à l'unisson de celle du chercheur*⁶⁷ ».

Pourtant, les services aux chercheurs de nos bibliothèques sont encore jugés insuffisants. Wolfram Hostmann constate un écart encore conséquent entre les innovations de la recherche et les transformations des bibliothèques. Il estime

<<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 19/12/2017).

⁶⁰ BERMES, Emmanuelle. Fournir des corpus à destination de la recherche à des fins de TDM : le projet CORPUS, BnF. Enregistrement de la journée d'étude ADBU : *Les bibliothécaires acteurs de la recherche* [en ligne]. Villeneuve-d'Ascq : LILLIAD, 17-19/10/2017, 26'19. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/01/2017).

⁶¹ MOURABY, Claire. Fonte Gaia : chercheurs et bibliothécaires dans les humanités numériques, forger le gai savoir du XXI^{ème} siècle. Enregistrement de la journée d'étude ADBU : *Les bibliothécaires acteurs de la recherche* [en ligne]. Villeneuve-d'Ascq : LILLIAD, 17-19/10/2017, 22'07. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/01/2017).

⁶² TOUL'AO. *Toulouse Archives Ouvertes* [en ligne]. (Mis à jour le 13/07/2018). Disponible sur : <<https://openarchiv.hypotheses.org/2823>> (consulté le 06/06/2018).

⁶³ SABA, Mathieu. Le projet du SCD de Nice : une approche globale des données de la recherche. In : *Slideshare* [en ligne]. 2016, 32 slides. Disponible sur : <<https://www.slideshare.net/27point7/le-projet-du-scd-de-nice-une-approche-globale-des-donnees-de-la-recherche?ref=http://bibliotheque-blogs.unice.fr/httbu/tags/services-aux-chercheurs/>> (consulté le 17/04/2018).

⁶⁴ SWIATEK, Cécile. Quelles compétences pour les bibliothèques de recherche ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p. 26. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0022-003>> (consulté le 04/02/2018).

⁶⁵ DELHAYE, Marlène. Portrait métier # 1 : bibliothécaire open access. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p.20. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0020-002>> (consulté le 04/02/2018).

⁶⁶ KLEE, Louis, op. cit., p.112.

⁶⁷ Ibid., p.122.

qu'avec 2% de tâches nouvelles par an, les bibliothèques mettent 25 ans pour changer 50% des tâches, et appelle à accélérer le mouvement.

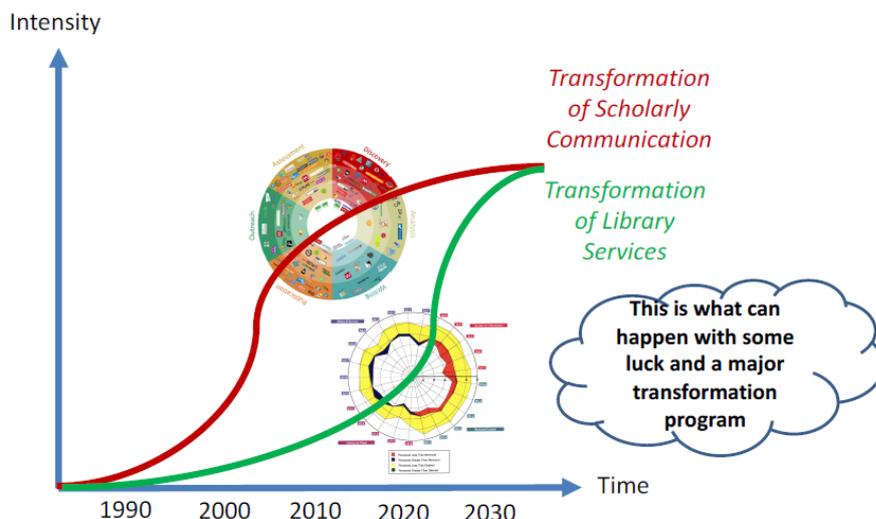


Figure 3 : Trajectories of digital transformation⁶⁸

Sans courir après une recherche à la capacité d'innovation plus puissante que celle de nos établissements, l'essor d'un nouveau service aux chercheurs dans l'accompagnement au droit peut peut-être permettre de diminuer un tant soit peu l'écart qui nous sépare de nos EC. Et, reprenant les mots de Florence Roche, permettons-nous cette conclusion : « *la réussite de cette relation condition, osons le dire, l'existence à venir des BU* »⁶⁹ dans la recherche.

B) LA PLACE DU DROIT DANS LA RECHERCHE

La définition du besoin des chercheurs en matière d'accompagnement juridique dépend toute entière de l'influence du droit sur la recherche et de sa maîtrise, ou non par les EC.

1. Une recherche parcourue par le droit

Le droit couvre aujourd'hui l'ensemble du cycle de la recherche, de la réflexion préliminaire à la valorisation de la publication. En reprenant l'image d'Arjan Shalkan⁷⁰, il est possible de représenter les choses schématiquement :

⁶⁸ HOSTMANN, Wolfram. *In this together ? Scholars and Librarians in Digital Transformation*. 2017, 57 slides. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/11/2017).

⁶⁹ ROCHE, Florence, SABY, Frédéric (dir.). Op. cit., p. 10.

⁷⁰ SHALKEN, Arjan, op. cit.



Figure 4 : Le cycle de la recherche
access, exception pédagogique

- Phase préparatoire à la recherche : plan de gestion des données, contrats, conventions de partenariats
- Appropriation du sujet (recherche bibliographique, expérimentation et enquête) : droit d'auteur, bibliothèques pirates (Sci-Hub), ressources autorisées
- Analyse des données : TDM et droit des bases de données, droit à l'image, données personnelles
- Rédaction de l'article : plagiat, brevets
- Publication : contrats d'édition, clauses de confidentialités
- Diffusion / valorisation : usage des réseaux sociaux académiques, législation de l'open access, exception pédagogique

- Évaluation : obligations juridiques indirectes (projets H2020)

De manière assez similaire, le blog *Ethique & Droit*⁷¹ considère cinq étapes dans l'application du droit : préparer la recherche, collecter les données, traiter/archiver/ décrire, diffuser et réutiliser.

Ce paragraphe n'a pas la prétention de lister l'ensemble des questions juridiques qui interviennent dans la recherche. Il se conçoit plutôt comme la description d'une réalité parcourue par le droit.

Prenons, pour illustrer notre propos, le cas imaginaire d'une étude sociologique comparée sur l'évolution des postes de dépenses des couples aux États-Unis et en France depuis les années 80. En amont de la recherche (étape 1), le sociologue français échange avec la DAJ pour formaliser les conventions de partenariats entre son laboratoire et l'équipe américaine associée⁷². Le statut étranger du laboratoire partenaire implique de considérer le droit américain et le droit français dans la définition de la coopération. Le financement H2020 du projet impose par ailleurs au chercheur de rédiger un plan de gestion des données (obligation juridique). Dans le cadre d'une enquête de terrain enregistrée (étape 2), il souhaiterait diffuser les entretiens sur l'archive institutionnelle. Il doit prévoir un contrat de cession de droit⁷³ pour anticiper les exploitations possibles des

⁷¹ Groupe de travail Ethique & Droit. *Ethique & droit* [en ligne]. (2015, mis à jour le 09/07/2018). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/>> (consulté le 04/08/2018).

⁷² UNIVERSITE EVRY VAL-D'ESSONE. Etablir un partenariat avec un laboratoire. In : *Université d'Evry* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://www.univ-evry.fr/entreprise/recherche-developpement-innovation/etablir-un-partenariat-avec-un-laboratoire.html>> (consulté le 25/04/2018).

⁷³ Le contrat décrit rigoureusement le contexte, l'objectif de la recherche et l'utilisation des enregistrements prévue. Il rassemble les signatures du témoin, du chercheur et de l'institution qui prévoit la diffusion.

enregistrements⁷⁴. Attention à ne rien oublier, car la validité d'un contrat dépend de la précision de ses clauses. Une fois la matière première de sa recherche collectée, notre chercheur est amené à traiter des données à caractère personnel⁷⁵ (étape 3). Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données⁷⁶, il doit s'assurer de la protection des données personnelles (*privacy by default*) en réalisant notamment une analyse d'impact (caractéristiques du traitement, risques et mesures adoptées). Au moment de la rédaction de l'article (étape 4), le chercheur s'expose au risque du plagiat. Sous la pression croissante du *publish or perish*, il peut être tenté de « légotiser »⁷⁷ le produit de sa recherche, en se contentant d'organiser les briques de connaissance empruntées à d'autres⁷⁸. Il signe ensuite avec son éditeur un contrat d'édition (étape 5) qui précise la durée de la cession de droit, son territoire d'application, les modalités de financement et l'exploitation numérique.

« Ce contrat étant juridiquement un accord de volontés, c'est-à-dire le résultat d'une négociation entre l'auteur et l'éditeur, c'est la partie qui est en position de force (généralement l'éditeur), qui sera en mesure d'imposer à l'autre (généralement, l'auteur) les conditions qu'elle souhaite. Et ceci, d'autant plus que c'est l'éditeur qui rédige le contrat : l'auteur-chercheur ne saura pas généralement le décrypter ».⁷⁹

Même si le chercheur cède une part importante de ses droits à l'éditeur, il conserve le droit de valoriser son travail en archive ouverte (étape 6). L'article 30⁸⁰ de la loi République numérique autorise la diffusion du manuscrit accepté pour publication au bout de 12 mois en SHS⁸¹. Toutefois, le texte ne dit rien sur l'opposabilité de la loi au droit américain⁸². L'évaluation de son travail (étape 7) repose sur l'obligation de diffusion en open access, ce qui l'oblige indirectement à maîtriser les aspects juridiques de l'OA.

Dans le domaine des sciences appliquées, on abordera également la question des brevets. Quoique peu pratiqué dans la recherche publique, le dépôt de brevet constitue une arme stratégique pour les EC désireux de protéger une innovation. Dans le cadre d'un établissement d'enseignement supérieur, « *les inventions faites par le fonctionnaire ou l'agent public dans l'exécution soit des tâches comportant une mission inventive correspondant à ses attributions, soit d'études ou de*

⁷⁴ DESCAMPS, Florence, GINOUVES, Véronique. Bien rédiger un contrat de cession de droit pour un enregistrement de terrain. In : *Ethique & Droit* [en ligne]. (Publié le 09/03/2013). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/545>> (consulté le 15/02/2018).

⁷⁵ Les données personnelles recouvrent les informations permettant d'identifier une personne humaine directement (grâce à la seule donnée : nom et prénom) ou indirectement (par recoupement : adresse et métier par exemple).

⁷⁶ CNIL. Règlement européen sur la protection des données : ce qui change pour les professionnels. In : *CNIL* [en ligne]. (Publié le 10/04/2018). Disponible sur : <<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels>> (consulté le 13/07/2018).

⁷⁷ BERGADAA, Michelle. Le plagiat académique. Comprendre pour agir. Paris : L'Harmattan, 2015, p. 19 (Questions contemporaines).

⁷⁸ Ce qui s'apparente à une forme inconsciente de plagiat.

⁷⁹ STERIN, Anne-Laure. Le/la chercheur.e publie. In : *Ethique & Droit* [en ligne]. (Publié le 14/09/2017). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/1748>> (consulté le 19/10/2017).

⁸⁰ Article 30 de la LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique [en ligne]. *Journal Officiel de la République Française*, n° 0235 du 8 octobre 2016. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033202746&dateTexte=20171012>> (consulté le 12/10/2017).

⁸¹ 6 mois en sciences dures.

⁸² MAUREL, Lionel. Libre Accès aux publications scientifiques : quelles incidences de la loi numérique ? In : *Slidshare* [en ligne]. (Publié le 30/10/2016). Slide 16. Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/calimaq/libre-accs-aux-publications-scientifiques-quelles-incidences-de-la-loi-numrique>> (consulté le 09/11/2017).

*recherches qui lui sont explicitement confiées appartiennent à la personne publique pour le compte de laquelle il effectue lesdites tâches, études ou recherches*⁸³ ». Le chercheur ne peut donc pas décider de déposer les brevets dont il est à l'origine, s'opposer au dépôt d'un brevet ou laisser prendre le brevet par une entreprise⁸⁴. Dans la pratique, les universités s'engagent peu dans les procédures de dépôt de brevet.

« L'habitude s'est répandue, dans le cadre d'une recherche partenariale, de laisser au partenaire industriel le soin de protéger les produits et d'en exploiter sans contrepartie les brevets déposés⁸⁵ ».

Cette habitude n'évacue pas pour autant la responsabilité du chercheur, ne serait-ce que parce qu'elle pose la question de l'accès public, objectif institutionnel a priori difficilement compatible avec le dépôt d'un brevet⁸⁶. Pour que le transfert d'exploitation rencontre le succès, il exige l'implication à différents stades des EC⁸⁷, a minima, une connaissance basique des implications juridiques.

Les questions législatives posées par la recherche relèvent, on le voit, de divers régimes juridiques qui tissent un réseau complexe d'obligations. Entre propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit à la vie privée, droit des affaires, le chercheur doit apprendre à jongler avec les implications de chaque texte dans ce qui s'apparente à un véritable parcours du combattant.

⁸³ Article R611-12 du Code de la Propriété Intellectuelle [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=45004E64EFBA66C6EDFC41DD0158C0A0.tplgfr25s_3?idSectionTA=LEGISCTA000006191153&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20180818> (consulté le 06/10/2017).

⁸⁴ La loi prévoit toutefois une exception. Le chercheur regagne ses droits patrimoniaux si l'établissement décide de ne pas valoriser l'invention.

⁸⁵ CATIN, Jean-Michel (dir.). *La valorisation de la recherche*. Paris : Editions de la vie universitaire, 2000, p. 112. (Les références).

⁸⁶ CERVANTES, Mario. Les brevets dans le monde universitaire : comment les universités et les instituts de recherche publique utilisent leurs actifs de propriété intellectuelle pour stimuler la recherche et encourager la création de nouvelles entreprises de haute technologie innovantes ? In : *OMPI* [en ligne]. (Mis à jour le 20/06/2018). Disponible sur : <http://www.wipo.int/sme/fr/documents/academic_patenting.htm> (consulté le 14/07/2018).

⁸⁷ CARAYOL, Nicolas. La production de brevets par les chercheurs et enseignants-chercheurs. Le cas de l'université Louis Pasteur. *Economie & prévision*, 2006/4, n° 175-176, p. 118. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2006-4-page-117.htm>> (consulté le 19/11/2017).

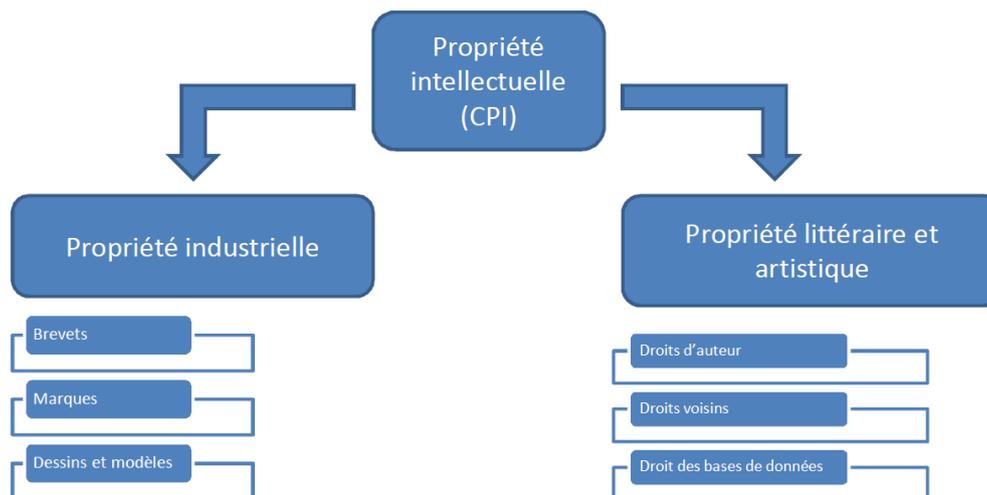


Figure 5 : Les droits de la propriété intellectuelle (contenu diffusé sous licence CC BY)⁸⁸

2. L'exemple détaillé des données de la recherche

Communes aux SHS comme aux sciences dures, les données de la recherche s'inscrivent dans un imbroglio législatif particulièrement complexe qui fait mesurer toute la densité de la réflexion juridique qui entoure la recherche.

Le guide d'analyse du contexte juridique des données de la recherche⁸⁹ publié par la BSN pointe dès sa préface la tension juridique fondamentale au cœur des données de la recherche. Alors que le code de la recherche encourage « *le développement et le progrès de la recherche dans tous les domaines de la connaissance* », notamment via « *l'organisation de l'accès libre aux données de la recherche* »⁹⁰, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978⁹¹ régule avec prudence la circulation des données personnelles sur le réseau, auxquelles n'échappent pas les données de la recherche. Cette situation paradoxale porte en germe toute la complexité de la question de l'accès ouvert aux données de la recherche. En dépit d'une forte incitation politique en faveur de l'ouverture des données, « *[...] le secret médical, le secret des affaires, le droit d'auteur ou le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP) s'imposent à tous et pondèrent, réduisent voire annulent toute possibilité d'ouverture des données. Il n'y aura pas d'ouverture qui serait irrespectueuse des individus et des règles légitimes de protection collectives* »⁹². Le statut même des données de la recherche exprime une contradiction fondamentale « *entre droit des bases de données et données*

⁸⁸ MAUREL, Lionel. *Le droit d'auteur, le numérique et les bibliothèques*. Conférence devant les bibliothèques de Rennes, mars 2015, slide 3. Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/BibliRennes/confrence-de-lionel-maurel-droit-dauteur-numrique-et-bibliothques>> (consulté le 29/09/2017).

⁸⁹ BECARD, Nicolas, CASTETS-RENARD, Céline, CHASSANG, Gauthier, et al. *Ouverture des données de recherche – Guide d'analyse du cadre juridique en France* [en ligne]. 2017, 45 p. Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/guide-analyse-cadre-juridique-ouverture-donnees-recherche-v2/>> (consulté le 12/04/2018).

⁹⁰ Article L112-1 du Code de la recherche [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=52559FC3AD719C88CA439EE22C967E14.tplgfr29s_1?idArticle=LEGIARTI000027747800&cidTexte=LEGITEXT000006071190&categorieLien=id&dateTexte> (consulté le 12/04/2018).

⁹¹ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>> (consulté le 15/12/2017).

⁹² BECARD, Nicolas, CASTETS-RENARD, Céline, CHASSANG, Gauthier, et al., op. cit., p.1.

publiques »⁹³, entre la libre circulation des idées et la protection des bases de données.

A priori, la réutilisation des données de la recherche est permise par la loi du CADA de 1978⁹⁴ qui établit un droit d'accès aux documents administratifs achevés (la distinction est importante, elle exclut par exemple les carnets de laboratoires) produits dans le cadre des missions de service public⁹⁵. La loi République numérique introduit le principe d'Open Data par défaut pour les données publiques, dont les données de la recherche. Depuis octobre 2016, l'ouverture des données de la recherche et leur diffusion en libre accès constitue donc le principe de base de la réglementation française. Mais cette évidence initiale se heurte à de multiples exceptions qui compliquent considérablement la tâche des chercheurs.

La loi pour une République numérique fixe trois conditions à la réutilisation des données de la recherche. Elles doivent répondre d'un financement assuré pour moitié par des fonds publics, ne pas être protégées par un droit spécifique et avoir été rendues publiques par le chercheur ou l'établissement. À partir de là, le non-juriste pénètre dans les méandres créés par la mise en concurrence de différents droits. Les données géographiques et environnementales relèvent d'obligations de communication fixées par la directive européenne INSPIRE⁹⁶ et la loi sur l'adaptation du droit communautaire à l'environnement⁹⁷ auquel le droit prévoit des exceptions pour préserver la sécurité nationale et les droits de propriété intellectuelle. Certaines données de la recherche peuvent être soumises à une interdiction de principe si :

- Elles font courir un risque à la défense nationale (ex : un projet de recherche en collaboration avec le ministère de la Défense),
- Elles mettent en danger la sécurité de l'Etat, la sécurité publique ou la sécurité de l'établissement (ex : la listes des laboratoires utilisant de l'uranium),
- Elles sont couvertes par le secret professionnel (ex : secret médical, secret bancaire et fiscal, secret des affaires).

Si les données de la recherche échappent à ces interdictions, il faut encore vérifier qu'elles ne rentrent pas en conflit avec le droit d'auteur, celui des bases de données, le droit des brevets, les données à caractère personnelles ou statistiques, etc. Autant de domaines juridiques qui embrouillent la diffusion des données de la recherche. Sans compter les exceptions (dont le TDM) ! DoRANum propose pour tenter d'éclaircir le paysage juridique un outil d'analyse des données sous la forme d'un logigramme que je reproduis en annexe 1.

⁹³ MAUREL, Lionel. Le statut des données de la recherche : entre droit des bases de données et données publiques. In : Slidshare [en ligne]. (Publié le 10/07/2015). Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/calimaq/le-statut-des-donnees-de-la-recherche-entre-droit-des-bases-de-donnees-et-donnees-publiques>> (consulté le 24/03/2018).

⁹⁴ Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000339241>> (consulté le 18/06/2018).

⁹⁵ Comme c'est le cas des données de recherche, produites par les EC dans le cadre de leur travail.

⁹⁶ PARLEMENT EUROPEEN, CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE. Directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (Inspire) [en ligne]. Disponible sur : <<http://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2007/2/oj/fra>> (consulté le 12/04/2018).

⁹⁷ Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000635725>> (consulté le 12/04/2014).

Confrontés à une telle complexité, nous ne pouvons que renvoyer à nouveau au travail monumental abattu par le groupe de travail de l'INRA pour tenter de clarifier les conditions juridiques des données de la recherche dans un guide qui, espérons-le saura conseiller les professionnels dans leur démarche d'open science⁹⁸. L'exemple seul des données de la recherche suffit à prouver l'intrication du droit au cœur de la recherche.

3. L'injonction politique à la science ouverte : une incitation à s'intéresser au droit ?

Certes, les questions de droit dans la recherche ne sont pas nouvelles. Mais de récents débats autour des réseaux sociaux académiques, de l'open access et des données de la recherche semblent avoir cristallisés les tensions autour du droit d'auteur.

En 2002, l'initiative de Budapest pour l'accès ouvert⁹⁹ remet en cause l'usage restrictif du copyright dans l'accès à la science :

« The only role for copyright in this domain, should be to give authors control over the integrity of their work and the right to be properly acknowledged and cited ».

L'année suivante, la déclaration de Berlin pose comme condition fondamentale de la science ouverte le « *droit gratuit, irrévocable et mondial d'accéder à l'œuvre* »¹⁰⁰ scientifique. C'est le début d'une politique en faveur de la science ouverte qui va essaimer partout dans le monde. En Allemagne (2013), en Argentine (2013), aux États-Unis (2015)¹⁰¹... de nouvelles lois amendent les textes sur le droit d'auteur en introduisant un droit d'exploitation secondaire et l'exception au TDM. En France, la loi pour une République numérique¹⁰² votée en octobre 2016 intègre ces changements. Mais cela ne met pas fin aux échanges sur le droit. En 2017, l'appel de Jussieu¹⁰³ demande la définition d'un cadre législatif clair pour soutenir la science ouverte :

« La communauté scientifique a besoin d'un cadre juridique stable et sécurisé dans les différents pays pour bénéficier de services performants de fouille de texte sur les publications scientifiques qui en intensifient l'usage ».

⁹⁸ BECARD, Nicolas, CASTETS-RENARD, Céline, CHASSANG, Gauthier, et al. *Ouverture des données de recherche – Guide d'analyse du cadre juridique en France*. Op. cit.

⁹⁹ CHAN, Leslie, CUPLINSKAS, Darius, EISENET, Miachael, et al. *Budapest Open Access Initiative* [en ligne]. (Publiée le 14/02/2002). Disponible sur : <<http://www.budapestopenaccessinitiative.org/read>> (consulté le 30/02/2018).

¹⁰⁰ Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales (traduction) [en ligne]. (Publié le 22/10/2003). Disponible sur : <<http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>> (consulté le 06/03/2018).

¹⁰¹ HAMEAU, Thérèse. Point sur les politiques en faveur du Libre Accès. In : *Libre accès à l'information scientifique et technique* [en ligne]. (Publié le 07/05/2015). Disponible sur : <<http://openaccess.inist.fr/?Point-sur-les-politiques-en-faveur>> (consulté le 5/05/2018).

¹⁰² Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14>> (consultée le 15/11/2017).

¹⁰³ BAUIN, Serge, BARTHONNAT, Céline, BERTHAUD, Christine, et al. Appel de Jussieu pour la science ouverte et la biodiversité. In : *Appel de Jussieu* [en ligne]. (Créé le 5 juillet 2017). Disponible sur : <<http://jussieucall.org/index-FR.html>> (consulté le 20/10/2017).

La directive européenne sur le droit d'auteur interpelle les chercheurs sur le TDM¹⁰⁴. Tout récemment, le plan national pour la science ouverte¹⁰⁵ rend obligatoire la publication et la diffusion en OA des articles, des livres et des données de recherche issus des recherches financées sur appels à projets publics. La maîtrise des questions juridiques y est clairement identifiée comme une condition de la science ouverte. Frédérique Vidal invite à « *Communiquer auprès des communautés scientifiques sur les implications de la loi numérique relatives à l'ouverture des publications et des données* » pour diffuser les nouvelles compétences et résoudre le problème des mauvaises pratiques.

« Il va de soi que ce processus d'ouverture sera conditionné par le respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne les données personnelles ou les données protégées par le secret professionnel, les secrets industriels et commerciaux, et que les bonnes pratiques seront définies par la communauté scientifique¹⁰⁶ ».

Sous l'impulsion du mouvement en faveur de la science ouverte, de nombreux professionnels de l'enseignement supérieur s'emparent des interrogations législatives. L'hypothèse sera d'ailleurs vérifiée dans les entretiens. Pour reprendre l'expression d'Yves Alix¹⁰⁷, les chercheurs et les professionnels de l'IST se trouvent, bon gré, mal gré, « *saisis par le droit* ». La complexité croissante d'un environnement juridique en évolution interroge l'utilité de positionner les BU sur des activités d'accompagnement juridique.

¹⁰⁴ HELEIN, Frédéric. Future directive UE sur le droit d'auteur : chercheurs entre espoirs et inquiétudes. In : *Le Club Médiapart* [en ligne]. (Publié le 24/10/2017). Disponible sur : <<https://blogs.mediapart.fr/edition/au-coeur-de-la-recherche/article/241017/future-directive-ue-sur-le-droit-d-auteur-chercheurs-entre-espoirs-et-inqui>> (consulté le 19/10/2017).

¹⁰⁵ MESRI. Plan national pour la science ouverte. In : *Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. (Mis en ligne le 04/07/2018). 12 p. Disponible sur : <<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sans-paiement.html>> (consulté le 17/07/2018).

¹⁰⁶ VIDAL, Frédérique. Plan national pour la science ouverte : discours de Frédérique Vidal. In : *Site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. (Mis en ligne le 04/07/2018). p.5. Disponible sur : <<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132531/plan-national-pour-la-science-ouverte-discours-de-frederique-vidal.html>> (consulté le 09/07/2018).

¹⁰⁷ ALIX, Yves (dir.). *Droit d'auteur et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2012, p. 13 (Bibliothèques).

II-UNE PLACE A PRENDRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA RECHERCHE ?

En tant que services publics, les services aux chercheurs sont le résultat d'un construit social (évolution des besoins) et de rapports de forces (choix politiques). Dès lors, l'offre d'un accompagnement juridique en BU trouve sa légitimité dans l'expression d'un besoin, dans la maîtrise des compétences pour y répondre et dans les choix de mise en valeur opérés par l'institution. Les entretiens menés auprès de bibliothécaires, de chercheurs et de profils ITRF ont tout à la fois questionné les besoins juridiques des EC et le positionnement professionnel des bibliothécaires juristes pour tenter de cerner le rôle des BU dans l'accompagnement juridique des chercheurs.

A) DES LACUNES JURIDIQUES AVEREES

1. Le vaste impensé des questions législatives

L'analyse des pratiques des EC révèle, sinon un désintérêt, du moins une certaine méconnaissance des enjeux juridiques. Sur Research Gate, les documents en texte intégral illégaux représentent 48.8 % du total des documents déposés¹⁰⁸, preuve s'il en est du peu de considération portée aux conditions légales dans les pratiques de diffusion des publications.

De manière générale, les questions de droit restent « *largement impensées* » (JP) par les EC. Les bibliothécaires soulèvent une « *absence de prise de conscience* » (CL), des « *demandes non exprimées* » (CO) qui obligent à « *présumer* » (SSG) en partie des besoins des chercheurs en la matière.

« Je ne crois pas que ce soit quelque chose d'anticipé. Les chercheurs identifient le besoin quand le problème se pose. Je ne pense pas qu'ils voient ça comme faisant partie de leur vie de chercheur initialement¹⁰⁹ ».

Les entretiens menés avec les EC et les profils ITRF confirment cette impression. B. Lathuilière reconnaît être « *sensibilisé au droit comme quelqu'un qui est sensibilisé aux piqures de guêpes* », jolie manière de dire qu'on y pense une fois qu'il est trop tard. Et si l'on pouvait espérer que les doctorants soient mieux informés, ce n'est pas le cas. Ils n'ont « *jamais eu d'informations préalables ou de sensibilisation* » (JP), et quand certains évoquent vaguement le souvenir de formations doctorales sur le sujet, ce n'est que pour préciser qu'ils n'y ont jamais assisté avant d'exprimer, assez paradoxalement leur envie d'être informés des enjeux juridiques de la recherche.

En outre, interrogés sur les questions juridiques rencontrées dans le cadre de leur travail, les EC évoquent en priorité des projets d'envergure, passant dans un premier temps sous silence leur recherche personnelle et leur activité

¹⁰⁸ BOUDRY, Christophe, BOUCHARD, Aline. Réseaux sociaux académiques et diffusion de la production scientifique des chercheurs en biologie/médecine, l'exemple de Research Gate. *médecine/sciences* [en ligne]. 2017, vol. 33, (6-7), 642-647. Disponible sur : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01582202>> (consulté le 16/10/2017).

¹⁰⁹ Marlène Delhaye.

d'enseignement. Tout se passe comme si le questionnement juridique se limitait à des « enjeux ponctuels » (JP), quelques projets « sérieux » (BL) impliquant l'ensemble du laboratoire ou d'autres équipes de recherche et risquant de déboucher sur un « conflit » (GG). Doctorant en sciences politiques, J. Parisse évoque ainsi la seule occasion où il s'est interrogé sur la légalité de ses actions :

« Pendant ma thèse, j'ai voulu faire une enquête par questionnaire auprès des communes, en version papier et sur LimeSurvey. Et comme c'était un truc assez officiel qui impliquait Sciences Po Lyon et Triangle, je m'étais posé la question des règles CNIL pour la constitution des bases de données ».

Ce n'est que lorsqu'ils sont sollicités une seconde fois en évoquant des exemples précis qu'ils abordent des interrogations personnelles, semblant du même coup découvrir que le droit est présent au quotidien dans leur recherche. Dès lors, les bibliothèques universitaires et de recherche peuvent s'engager pour développer la conscience juridique des chercheurs.

2. Le droit, ce frein à la recherche

Quand ils ne l'ignorent pas tout simplement, les chercheurs entretiennent des rapports conflictuels avec le droit. Le droit est présenté comme un frein à la recherche.

« Au-delà du frein technique, le plus remarquable est la méconnaissance des enjeux à la fois juridiques et économiques qui entourent la publication de la recherche¹¹⁰ ».

Bien souvent, la méconnaissance du contexte législatif empêche ou retarde l'action, le moindre doute se concluant par l'abandon du projet. J. Heulot regrette les « petits dégâts » causés à la recherche par ce qu'il identifie comme une « posture conservatrice » motivée par la peur. L'incertitude est vécue comme une interdiction. La barrière juridique est ainsi évoquée par A. Page comme un facteur décisif dans le refus initial de déposer en open access exprimé par ses collègues. Marine Ginouvès décrit en entretien le cas marquant d'un projet de recherche sur les maladies tropicales bloqué depuis quatre ans pour des raisons juridiques. Dans l'attente d'une solution, les chercheurs gardent pour eux les résultats de leur recherche sans possibilité de les publier : un comble quand on sait l'importance de publier dans le monde de la recherche.

Autre fait révélateur, le droit est considéré comme une pratique chronophage dans une recherche qui manque de temps pour se faire. Les expressions « manque de temps », « temps passé », « ce qui prend du temps » reviennent régulièrement en entretien. Face à l'éclatement de leur activité et l'augmentation des tâches à effectuer, les chercheurs conçoivent le droit comme une « fatigue juridique »¹¹¹ parfois difficilement compatible avec les déjà trop nombreuses responsabilités de la recherche. Julie Nordin parle d'un « processus assez long et avec des pertes d'information » pour aboutir à une convention de partenariat. J. Parisse témoigne d'échanges laborieux entre le secrétariat du laboratoire, le correspondant CNIL et le service juridique avant de parvenir au bout d'un mois à la résolution du problème.

¹¹⁰ GOLETTO, Véronique, op. cit., p. 68.

¹¹¹ BOUCHARD, Aline. Robins des bois ou rogue open access ? Les réseaux sociaux académiques en 2017. In : *Urfistinfo* [en ligne]. (Publié le 26/09/2017). Disponible sur : <<http://urfistinfo.hypotheses.org/3107>> (consulté le 13/10/2017).

Le contexte législatif s'apparente souvent à un carcan rigide qui gêne le chercheur dans sa quête de liberté. Pour B. Lathuilière, c'est un bâton lancé dans les roues de la recherche :

« On sent bien que, partout, les cadres juridiques se resserrent, qu'on a de plus en plus de contraintes. [...] J'ai l'impression qu'on nous embarrasse beaucoup avec le droit pour alimenter des postes d'administratifs à droite à gauche, mais que ça ne fait pas avancer la recherche tout ça ! »

De fait, la plupart des préconisations sur le droit appellent une évolution des pratiques des chercheurs, souvent jugées irresponsables. Or, « *les chercheurs ont tendance à résister aux efforts et nouveautés visant à modifier leurs pratiques* »¹¹². Comme le précise J. Heulot : « *La contrainte n'est pas une solution* ». Dès lors, il faut tenter d'amener le droit, non comme une évolution nécessaire, demande qui viendrait d'en haut, mais comme un « *outil* »¹¹³ utile au chercheur en le présentant sous l'axe de la valorisation de la recherche et en l'intégrant aux projets pour, peut-être, générer progressivement une « demande d'en bas ». Le professionnel doit faire comprendre que le droit n'est pas un carcan, mais un espace dans lequel la liberté s'organise.

« Le droit paraît être contenu aux interdictions, mais finalement le principe, c'est la liberté¹¹⁴ ».

B) LE DROIT : UNE COMPETENCE LEGITIME DES SERVICES AUX CHERCHEURS ?

En dépit de l'aplomb avec lequel certains intègrent le droit aux services aux chercheurs, en dépit, également, de la mission de service public qui semble légitimer le conseil juridique dès lors qu'il répond à un besoin, le positionnement de la profession sur les compétences juridiques conserve une certaine ambiguïté. L'intégration du droit aux services aux chercheurs ne relève pas de l'évidence.

1. Droit et évolutions du métier de bibliothécaire

Dans l'étude du discours professionnel sur les nouvelles compétences, on se heurte rapidement à l'opposition entre les tenants d'un cœur de métier autour des collections et les défenseurs d'une expertise en révolution.

« À la question qui revient souvent chez les professionnels – jusqu'où doit-on aller et est-ce encore mon métier ? –, Dominique Lahary répond qu'il est important de ne pas poser de frontières aux missions, de les laisser s'adapter aux besoins, à la société et aux situations politiques. [Mais] il est légitime de se demander si, à force de multiplier les champs de compétence, un défaut

¹¹² EXLIBRIS. *Les défis des bibliothèques universitaires au cœur de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche*. Livre blanc, Ex Libris, 2018, p.5. Disponible sur : <<http://www.archimag.com/livres-blancs/les-d%C3%A9fis-des-biblioth%C3%A8ques-universitaires-au-coeur-de-l%E2%80%99enseignement-de-l>> (consulté le 26/05/2018).

¹¹³ BERNAULT, Carine. Archives ouvertes et droit d'auteur. *Arabesques*, 2015, n°73, p.22.

¹¹⁴ JUCHERT, Marie-France. Interdits en bibliothèque : cadre juridique et réglementaire. Enregistrement audio de la journée d'étude : Bibliothèques d'enfer(s) : interdits, contraintes et libertés en bibliothèque [en ligne]. ENSSIB, 31 mai 2012, 18'26. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/ecouter/56991-interdits-en-bibliotheque-cadre-juridique-et-reglementaire>> (consulté le 09/04/2018).

d'expertise ne risque pas de décrédibiliser à la longue des bibliothèques qui se voudraient touche-à-tout ¹¹⁵ ».

Les questions de droit, largement éloignées de nos domaines de compétences, exacerbent cette tension. Les bibliothécaires doivent-ils, peuvent-ils devenir des bibliothécaires juristes ? Les archivistes ont depuis longtemps intégré cette dimension à la définition de leur profession. Une telle évolution impliquerait une forte spécialisation du professionnel à laquelle ni le concours ni la formation initiale ne peuvent réellement préparer¹¹⁶.

« Les organismes de formation doivent relever un double défi, en partie paradoxal, mais inévitable : renforcement de l'expertise et de la technicité des métiers d'une part, ouverture aux autres métiers et mutualisation des compétences, d'autre part¹¹⁷ ».

Pendant longtemps, le droit est resté étranger aux réflexions des bibliothécaires, au point de laisser les mauvaises pratiques s'installer dans une permissivité frisant l'illégalité plus souvent qu'à son tour¹¹⁸. À partir des années 2000, l'ouvrage d'Yves Alix sur le droit d'auteur et les bibliothèques témoigne toutefois d'une « *responsabilisation croissante des bibliothécaires* »¹¹⁹ aux questions juridiques de la propriété intellectuelle et du droit de l'information. Au sein des services aux chercheurs, les compétences juridiques se sont naturellement intégrées aux nouveaux domaines d'expertises, comme placées sous le signe de l'évidence.

« Ainsi se développe dans la littérature professionnelle l'idée selon laquelle les bibliothécaires sont appelés à se métamorphoser en acquérant de nouvelles compétences sur les plans techniques, juridiques et pédagogiques¹²⁰ ».

Étrangement, les auteurs glissent sans s'arrêter sur le droit, préférant détailler les enjeux des compétences techniques ou numériques¹²¹ (que l'on croirait pourtant mieux maîtrisés que ceux du juridique). La mise en œuvre concrète du droit au sein des services aux chercheurs, ses enjeux, ses partenaires demeurent peu pensés. Faut-il y voir la persistance d'un malaise de la profession autour du droit ? Est-ce, au contraire, le signe de sa totale intégration dans les pratiques des bibliothécaires ?

Dans tous les cas, la question du degré de spécialisation se pose. S'il n'est pas propre aux services aux chercheurs, « *le phénomène semble accentué par la plus grande diversité des profils des acteurs et par le type de collaborations* »¹²² qui,

¹¹⁵ VERNEUIL, Anne. Quelles fonctions sociales pour les bibliothèques ? In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 101. (Bibliothèques).

¹¹⁶ CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas. Former à des métiers en évolution. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p. 50-51. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0050-007>> (consulté le 12/02/2018).

¹¹⁷ ALIX, Yves. La formation des professionnels des bibliothèques aujourd'hui. *Arabesque*, janvier-février-mars 2016, n°81, p.3-5.

¹¹⁸ DESRICHARD, Yves. La loi et l'ordre. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n°3, p. 1-1. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0001-001>> (consulté le 08/03/2018).

¹¹⁹ ALIX, Yves (dir.), op. cit., p. 25.

¹²⁰ GOLETTA, Véronique, op. cit., p. 69.

¹²¹ SWIATEK, Cécile, op. cit.

¹²² GRANGER, Sabrina. Open access : une révolution dans les compétences des bibliothécaires ? *Arabesques*, 2015, n°79, p.13.

dans le dialogue avec la recherche, exigent généralement un « *renseignement juridique de premier niveau* »¹²³. Sans se présenter comme un bibliothécaire juriste, peut-être est-il nécessaire de « *sortir de sa zone de confort pour faire sortir les usagers eux-mêmes de la leur ?* »¹²⁴. Après la « *juridicisation* »¹²⁵ des documentalistes, celle des bibliothécaires semble finalement être progressivement acceptée. Le droit rentre d'ailleurs dans les objets du discours officiel.

2. Un observatoire du discours officiel : les référentiels métiers

On sait toutes les limites des référentiels. Outre le paradoxe de « *parvenir à saisir, dans un document par nature inerte et généralisant, une activité de travail dynamique et singulière* »¹²⁶, ces « *traductions réductrices* »¹²⁷ et *insuffisamment actualisées sont généralement « peu adaptées à des contextes d'exercice en émergence ou à la description de fonctions "hybrides" »*¹²⁸ qui caractérisent les connaissances juridiques. Mais en dépit des critiques formulées à leur encontre, les référentiels d'emplois types demeurent des systèmes efficaces de repérage des exigences. Ils cristallisent le dialogue professionnel autour des compétences métier et continuent d'occuper une place prépondérante dans le pilotage des ressources humaines en bibliothèques. Les recruteurs, évaluateurs et directeurs les utilisent régulièrement pour « *créer une fiche de recrutement, coter une fiche de poste ou un niveau de responsabilité au sein de son institution, analyser une fonction, un service, évaluer les personnels ou construire un parcours de formation* »¹²⁹. Ils témoignent donc en partie des aptitudes recherchées par les employeurs et constituent un outil d'analyse du discours officiel sur les compétences juridiques.

Trois outils se sont naturellement imposés pour évaluer l'importance des compétences juridiques dans les emplois types français :

- REME : pour son orientation BU et sa récente mise à jour en mai 2017,
- Referens : pour la filière ITRF et son actualisation en 2016,
- Bibliofil' (créé en 2004) : pour sa position de référentiel par excellence de la filière bibliothèque.

Sous le prisme des compétences juridiques, la comparaison de ces trois référentiels met en regard l'approche statutaire et ministérielle des deux premiers avec la « *logique fonctionnelle, centrée sur les activités réellement effectuées* »¹³⁰ du dernier.

¹²³ Ibid., p. 12.

¹²⁴ DUPIN, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris : Editions du cercle de la librairie, 2018, p.96.

¹²⁵ J'emprunte le terme à : CLEFF LE DIVELLE, Sylvia. La Responsabilité juridique des professionnels de l'information et de la documentation et les codes de déontologie. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2007, n° 4, p. 102-103. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0102-013>> (consulté le 10/04/2018).

¹²⁶ BALAS, Stéphane (2011). Cité dans : MARCEROU-RAMEL, Nathalie. Référentiels métiers, référentiels de compétences. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 13, p. 10.

¹²⁷ MARCQ, Joël. Du référentiel des compétences à la prospective des compétences : le secteur des cimenteries. *Management & Avenir*, 2008, vol. 5, n° 19, p. 135.

¹²⁸ MARCEROU-RAMEL, Nathalie. Référentiels métiers, référentiels de compétences. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 13, p. 9.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ TARIN, Laurence. Bibliofil' - Le référentiel de la filière bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, n° 5, p. 24.

Emprunté au récent article de N. Marcerou-Ramel sur les référentiels métiers, le tableau suivant liste les emplois types étudiés dans chacun des référentiels.

REME 4 emplois types	REFERENS 7 emplois types	BIBLIOFIL' 8 emplois types
Catégorie A		
- Responsable de ressources documentaires - Bibliothécaire	- Responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire - Chargé de ressources documentaires - Chargé de systèmes d'information documentaire - Chargé du traitement de données scientifiques ¹³¹ - Assistant de ressources documentaires et scientifiques	- Responsable documentaire - Directeur de bibliothèque - Directeur de département - Expert - Chargé de mission
Catégorie B		
- Gestionnaire de collections (bibliothèques, documentation, archives, musées)	- Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales	- Médiateur documentaire - Responsable d'une équipe d'agents des bibliothèques
Catégorie C		
- Magasinier de collections	- Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales	- Responsable d'une équipe d'agents des bibliothèques - Agent des bibliothèques

Si les objectifs et le traitement des trois référentiels diffèrent, leur approche du juridique est assez semblable. Referens, REME et Bibliofil' lui accordent une place non négligeable : sur les 19 emplois types étudiés, 16 mentionnent le droit. Dans 75% des cas (12 fiches sur 16), la compétence législative est réservée aux postes de catégorie A, associée à des missions de coordination et de développement. Présenté comme une connaissance théorique dans toutes les fiches métier, le juridique ne paraît pas devoir trouver d'application concrète dans des compétences opérationnelles. Comme si l'un pouvait aller sans l'autre. Le degré de maîtrise des compétences juridiques n'est pas gradué, ou alors seulement au niveau le plus bas par l'expression « *notions élémentaires* » utilisée dans les emplois de responsable d'équipe et d'agent des bibliothèques de Bibliofil'.

Les formulations employées distinguent deux types de connaissances juridiques, reproduisant la différence marquée par Bibliofil' entre connaissances de l'environnement professionnel, administratif et réglementaire et connaissances scientifiques et techniques relatives à l'activité des bibliothèques. Les expressions « *connaissance des textes législatifs et réglementaires du domaine* », « *cadre légal*

¹³¹ Suivant l'exemple de N. Marcerou-Ramel, j'ai ajouté aux 6 « métiers » des bibliothèques décrits par Referens un 7^e emploi-type : le chargé du traitement des données scientifiques. Il détaille les compétences développées en BU autour de la gestion des données de la recherche.

et déontologique », « *cadre institutionnel, juridique, réglementaire et administratif* » dessinent un savoir général, sorte de socle commun à tous les administrateurs qui assimile le droit à la maîtrise de l'environnement professionnel, administratif et réglementaire. La connaissance du droit semble alors fixer le cadre d'action dans lequel les activités des professionnels se déroulent. D'autres fois, les emplois types comme celui de chargé de système d'information documentaire de Referens décrivent un droit davantage appliqué aux missions de bibliothécaires spécialisés (« *droit des contrats* », « *droit de la propriété intellectuelle* », « *droit des systèmes d'information* », « *droits afférents* », « *droit de l'information* »). Le juridique est alors une compétence spécifique des domaines d'activité des bibliothèques. Reste à savoir s'il peut (doit ?) devenir une compétence spécifique des services aux chercheurs.

La transformation de l'environnement juridique et administratif est identifiée à cinq reprises dans REME et Referens comme une tendance d'évolution des métiers, toujours en lien avec une spécialisation accrue des compétences professionnelles et la nécessité de développer les formations continues. Les compétences juridiques, déjà présentes dans les référentiels, seraient donc appelées à progresser. On notera avec un certain étonnement l'absence totale de facteurs d'évolution dans *Bibliofil'*, surtout quand le référentiel affiche aussi clairement sa volonté de « *permettre le développement d'une gestion prévisionnelle des compétences nécessaires à l'exercice de ce métier en tenant compte des nouveaux défis qu'il doit relever* »¹³².

3. Les réalités de terrain

En dépit des efforts pour participer à la modernisation du métier, les référentiels conservent une difficulté à y intégrer les facteurs d'évolution. Citant le travail de Joël Marcq, N. Marcerou-Ramel invite à s'orienter vers une « *prospective des compétences* » (anticipation des futurs possibles) en pensant la compétence « *comme un potentiel qui s'actualise dans l'action et qui rétroactivement se développe par l'action* »¹³³. C'est dans cette optique que nous avons souhaité étudier les compétences juridiques dans différentes réalités de terrain.

L'enquête de la BSN

L'enquête de la BSN¹³⁴ identifie le juridique comme l'un des quatre grands champs d'aptitudes de l'IST (compétences techniques, juridiques, informationnelles, stratégiques et relationnelles). Mais des quatre familles de connaissances, le pan juridique reste le moins développé. On lui attribue seulement trois domaines d'applications (rédiger un document juridique, utiliser le droit et conseiller sur le droit), contre respectivement 7, 12 et 9 mises en œuvre concrètes pour la technique, l'information et la stratégie/relation. Peut-être les connaissances juridiques sont-elles en effet moins centrales que les autres dans les actions de la BSN. Peut-être aussi ce décalage témoigne-t-il de compétences moins bien

¹³² ANTOINE, Dominique, MONTEIL, Jean-Marc. Introduction. In : *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque* [en ligne]. Paris : DPMA, 2005, p. 5.

¹³³ MARCQ, Joël (2008), op. cit., p. 151.

¹³⁴ BSN9 « Formation, compétences et usages ». Enquête BSN9 « compétences » auprès des segments de la BSN. In : *Bibliothèque Scientifique Numérique* [en ligne]. (Créé en novembre 2016). Disponible sur : <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/enquete-bsn9-competences-aupres-des-segments-de-la-bsn/> (consulté le 19/05/2018).

maîtrisées en interne. Quoi qu'il en soit, la BSN marque son désir de développer les compétences juridiques des professionnels en associant les métiers de juriste, data librarian et chargé de projet à des compétences à rechercher en interne. On notera la présence de bibliothécaires dans plusieurs domaines du droit : le data librarian et ses compétences en droit du numérique, droit des données et gestion des données personnelles pour les données de la recherche, le chargé de projet open access, capable de déterminer les conditions d'utilisation (dépôt) d'un document et de lire des contrats d'édition, mais aussi les responsables de l'archivage pérenne, des ressources électroniques, de l'édition numérique et du signalement. À la BSN, les bibliothécaires se positionnent sur une utilisation précautionneuse du droit, qui implique de s'y former pour pouvoir le manier dans son travail, voire pour assumer des formations auprès d'usagers, mais toujours sous le contrôle de juristes spécialisés. Logiquement, le conseil, la formation des formateurs bibliothécaires ainsi que la définition des cadres d'application restent réservés aux juristes.

Les offres d'emploi

L'annexe 2 analyse les offres d'emploi en services aux chercheurs diffusées sur l'année 2017-2018. Elle reflète l'image que les recruteurs se font des missions de conseil à la recherche. Sur les 14 offres disponibles, huit identifient le droit dans les activités ou les connaissances caractéristiques des services aux chercheurs. Si la mention du droit n'est pas systématique, sa prise en compte dans la rédaction des profils de postes se développe. La répartition des offres reproduit globalement le schéma introduit par les référentiels. Le droit est associé à des fonctions de cadre (12 catégories A, 1 catégorie B, 1 catégorie C), principalement sur des missions courtes et des profils de chargés de projets (12 CDD contre 4 CDI, le reste des offres ne renseignant pas le type de contrat). Est-ce à dire que le droit n'est pas prêt à s'installer durablement dans les services de soutien à la recherche ? Les missions législatives concernent le respect du cadre légal, la veille juridique, la médiation juridique et le conseil aux chercheurs.

L'avis des entretiens

L'analyse du droit dans les réalités de terrain ne pouvait décemment faire l'impasse sur l'avis des principaux concernés.

Sur les 8 profils de bibliothécaires interrogés en entretiens, seuls deux disposent de compétences juridiques valorisées dans leur fiche de poste, un 3^{ème} espérant les rajouter bientôt. S. Respingue-Perrin souligne sur le sujet un fait surprenant : sa fiche de poste ignore les activités de portage de projet fortement marquées par le juridique qui constituent la majeure partie de son temps de travail pour faire coïncider le statut de conservateur avec une description de poste axée sur le management, l'encadrement et l'animation d'équipe ainsi que la gestion budgétaire, pourtant très marginaux dans son quotidien. Le juridique, on le voit, a encore du chemin à faire pour s'installer durablement dans nos profils de poste.

Pourtant, les chercheurs n'expriment aucune opposition de principe à ce que la bibliothèque prenne en charge un conseil juridique qu'ils reconnaissent lié à des domaines de compétence documentaires.

« L'important pour moi c'est d'avoir un interlocuteur. Avoir une personne compétente face à soi, le reste, le cadre ça reste secondaire¹³⁵ ».

« Il y a une place à prendre dans un domaine à partir du moment où tu décides de t'y investir. Ce qui compte pour moi, c'est la qualité du service offert. Je me fiche de savoir qui l'offre, du moment que j'ai mes réponses¹³⁶ ».

Pour S. Respingue-Perrin, la légitimité des compétences juridiques dépend du service en charge :

C'est une question de service porteur. Le service porteur de l'archive ouverte, c'est la BU. Les enseignants-chercheurs se tournent donc naturellement vers les SCD pour les questions juridiques liées à l'open access.

De fait, les bibliothécaires se sentent légitimes pour assurer un accompagnement juridique en lien avec les services aux chercheurs au sein desquels ils opèrent. L'« expérience » acquise et le « background » (SRP) sont garants d'une compétence juridique fondée qui a eu le temps d'être testée.

À l'issue de cette observation, les professionnels affichent des compétences juridiques réelles, pas toujours exploitées et valorisées à la hauteur de leur expertise. Le droit se diffuse au sein de la profession, étroitement lié aux services aux chercheurs. Comment ces nouvelles compétences s'intègrent-elles à l'environnement universitaire ?

C) INSCRIRE L'OFFRE DES BIBLIOTHEQUES DANS L'ECOSYSTEME UNIVERSITAIRE DU DROIT

Dans sa définition du conseil législatif, la bibliothèque universitaire doit impérativement penser sa place en lien avec l'ensemble des acteurs juridiques des universités en se posant notamment la question : quel service, différent de ceux offerts par les autres partenaires, puis-je proposer ? Quelle est ma plus-value dans l'accompagnement juridique des enseignants-chercheurs ?

« Il est totalement nécessaire que les compétences juridiques se musclent en bibliothèque, à condition qu'elles trouvent bien leur place dans l'environnement institutionnel¹³⁷ ».

¹³⁵ B. Lathuilière.

¹³⁶ J. Parisse.

¹³⁷ S. Respingue-Perrin.

1. Les acteurs de l'accompagnement juridique dans les universités françaises

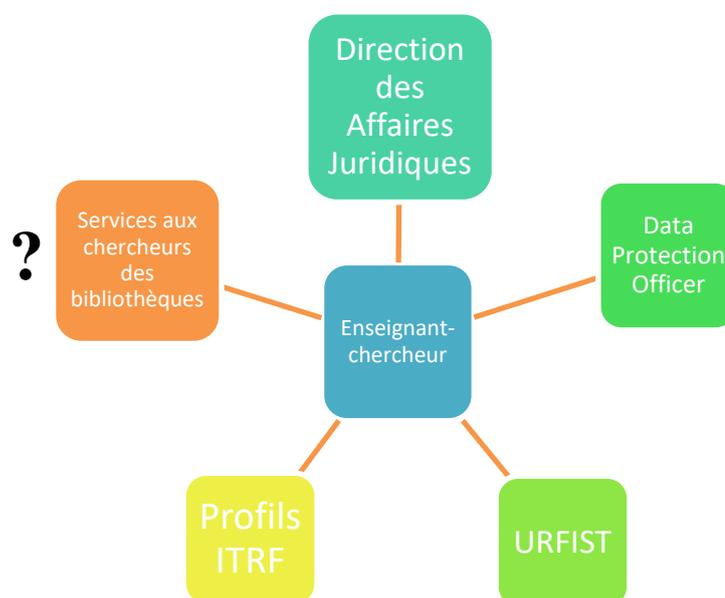


Figure 6 : Principaux acteurs de l'accompagnement juridique universitaire

Interrogés sur les services qu'ils contactent lorsqu'ils sont confrontés à des questions de droit, les chercheurs évoquent en premier lieu la DAJ. Elle exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance logistique auprès de l'université et de ses laboratoires, notamment sur les conventions de partenariat, les marchés publics et le montage de projets. Le DPO (anciennement CIL) est évoqué pour toutes les questions de données. Il conseille les chercheurs sur leur conformité au RGPD. Par leur offre de formation, les URFIST interviennent eux aussi dans l'accompagnement juridique des EC. Les profils ITRF font « *l'interface avec l'institution* » (CL). Les BAP J¹³⁸ en charge de la gestion, du pilotage et de la valorisation de la recherche jouent un rôle dans la définition des projets de recherche. L'ingénierie de projet (BAP E) peut posséder des compétences sur le droit des bases de données et celui des logiciels. Sur le traitement et l'analyse des données, les personnels BAP D disposent de compétences juridiques eux aussi.

En dehors de la DAJ, les services de l'accompagnement juridique sont assez mal identifiés par les enseignants-chercheurs. Heureusement pour eux, les personnels ITRF au sein des laboratoires bénéficient d'une proximité géographique avec les chercheurs que les bibliothécaires ne pourront jamais avoir. L'ajout d'un nouvel acteur à l'écosystème doit interroger les modalités d'une nouvelle offre de service et envisager les partenariats potentiels pour ne pas répéter une offre présente ailleurs. Au milieu de tous ces acteurs, quelle place les bibliothèques universitaires et de recherche peuvent-elles prendre ?

¹³⁸ Famille professionnelle du référentiel REFERENS.

2. Le copyright librarian, un exemple anglo-saxon

Outre-mer, l'écosystème juridique des universités anglo-saxonnes compte un acteur tout particulier : le copyright librarian. Ce bibliothécaire spécialisé sur le droit d'auteur offre un service d'accompagnement juridique qui pourrait inspirer nos BU française dans la définition de leur prestation. Le copyright librarian répond aux questions des membres de l'université sur le droit et propose une offre de formation sur le sujet¹³⁹ auprès des EC et des doctorants, participant à leur éducation juridique. Contrairement à ce que pourrait laisser supposer son titre, il n'est pas juriste, mais titulaire d'une formation en bibliothéconomie.

« Since I started, managing the expectations of what a Copyright/Fair Use Librarian does, exactly, has been a challenge. The most common misconception, unsurprisingly, is that I am a lawyer. One way I handle it is to clarify my training and approach from the get go. I tell every patron, on email, on the phone, or sitting across the table, straight away – “I am a librarian, which means I'll be providing legal information and informed opinions. I am not a lawyer, so I will not be giving legal advice¹⁴⁰ ».

D'ailleurs, le bibliothécaire cherche à se détacher des juristes dans son travail : « [want] to make a document that makes sense to normal (i.e., non-lawyer) humans »¹⁴¹. Sur son poste, J. Secker conseille ses collègues sur l'open access et encadre les projets de numérisation de la bibliothèque. Nancy Sims rédige les accords juridiques dont la bibliothèque a besoin¹⁴². En général, le copyright librarian ne travaille pas à plein temps sur le droit. Il est rattaché à d'autres services, comme l'open access ou les archives institutionnelles.

« [...] most postings were not for full-time copyright librarians. I did not want Open Access, Open Educational Resources, Institutional Repository, or any other Scholarly Communications tasks [...] »¹⁴³

Les professionnels soulignent l'importance d'être soutenu par leur hiérarchie. Jane Secker déclare ainsi : « I am very lucky my Dean is interested in copyright, and in what I do ».

Si la transposition telle quelle du copyright librarian n'est sans doute pas envisageable pour une multitude de raisons (traditions¹⁴⁴, différences en termes de formation, d'attendus professionnels, d'emplois), les similitudes de ces professionnels avec les bibliothécaires des services aux chercheurs permettent d'envisager une application partielle de ce modèle en France.

¹³⁹ McKEEN, Lauren. Get to Know a Copyright Librarian: Liz Hamilton. In : *Northwestern Libraries blog* [en ligne]. (Publié le 03/0/2017). Disponible sur : <<https://sites.northwestern.edu/northwesternlibrary/2017/01/03/get-to-know-a-copyright-librarian-liz-hamilton/>> (consulté le 18/12/2017).

¹⁴⁰ SECKER, Jane. Just Call Me a Copyright/Fair Use Librarian. In : UK Copyright literacy [en ligne]. (Publié le 20/09/2017). Disponible sur : <<https://copyrightliteracy.org/2017/09/20/just-call-me-a-copyrightfair-use-librarian/>> (consulté le 16/12/2017).

¹⁴¹ SIMS, Nancy. What does a copyright librarian do ? In : Copyright Librarian : Nancy Sims, Lawyerbrarian at large [en ligne]. (Publié le 22/05/2017). Disponible sur : <<http://simsjd.com/copyrightlibn/2017/05/22/special-user-agreements/>> (consulté le 14/12/2017).

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ SECKER, Jane, op. cit.

¹⁴⁴ Historiquement, le Copyright Office dépend de la Library of Congress aux Etats-Unis. Le bureau est implanté dans les locaux de la bibliothèque et immédiatement placé sous l'administration du directeur de la bibliothèque. Lionel Maurel émet l'hypothèse que cette particularité a peut être joué un rôle dans le rapprochement entre Copyright et bibliothèques aux Etats-Unis.

3. La place du bibliothécaire : un intermédiaire de proximité entre le chercheur et les autres services

En attendant, le bibliothécaire doit trouver sa place dans l'écosystème juridique des universités françaises.

Première possibilité pour mettre en avant son service : se rendre disponible et joignable pour n'importe quelle demande, y compris la plus anodine (mais y en-t-il vraiment lorsqu'on parle de droit ?). Parce qu'elle incarne le sommet de l'expertise juridique aux yeux des chercheurs, la DAJ n'est pas considérée par les chercheurs comme un interlocuteur courant. Ils la contactent en cas de « *problème* » (CL), pour une « *intervention officielle* » (MD) ou en cas de procès.

« On se tournerait vers eux en cas de problème, on ne va pas forcément vers eux pour du conseil juridique¹⁴⁵ ».

Les services juridiques donnent (sans doute bien malgré eux) l'image de services injoignables, « *surchargés* » (ML) voire « *complètement débordés* » (PN). Le bibliothécaire semble plus facilement « *dérangeable* » (CL). Prenant en charge certaines questions juridiques, il pourrait peut-être même aider à désengorger les DAJ. Les services juridiques ne fournissant aucun accompagnement personnalisé, c'est là aussi un domaine sur lequel peut se positionner le bibliothécaire juriste.

Par ailleurs, les bibliothécaires opèrent en général sur des segments du droit peu connus par les services juridiques.

« Sur l'article 30, je me sens plus légitime qu'eux pour donner une réponse que mon service juridique parce que je le connais mieux qu'eux. Pour l'instant, on a l'impression qu'on leur parle chinois quand on leur parle de ça. Ils n'ont même pas lu la loi. Ça leur passe loin au-dessus¹⁴⁶ ».

V. Ginouvès rapporte le « conseil » très paradoxal qu'on lui avait donné lorsqu'elle a entamé le projet Ethique & Droit : « *Vous voulez travailler sur le droit, ne vous entourez pas de juristes. Réfléchissez à ce que vous voulez, faites votre projet et après interrogez les juristes* ». Tout simplement parce qu'ils ne comprennent pas les questions de sciences sociales.

Dans les faits, il ne semble pas impossible de positionner la bibliothèque sur un rôle d'accompagnement juridique qui s'accorde avec ceux des autres acteurs de l'environnement juridique. Les professionnels évoquent différents partenariats, une coopération. C. Laube espère ainsi que la DAJ fasse remonter les projets sur la PI pour lui permettre d'intervenir dans la planification. Dans tous les cas :

« Il faut bien comprendre que la loi engage l'intégralité des acteurs de l'IST dans un dialogue : les établissements de recherche, les universités, les services juridiques, les bibliothèques... Et réussir à concilier le point de vue de tout le monde n'est pas toujours évident¹⁴⁷ ».

« Si jamais on a une efficacité à avoir, c'est en discutant avec les différents acteurs pour essayer de les accompagner de façon à ce que nos problématiques soient comprises et formalisées le mieux possible. [...] L'idée,

¹⁴⁵ Marlène Delhayé.

¹⁴⁶ C. Ollendorff.

¹⁴⁷ S. Respingue-Perrin.

c'est de voir avec la DAJ jusqu'où on peut aller dans le sens de la politique de service de la bibliothèque¹⁴⁸ ».

La proposition de service de la bibliothèque doit s'insérer dans un dialogue avec l'ensemble des acteurs.

¹⁴⁸ Ibid.

III - METTRE EN ŒUVRE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN BIBLIOTHÈQUE, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Comment l'accompagnement juridique peut-il se concrétiser en bibliothèque universitaire et de recherche ? Partant des besoins identifiés dans les entretiens, la définition de l'offre de service interroge les objectifs visés, les modalités pratiques de mises en œuvre et les partenaires potentiels du conseil juridique.

A) DÉFINIR L'OFFRE DE SERVICE

1. Des médiateurs juridiques pour diffuser le droit au sein des services aux chercheurs

À l'issue des entretiens, l'accompagnement juridique ne s'envisage pas comme un service en soi, sorte de « *sous-traitance du service juridique* » (CO), mais comme une compétence clef diffusée au sein des services aux chercheurs et des projets d'appui à la recherche.

La faible demande actuellement exprimée par les chercheurs exclut d'en faire un service à part entière. B. Lathuilière, professeur en géoscience indique ainsi : « *Je ne pense pas qu'il y ait une somme de question interminable, je n'ai pas l'impression que ce soit un champ inépuisable* ». Une gestion intelligente du personnel défend de créer un service d'accompagnement juridique pour un besoin encore trop peu identifié. S. Respingue Perrin estime d'ailleurs difficile de positionner une personne uniquement sur les questions de droit, au risque d'empiéter sur les missions de la DAJ.

« Ce type de service passe par le projet plutôt que par le droit. L'accompagnement juridique s'inscrit dans la gestion des archives ouvertes, des données de la recherche, le TDM, la gestion des contrats...¹⁴⁹ »

De fait, les bibliothécaires soulignent tous un lien naturel entre le droit et les services aux chercheurs. Pour P. Naegelen, ces services sont une « *bonne porte d'entrée* » au conseil juridique. Pour M. Delhaye, ils provoquent une « *exposition naturelle au droit* ». L'accompagnement juridique est vécu comme une évidence au sein des services aux chercheurs : il est « *cohérent* », « *logique* », « *naturel* ». L'agilité de ces services récents « *ouverts aux profils atypiques et aux expérimentations* » (IG) légitime pour certains l'acquisition de compétences juridiques sur des aspects « *prototypes et innovants beaucoup moins traités par les services juridiques* » (SRP).

Le juridique devient un « *élément de la politique de services* » (SRP) au même titre que le modèle économique ou l'infrastructure technique. Le droit est abordé comme une compétence opérationnelle à l'opposé des compétences théoriques identifiées dans les référentiels métiers. Les bibliothécaires évoquent d'ailleurs plus volontiers des cas concrets de questionnement juridique et de résolution que les

¹⁴⁹ Entretien avec Sébastien Respingue-Perrin, chargé de mission recherche à la BU d'Evry.

textes théoriques. Dépassant la traditionnelle conception du droit comme simple élément de cadrage, les professionnels en font un « *outil* » (VG) au quotidien. Au-delà, il est un « *argument précieux pour amener les EC à comprendre les enjeux et à adhérer aux objectifs du service* » (MD). À Aix-Marseille, il est mis en avant pour valoriser l'offre de service. Inscrit dans l'ADN des services aux chercheurs, le droit est finalement un « *élément facilitateur* » (SRP) au service des objectifs de la bibliothèque.

Le bibliothécaire se présente davantage comme un médiateur juridique, un « accompagnateur », que comme un spécialiste.

« Je ne suis pas convaincue que la posture d'expert soit toujours nécessaire. En tant que formatrice, je préfère me positionner comme médiatrice. [...] Je pense qu'on peut apporter des choses sans être spécialiste¹⁵⁰ ».

Pour reprendre les mots de B. Calenge, la médiation juridique se conçoit comme une « *implication personnelle du professionnel attentif à ses usagers* » qui aboutit naturellement à une « *remise en cause critique constante des dispositifs techniques et organisationnels mis en œuvre afin de rendre cette implication la plus efficace possible* »¹⁵¹.

2. Proposer différents niveaux de service

En tenant compte des besoins exprimés et de la maîtrise des compétences juridiques acquise par leur personnel, les BU peuvent proposer différents niveaux d'accompagnement juridique, de l'évaluation des besoins à l'intervention sur des projets de recherche en passant par la diffusion d'information et la formation. Les propositions ci-dessous sont formulées à partir des entretiens, de l'analyse du matériel communicationnel de plusieurs bibliothèques sur leurs services aux chercheurs (annexe 3) et de la prospection des formations proposées par les BU (annexe 4).

a) Sensibiliser les chercheurs aux questions de droit en diffusant l'information

Une part non négligeable du travail des BU réside dans une action de sensibilisation massive pour mettre à jour les besoins inconscients des chercheurs et anticiper les « *blocages ou les laisser-aller* » (CL) que provoque au quotidien la méconnaissance des enjeux juridiques.

Le bibliothécaire endosse tout à la fois les rôles de veilleur et de rédacteur de contenus. C. Laube diffuse ainsi la documentation juridique dans la lettre d'information hebdomadaire et sur le site internet du laboratoire Triangle. Capable de « *repérer les conseils de juristes dans [son] réseau et de trouver les endroits où figure l'information* », elle s'attache à créer un espace de veille où ses EC trouveront facilement des renseignements d'ordinaire difficiles à dénicher¹⁵². 5 des 15

¹⁵⁰ Entretien avec S. Sorrel-Giffo.

¹⁵¹ CALENGE, Bertrand. La médiation : concept-clé ou mot-valise ? In : Bertrand Calenge : carnet de notes [en ligne]. (Publié le 03/01/2012). Disponible sur : <<https://bccn.wordpress.com/2012/01/03/la-mediation-concept-cle-ou-mot-valise/>> (consulté le 23/10/2017).

¹⁵² GASNAULT, Jean. Accéder à l'information juridique pour le juriste et le non juriste. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°4, p. 47-47. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-47.htm>> (consulté le 09/04/2018).

documents communicationnels analysés illustrent ce niveau de service. Identifiés par le terme « documentation », ils présentent un champ sémantique législatif peu développé et limitent le nombre de références extérieures à des textes de loi. Le droit ne constitue pas l'enjeu majeur de la communication (importance visuelle faible à moyenne), il s'insère dans un autre message, comme distillé en creux. L'accent est mis sur le lien entre le droit et les pratiques de la recherche. Dans ce type d'action, le bibliothécaire limite les risques de commettre une erreur.

Le travail de veille juridique offre le double avantage d'exiger peu de compétences juridiques¹⁵³ (ce qui facilite sa mise en œuvre) tout en permettant au bibliothécaire chargé du travail de s'autoformer progressivement aux enjeux législatifs de la recherche, préalable nécessaire à la proposition de services plus complexes. Ce premier niveau de service n'en est pas moins décisif, puisqu'il crée les conditions d'une pratique juridique quotidienne de la recherche en responsabilisant progressivement les chercheurs et en initiant les bibliothécaires. Pour les bibliothécaires interrogés, c'est un « *moyen de légitimer en acte* » (CL) leurs compétences juridiques, qui « *permet d'établir une relation de confiance* » (ML) avec les EC et de diffuser les « *bonnes pratiques* » (IG) de la recherche de demain.

b) Former aux enjeux juridiques en partant des problématiques quotidiennes de la recherche

Les bibliothèques ont aussi un rôle à jouer dans la formation des doctorants et des EC aux problématiques légales. Modules d'autoformation, formations proposées en lien avec les URFIST ou via les écoles doctorales, cycles d'ateliers portés par les BU... de nombreux bibliothécaires s'investissent déjà largement dans la transmission des connaissances juridiques (annexe 4).

Une enquête du segment 9 de la BSN¹⁵⁴ sur les formations à l'IST identifie le droit dans les principaux thèmes abordés. Les descripteurs « Propriété intellectuelle » et « droit » reviennent respectivement 30 et 28 fois dans les formations aux doctorants¹⁵⁵ et 4 fois chacune dans les 56 formations réservées aux EC.

¹⁵³ Les compétences requises dépendent principalement de la veille.

¹⁵⁴ DENNECKER, Claire. *Etudes BSN 9 : retours sur le recensement des formations à l'IST*. BSN, 2017, 19 slides. Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/enquete-sur-les-formations-a-list-resultats/>> (consulté le 18/07/2018).

¹⁵⁵ Sur un total de 488 formations analysées. Moins nombreuses que sur la recherche documentaire ou Zotero, les formations au droit se placent tout de même avant celles sur les publications scientifiques et les archives ouvertes.

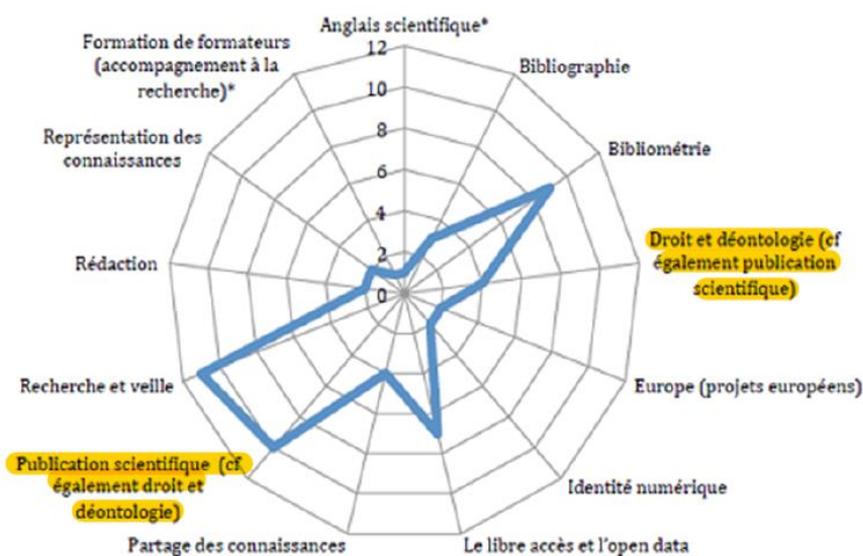


Figure 7 : Principaux thèmes cités dans les entretiens qualitatifs¹⁵⁶

M. Latour réalise pour ses doctorants des quiz sur le plagiat¹⁵⁷ et la propriété intellectuelle¹⁵⁸. Les réseaux de formation Form@doct¹⁵⁹ et Isidoc't¹⁶⁰ auxquels participent respectivement S. Sorrel-Giffo et C. Laube intègrent les questions de droit à leur programme. En pleine expansion depuis sa création en 2015, le festival des Libertés Numériques¹⁶¹ coordonné par la bibliothèque de l'INSA Rennes traite de la protection des données personnelles. S. Sorrel-Giffo souhaite d'ailleurs permettre aux doctorants de valider leurs crédits de formation s'ils assistent à l'événement.

¹⁵⁶ DENNECKER, Claire, op. cit. slide 14.

¹⁵⁷ LATOUR, Marie. Le plagiat. In : *Kahoot !* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://create.kahoot.it/details/le-plagiat/9c528234-35c2-42a8-9edc-fa38116ff903>> (consulté le 08/02/2018).

¹⁵⁸ LATOUR, Marie. Propriété intellectuelle. In : *Kahoot !* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://create.kahoot.it/details/propriete-intellectuelle/50c62b81-23a7-49e1-bd80-afee8d1630ca>> (consulté le 08/02/2018).

¹⁵⁹ UNIVERISTE BRETAGNE LOIRE. *Formadoct* [en ligne]. (Mis à jour le 06/07/2018). Disponible sur : <<https://formadoct.u-bretagne Loire.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁶⁰ UNIVERSITE DE LYON. Isidoc't : documentation et gestion de l'information en SHS. In : *Université de Lyon* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://www.universite-lyon.fr/a07-isidoc-t-documentation-et-gestion-de-l-information-en-shs-15h-4177.kjsp?RH=1486385618874>> (consulté le 12/06/2018).

¹⁶¹ INSA Rennes. Festival des Libertés Numériques. In : INSA Rennes [en ligne]. (Mis à jour le 28/06/2018). Disponible sur : <<https://fdln.insa-rennes.fr/le-festival/>> (consulté le 13/07/2018).

Dépôt et diffusion des thèses ⓘ	Nov 30, 2017	399
La propriété industrielle ⓘ	Jul 7, 2017	182
Le droit d'auteur ⓘ	Dec 4, 2017	942
Le plagiat ⓘ	Nov 30, 2017	2052
Libre accès et questions juridiques ⓘ	Nov 30, 2017	205
Us et abus du cloud computing ⓘ	Apr 26, 2017	121

Figure 8 : Guides d'autoformation Formadoc proposés sur les thématiques juridiques (contenu placé sous licence CC BY-NC-SA 4.0)

Connaître les grands principes du droit d'auteur

La propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle regroupe la propriété littéraire et artistique et la propriété industrielle. Quels types de droits appartiennent à chacune de ces deux branches ?

Propriété littéraire et artistique

Droit d'auteur

Droits voisins

Droit des marques et signes distinctifs

Droit des dessins et modèles

Propriété industrielle

Droit des brevets

Secret de fabrique

Glissez les étiquettes au bon emplacement, puis validez.

JE VALIDE

Figure 9 : Capture d'écran du module d'autoformation de l'USPC, exercice sur la propriété intellectuelle¹⁶²

¹⁶² BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE SORBONNE PARIS CITE. Respecter la PI dans son travail universitaire. In : Recherche documentaire USPC [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://moodle.uspc.fr/mod/folder/view.php?id=641>> (consulté le 08/06/2018).

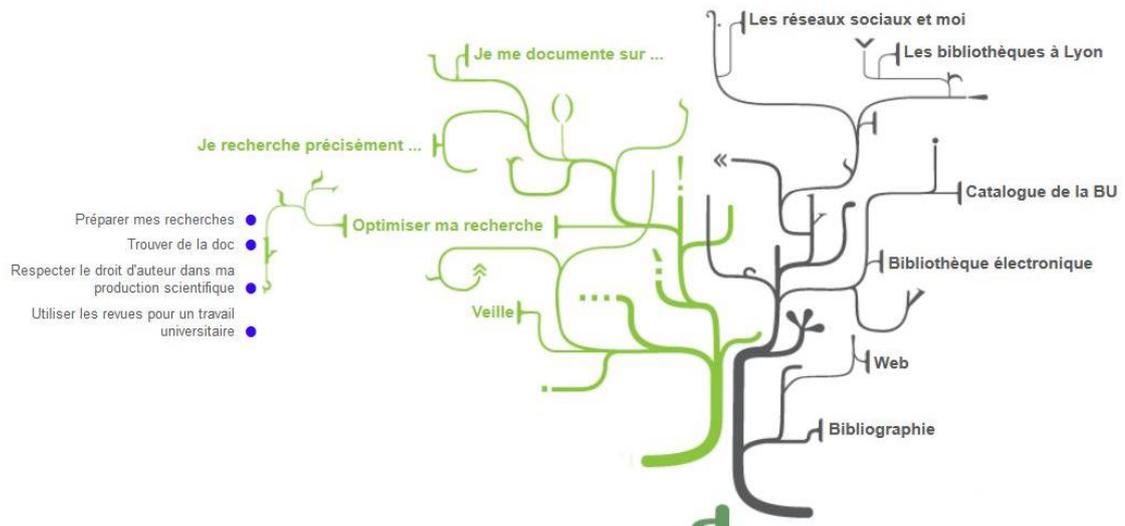


Figure 10 : Guide d'autoformation proposé par les BU Lyon 2 sur le droit d'auteur (contenu diffusé sous licence CC BY-ND)

Ces formations proposent un 2^{ème} niveau de service, également identifié dans l'analyse des documents communicationnels : la médiation. Il ne s'agit plus seulement de diffuser l'information juridique, il faut l'expliquer (champ sémantique développé) et la contextualiser (références extérieures, anecdotes) pour convaincre les EC de ses enjeux. Parce qu'elle engage sa responsabilité, la transmission des connaissances astreint le professionnel à une forte implication personnelle : il doit s'assurer de la validité de ses connaissances juridiques.

Si les ateliers juridiques représentent actuellement moins d'un quart de la totalité des formations dispensées en BU (cf annexe 4), M. Latour souligne une augmentation encourageante du nombre d'inscrits. I. Gras y voit un potentiel encore inexploité – de quoi encourager les actions de formation juridique des bibliothèques :

« D'année en année, on a vu de plus en plus de personnes s'inscrire. On a eu 12 à la première séance, puis 23, 27, 26, 21 et 23 personnes. [...] Je ne m'attendais pas à ce que ça rencontre un tel écho. Je touche du bois, mais je crois que ça peut se développer ».

Pour les formateurs, le droit constitue un véritable « *défi de communication* » (IG). Il convoque un vocabulaire technique et des notions complexes, conserve des flous juridiques difficiles à éclaircir et pâtit d'une réputation pour le moins négative. I. Gras va jusqu'à le qualifier de « *violence symbolique au sens de Bourdieu* ».

« Soit ça fait peur, soit on trouve ça chiant. Dans l'imaginaire collectif, ce n'est pas sexy de faire du droit. [...] C'est à nous d'être un petit peu ingénieux pour [le] présenter ».¹⁶³

Pour contrer les a priori, les professionnels se montrent inventifs. Ils redoublent d'efforts pour démentir l'image aride du droit et l'aborder avec pédagogie, multipliant les médias d'information et les approches didactiques et

¹⁶³ Entretien avec I. Gras.

participatives¹⁶⁴ (cf annexe 4). L'approche sélectionnée privilégie le quotidien de la recherche. Dans leur approche, ils sont vigilants à ne « *pas faire du droit pour des juristes* » (IG).

c) « Une question – une réponse claire »¹⁶⁵ : accompagner les EC au cas par cas dans leurs projets de recherche

Un 3^{ème} niveau de service réside dans l'accompagnement juridique personnalisé. Il s'opère via des services de question/réponse (ML), des échanges de mails ou des appels téléphoniques entre bibliothécaires et chercheurs, des contacts directs au sein des laboratoires ou des BU. Les bibliothécaires mobilisent des compétences juridiques pour les appliquer à un cas spécifique et formuler des réponses concrètes. L'accompagnement juridique ne se contente pas d'exposer la théorie ou la doctrine, il doit permettre au chercheur de « *savoir quoi faire* » (IG).

En écho à la demande formulée par A. Page, C. Laube offre de lire le contrat d'édition des chercheurs pour expliciter les conséquences de la cession de droit, clarifier les éventuelles confusions et introduire la loi République numérique. Elle apparente son travail à une « *explication de texte* », une « *traduction* ». I. Gras intervient pour délimiter le périmètre juridique des projets de recherche en travaillant à l'identification des besoins :

« C'est important de rencontrer la personne ou l'équipe pour faire murir le projet avec eux, le faire décanter pour que la question de droit devienne évidente, qu'on ait un périmètre sur lequel on sait comment répondre. Sinon, ça reste trop nébuleux ».

Ce type de prestation requiert tout à la fois disponibilité et forte spécialisation des compétences juridiques pour être en mesure de répondre rapidement aux questions « *pointues* » (MD) et « *extrêmement précises* » (CO) des enseignants-chercheurs.

« Pour que l'on soit crédible, il faut qu'on ait conscience des difficultés et qu'on propose un accompagnement de qualité, c'est-à-dire une analyse fine de la difficulté de ces notions¹⁶⁶ ».

Les bibliothécaires parlent de « *suggestions prudentes* » (CL), de « *pistes de réponses* » et de « *propositions mûrement réfléchies* » (ML) pour qualifier leur travail. Le conseil formulé met en jeu la crédibilité du bibliothécaire et fait courir un risque juridique aux acteurs, il relève de l'expertise (cf annexe 3).

d) Mesurer les compétences

Au cours des entretiens, les bibliothécaires font preuve d'une connaissance fine de leurs compétences juridiques et de leurs domaines de spécialisation. Ils portent un regard objectif sur leurs forces et leurs faiblesses, précisant souvent les limites de leur action.

¹⁶⁴ Notamment : fiches de synthèse, moyens mnémotechniques, exercices variés et corrections, définitions, séquences sonores et vidéos...

¹⁶⁵ Entretien avec Isabelle Gras.

¹⁶⁶ Entretien avec S. Respingue-Perrin.

« J'aime bien avoir conscience de ce que je sais et de ce que je ne sais pas. [...] Soit je sais et c'est tant mieux, soit je ne sais pas et c'est mon boulot de trouver des contacts¹⁶⁷ ».

Conscients des dégâts qu'entraînerait un conseil malavisé, les professionnels n'hésitent pas à « lâcher l'affaire » (CO) quand la question devient trop complexe et à passer la main à un autre service. M. Delhaye l'exprime ainsi :

« Dans tous les cas, si on n'a pas la bonne réponse, on a la ressource pour rediriger vers la bonne personne ».

Le bibliothécaire revient alors aux bases de son métier : trouver l'information. Les conclusions de C. Dupin sur l'autoformation s'appliquent aussi ici. Contrairement au « sachant », le bibliothécaire privilégie la « pédagogie du maître ignorant »¹⁶⁸ en ayant la simplicité d'avouer son ignorance. Sur un sujet aussi sensible que le droit, le dernier service que les bibliothécaires peuvent offrir aux chercheurs, c'est de savoir reconnaître leur incompétence lorsqu'elle se manifeste.

3. La question du degré de préconisation

Une « hésitation fondamentale » (SRP) parcourt l'ensemble des entretiens menés : faut-il privilégier la sécurité comme le ferait un service juridique en donnant une définition restrictive de la loi au risque de « contraindre les usages » (SRP) ou bien tenter de « libérer les pratiques » (SRP) en présentant les textes pour inciter à l'action et servir des objectifs de service ? Entre extrême prudence et militantisme, quel niveau de préconisation faut-il viser dans l'accompagnement juridique des chercheurs ?

En contact avec des thématiques sensibles qui touchent à un idéal de la recherche, les services aux chercheurs sont souvent marqués par des profils militants.

« Quand on est militant OA, on devient assez vite militant du domaine public [...] et il faut parfois un peu tempérer¹⁶⁹ ».

« Un des vrais risques avec le bibliothécaire juriste, c'est la personne qui commence à dire : « Déposez ! Déposez ! Ne vous posez pas de questions. »¹⁷⁰

Les tensions éprouvées entre l'intérêt de la bibliothèque (par exemple, promouvoir l'OA) et les exigences des autres acteurs (éditeurs, auteurs, DAJ) sont à l'origine d'un « malaise juridique » que L. Maurel interrogeait en 2011 : « Pour remplir [sa] mission, la bibliothèque peut-elle aller jusqu'à se mettre hors-la-loi ? Peut-on concevoir qu'elle se fasse pirate... ou Robin des Bois » ?¹⁷¹ S. Respingue-Perrin invite à faire la part des choses entre les convictions personnelles (qui peuvent être militantes), la position adoptée au sein d'un consortium (souvent engagée pour porter des actions de négociations, de lobbying ou d'advocacy) et la transposition au niveau de l'établissement (qui invite à davantage de prudence).

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ DUPIN, Corinne, op. cit., p.22.

¹⁶⁹ C. Ollendorff.

¹⁷⁰ S. Respingue-Perrin.

¹⁷¹ MAUREL, Lionel. Faut-il respecter le droit en bibliothèque ? *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2011, n°3, p. 7. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0006-001>> (consulté le 12/10/2017).

Paradoxalement, parce que le droit reste toujours sujet à interprétation, il oblige les professionnels à sortir de l'autorité souveraine que confère toute compétence objectivable, maîtrisée pour s'exposer dans une « prise de risque » nécessaire. Pour être mesurée, cette prise de risque exige non seulement de maîtriser la doctrine juridique, mais aussi d'anticiper ce qui peut se passer dans la réalité. Le bibliothécaire doit évaluer le contexte dans lequel les questions de droit se posent : existe-t-il une jurisprudence ? Le risque d'un procès est-il réel ? On mesure le péril de trancher là où des juristes s'opposent inlassablement : la tâche est délicate.

Dans les faits, cela se traduit par la recherche d'un « *juste milieu entre la théorie du droit et ce qu'il est possible de faire dans la pratique* »¹⁷². Sans ignorer les flous juridiques, les bibliothécaires vont « *argumenter [auprès du chercheur] pour une solution qui irait le plus possible dans le sens du service, mais sans donner de préconisations absolues* » (SRP). I. Gras choisit ainsi de ne pas insister sur les zones de flou juridique pour éviter d'effrayer les EC.

« Je leur rappelle qu'il n'y a jamais eu de procès à l'heure actuelle. Aucun chercheur n'a été poursuivi par un éditeur. Il faut aussi se rappeler du rapport de force. Derrière les questions juridiques, il y a toujours des enjeux politiques¹⁷³ ».

Contrairement à une DAJ qui aurait tendance à purger le risque à l'extrême, parfois jusqu'à l'absurde, les bibliothécaires n'associent pas automatiquement l'absence de jurisprudence à une interdiction, ils préfèrent y voir une « *marge de manœuvre* » (IG), une possibilité.

« Si on cherche des interdictions, on les trouve tout de suite ! [...] Je n'utilise pas le droit pour les interdits, mais pour ce qu'il permet de comprendre et de construire ».¹⁷⁴

M. Battisti parlerait de savoir « *transformer une menace en opportunité* »¹⁷⁵. Un risque mesuré donc, mais « *jusqu'à un certain point* » (SRP) :

« On intervient de façon efficace dans le dialogue entre les enseignants-chercheurs et le service juridique, on peut servir de passerelle, on peut orienter. Mais il y a un point où le risque qui sera pris en charge par l'établissement ne peut plus être assumé par les bibliothèques. [...] La sécurisation, c'est pour ça que, malgré tout, les bibliothécaires ne peuvent pas être juristes : on n'est pas gestionnaire du risque à la fin ».

Les professionnels sont tous profondément conscients de l'idée de gestion du risque et d'autant plus prudents que les chercheurs leur accordent « *une confiance aveugle* » (CO) sur les questions juridiques. P. Naegelen évoque le « *principe de responsabilité* » qui émerge dès qu'on commence à écrire sur le juridique et qui interdit d'écrire quelque chose qui n'aurait pas été vérifié. Gestion du risque, objectifs de services de la bibliothèque, décisions de la gouvernance, le professionnel doit tenir compte de tout cela pour fixer le degré de préconisation qu'il donne à ses réponses.

¹⁷² C. Laube.

¹⁷³ I. Gras.

¹⁷⁴ V. Ginouvès.

¹⁷⁵ BATTISTI, Michèle. Lorsque le risque est positif... *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°3, p. 1-1. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-3-page-1.htm>> (consulté le 29/11/2017).

« Si la prudence s'impose, il suffit de se poser les bonnes questions et savoir prendre des risques mesurés pour se frayer un chemin entre respect du droit et mission en matière d'information¹⁷⁶ ».

B) DEVELOPPER, ENTRETENIR ET VALORISER LES COMPETENCES JURIDIQUES DES PROFESSIONNELS

L'un des enjeux majeurs de l'accompagnement juridique des chercheurs tient au développement de compétences législatives et techniques fort éloignées du cœur de métier des bibliothèques. Cette distance avec les habituels domaines d'expertise des BU présuppose des difficultés pour acquérir les compétences, les justifier et les valoriser, enjoignant les responsables à accorder à la formation des personnels une attention toute particulière dans la mise en œuvre de leur service. Pour quelles raisons certains professionnels ont-ils acquis ces connaissances juridiques ? Sur quels atouts se sont-ils appuyés pour les développer ? Comment valorisent-ils leurs compétences ?

1. Les motivations de la formation au droit

Les compétences juridiques développées sont-elles le fait de la proverbiale curiosité intellectuelle de la profession ou une réponse aux besoins des chercheurs ?

A priori, les professionnels de l'information semblent constituer un public tout naturel à l'acquisition de nouvelles connaissances. On les dépeint souvent curieux et bien outillés pour apprendre. De fait, plusieurs bibliothécaires mettent en avant un intérêt personnel pour le droit. I. Gras déclare « *s'éclater sur les questions de droit* » :

« C'est un milieu dans lequel je baigne. Je peux en parler aussi bien autour d'un verre avec des amis qu'au boulot ».

D'autres personnes comme M. Latour, C. Ollendorff ou M. Delhaye mettent en avant le besoin de « *comprendre comment ça marche* ». Les questions juridiques sont perçues comme des énigmes à résoudre. P. Naegelen tient même un blog personnel dans lequel il aborde ses interrogations juridiques.

« C'est que la recherche d'information juridique se déroule comme un véritable jeu de piste, avec des règles, des surprises heureuses ou malheureuses, des indices soigneusement disposés, une complexité captivante... »¹⁷⁷

La formation relève alors d'une démarche d'investigation personnelle. Elle « *postule un apprenant motivé et actif pour lequel l'acquisition de savoirs revêt une signification personnelle* »¹⁷⁸.

¹⁷⁶ BATTISTI, Michèle, COTTIN, Stéphane. Le droit sans complexe : décryptage et repères. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°4, p. 29. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-28.htm>> (consulté le 29/11/2017).

¹⁷⁷ FRUCTUS, Isabelle. Former des professionnels de l'information à la documentation juridique. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n°3, p.81-84. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0081-016>> (consulté le 18/06/2018).

¹⁷⁸ DUPIN, Corinne, op. cit. p. 11.

Mais les bibliothécaires ne sont pas toujours ces « *auto-apprenants compulsifs* »¹⁷⁹ que la littérature aime à dépeindre. L'une des motivations avancées pour justifier le développement de compétences juridiques, c'est « *la peur de dire des bêtises* » (SSG). Placés en situation de solitude, d'inconfort ou d'exposition par les questions des chercheurs, les bibliothécaires ressentent le besoin de se rassurer. C. Laube déclare ainsi :

« J'avais besoin de me sentir à l'aise pour leur répondre ».

Les compétences juridiques deviennent nécessaires pour ne pas risquer de « *griller le service* » (ML) auprès des EC.

D'autres fois, c'est l'actualité qui invite à se poser des questions juridiques. Le discours massif de cette dernière année sur la science ouverte a généré auprès des professionnels en charge des services au chercheur l'envie de se replonger dans le droit.

Mais avant toute autre, la première des raisons invoquées pour justifier l'acquisition des compétences juridiques, c'est le besoin exprimé par le public.

« Effectivement, il y a mon goût personnel pour le droit. Mais si je n'avais pas rencontré d'écho, je n'aurais pas forcé les choses. Je suis convaincue qu'il y a un vrai besoin¹⁸⁰ ».

« Si le droit rentre dans les besoins des doctorants, je ne me pose pas de questions, je m'y forme¹⁸¹ ».

Peut-être davantage que dans d'autres domaines, la crainte de l'erreur, celle de ne pas être à la hauteur et l'envie de bien faire pour gagner la reconnaissance des chercheurs déterminent les professionnels à se spécialiser sur le droit. Mais si la formation au droit relève d'une démarche personnelle et volontaire, elle ne rencontre pas toujours les éléments nécessaires à sa réalisation.

2. L'enjeu d'une formation constante

Dans la majorité des cas, l'acquisition des connaissances juridiques ne passe pas par la formation initiale. Respectivement titulaires d'un master et de licences de droit, I. Gras, P. Naegelen et S. Sorrel-Giffo soulignent le caractère généraliste de leur cursus, « *enseignement magistral coupé des pratiques* » (PN) et insuffisamment adapté aux questions rencontrées dans les services aux chercheurs. Les autres bibliothécaires évoquent à peine une sensibilisation de 3h dispensée à Médiat, l'option droit disponible pour les conservateurs de l'ENSSIB, et quelques interventions sur les licences Creative Commons, le droit d'auteur et le droit des images. Sans garder un « *souvenir impérissable* » (MD) de leurs formations initiales, ils insistent sur l'importance des quelques cours suivis pour « *poser les bases* » (ML). La formation continue est largement plébiscitée pour se spécialiser rapidement au moment de la prise de poste et actualiser régulièrement des compétences sur un domaine qui « *change tout le temps* » (CL). Les URFIST sont mentionnés pour leurs formations gratuites sur les thématiques de la recherche, ainsi que l'ENSSIB pour ses intervenants de qualité et, détail qui a son importance, proches du métier – on apprécie grandement l'intervention de bibliothécaires sur les

¹⁷⁹ Ibid., p. 12.

¹⁸⁰ I. Gras.

¹⁸¹ M. Latour.

questions juridiques. Sur des sujets plus pointus, C. Laube et S. Respingue-Perrin recourent aux formations de l'A'sford, association d'éditeurs. Tout l'enjeu des formations initiales et continues réside dans l'assurance qu'elles donnent par la suite dans les rapports avec le juridique. Elles fournissent le « *squelette de base* » (ML), l'« *ossature* » (ML) nécessaire pour pouvoir ensuite se former seul au droit, dissipant, si elles sont bien menées, la crainte de toucher au juridique que peut généralement éprouver la profession.

« Du fait de ma formation initiale, je pense que je vais plus facilement que d'autres collègues vers ce type de sujet¹⁸² ».

Mais cela ne suffit pas. Les problématiques émergentes des services aux chercheurs cristallisent d'importants besoins en autoformation qui, associés au renouvellement permanent du droit, exigent une formation permanente. Pour compléter un enseignement encore limité sur les questions juridiques, les bibliothécaires entretiennent une veille suivie via Twitter et des flux RSS, avides de « *tout ce qui passe* » (MD)¹⁸³. Le blog S.I.LEX¹⁸⁴ de L. Maurel est spontanément cité par l'ensemble des répondants comme une ressource de première main. Ils apprécient tout particulièrement les qualités didactiques et stimulantes des analyses du blog, jugées « *pointues et extrêmement utiles pour se retourner vers les chercheurs et leur apporter une réponse* » (CO). Pour P. Naegelen, l'atout principal de S.I.LEX réside dans sa « *capacité d'anticipation qui lui permet de dégager les véritables enjeux du droit* » :

« Il aborde toujours le droit avec un décalage, avec du recul [...]. Sa force, c'est de ne pas rester la tête dans le guidon à l'inverse de tous les professeurs de droit que j'ai pu avoir ».

Pour parvenir à « *se faire [leur] propre idée* » (CO) sur les textes, les professionnels privilégient les analyses pédagogiques et les guides d'application proposés par Couperin¹⁸⁵, DoRANum¹⁸⁶ et la BSN¹⁸⁷ aux ressources purement juridiques, notablement peu évoquées. Rappelons que pour les non-initiés à la recherche d'information en droit, Jurisguide¹⁸⁸ et Jurisconnexion¹⁸⁹ fournissent une méthodologie et une veille efficace.

Le dernier pilier de la formation aux compétences juridiques repose sur des échanges réguliers et fournis au sein de réseaux professionnels. I. Frucus parlait en 2013 de « formation par les pairs ». I. Gras travaille ainsi régulièrement avec Philippe Moreau, MCF à l'université d'Aix-Marseille et spécialiste de la PI. M.

¹⁸² S. Sorrel-Giffo.

¹⁸³ L'annexe 7 propose une liste non exhaustive de ressources disponibles pour se former aux questions juridiques des services aux chercheurs.

¹⁸⁴ CALIMAQ (alias Lionel Maurel). *S.I.LEX* [en ligne]. (Créé le 19/02/2009, mis à jour le 30/0/2018). Disponible sur : <<https://scinfolex.com/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁸⁵ Groupe de Travail Accès Ouvert COUPERIN. *Le site de l'accès ouverte en France* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://openaccess.couperin.org/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁸⁶ COLLECTIF DORANUM. *DoRANum* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://doranum.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁸⁷ BSN. *Bibliothèque Scientifique Numérique* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁸⁸ JURISGUIDE. *Guide pour la recherche d'information en science juridique* [en ligne]. (Mis à jour le 25/07/2018). Disponible sur : <<https://jurisguide.univ-paris1.fr/>> (consulté le 28/07/2018).

¹⁸⁹ JURISCONNEXION. *Jurisconnexion* [en ligne]. (Mis à jour le 14/07/2018). Disponible sur : <<http://www.juriconnexion.fr/>> (consulté le 19/07/2018).

Latour fait appel à des collègues de la BU santé pour son cours sur les brevets. Les bibliothécaires profitent de leur engagement dans les groupes de travail Couperin, le collectif SavoirsCom1, les réseaux de formation Form@doct et Isidoc't ou le projet Ethique & Droit¹⁹⁰ pour les interpeler sur des cas complexes.

« Je ne me pose jamais une question seule. [...] J'essaie d'interroger le réseau, et en général pas que des juristes. Les décisions que je prends s'appuient toujours sur des échanges¹⁹¹ ».

Précieuses, ces interactions permettent de « *limiter les mauvaises interprétations* » (CL) et de diffuser les connaissances. Les réseaux créent un espace de résolution expérimental qui, par comparaison avec ce qui se fait ailleurs, propositions et tests, offre aux professionnels la possibilité de débattre des questions juridiques pour mieux se les approprier dans une « formation par les pairs »¹⁹².

Les évolutions de la recherche et la complexité du droit incitent les professionnels à une autoformation constante pour « *actualiser, affiner et perfectionner* » (IG) leurs connaissances juridiques dans une quête continue de professionnalisation. Si les moyens de formation demeurent plus restreints que sur d'autres domaines, les bibliothécaires se déclarent soutenus dans leurs efforts par des hiérarchies compréhensives et volontaires. La « *professionnalisation croissante de la profession sur les questions juridiques* » (SRP) et les services aux chercheurs laissent entrevoir de futures possibilités de formation que sauront saisir ces bibliothécaires motivés et actifs.

3. Valoriser l'expertise juridique

Un service n'a de valeur que s'il est clairement identifié et connu. L'acquisition des compétences juridiques doit se doubler d'une réflexion sur la valorisation de ces compétences, d'autant plus importante que les connaissances développées tendent à s'éloigner de l'image traditionnelle des bibliothèques.

« La communication revêt [...] une nécessité absolue pour démontrer la légitimité des bibliothèques à intervenir dans des questions connexes à celles de la stricte acquisition de documentation¹⁹³ ».

Certes, les efforts des BU pour faire changer leur image auprès des chercheurs semblent porter leurs fruits dans les entretiens : la moitié des EC interrogés conserve une vision traditionaliste des BU, centrée sur l'offre de documents, l'autre moitié met l'accent sur les services et les relations humaines. Mais s'ils conçoivent que le bibliothécaire puisse disposer de connaissances juridiques sur l'open access, les publications scientifiques ou les données de la recherche, les chercheurs ne l'identifient pas pour autant comme un interlocuteur évident.

À défaut d'avoir une « *cellule ressource* » (CC) capable de traiter l'ensemble des questions législatives de la recherche, exigence qu'ils reconnaissent difficile à satisfaire une fois rapportée à la multiplicité des domaines juridiques concernés, les chercheurs expriment leur désir de disposer d'une personne clairement identifiée au

¹⁹⁰ Groupe de travail Ethique & Droit. *Ethique & droit* [en ligne]. (2015, mis à jour le 09/07/2018). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/>> (consulté le 04/08/2018).

¹⁹¹ V. Ginouvès.

¹⁹² FRUCTUS, Isabelle, op. cit., p.84.

¹⁹³ ADBU. *La communication en bibliothèque académique : pourquoi ? Comment ?* Livre blanc, ADBU, 2018, p.8. Disponible sur : <<http://adbu.fr/livre-blanc-de-la-communication-en-bibliotheque-academique/>> (consulté le 14/04/2018).

sein des services aux chercheurs. Au quotidien, les chercheurs doivent savoir qui contacter, quand et par quel moyen.

Cela peut passer par un affichage explicite des compétences juridiques dans la fiche de poste, l'organigramme et sur le site web de la bibliothèque.

« Comme on a un correspondant formation, on pourrait avoir un correspondant juridique¹⁹⁴ ».

La reconnaissance des compétences juridiques par la hiérarchie témoigne alors de la « *confiance* » (CO) accordée au bibliothécaire et vient légitimer l'accompagnement juridique en « *consolidant le propos* » (SSG) du professionnel auprès des EC. Une communication claire en interne facilite la reconnaissance des compétences en externe. En contrepartie, elle exige de pouvoir justifier d'un excellent niveau juridique. M. Latour indique ainsi ne pas souhaiter faire figurer ses compétences en droit dans sa fiche de poste, car cela « *demanderait un niveau bien plus élevé* » que celui qu'elle possède.

Conscients que les médias traditionnels de communication ne suffisent pas, les professionnels cherchent à se porter à la rencontre des EC. Ils passent dans les laboratoires (IG), intègrent des séminaires (CL), participent à l'instance de réunion des directeurs de laboratoire (SSG). Il s'agit de diffuser l'information « *là où la parole porte* » (PN).

Pour intégrer le cercle des chercheurs, le bibliothécaire s'appuie aussi sur des « *relais* »¹⁹⁵ sensibilisés aux problématiques juridiques. À Aix Marseille, la directrice du LERMA A. Page sensibilise ainsi ses collègues aux enjeux juridiques de l'open access. Elle identifie clairement les bibliothécaires de la cellule OA de l'université (I. Gras et M. Delhaye) et diffuse en interne les bonnes pratiques par ses retours d'expérience. Cette stratégie peut s'avérer particulièrement payante puisque le premier réflexe des chercheurs les conduit à chercher conseil au sein du laboratoire auprès de leur directeur de thèse, lorsqu'ils sont doctorants, de collègues EC ou d'ingénieurs.

Surtout, la valorisation de l'offre de services passe par la proximité, le conseil au cas par cas, la réactivité et la disponibilité des professionnels. Les chercheurs appellent de leurs vœux un « *interlocuteur de proximité* » (AP), « *accessible* » (MG), capable d'intégrer rapidement les spécificités de chaque projet pour apporter « *des réponses précises* » (AP). Les bibliothécaires s'attachent à construire « *une relation de confiance* » (IG) avec les EC.

« Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est d'aller vers un conseil personnalisé [...] établir des relations avec les chercheurs¹⁹⁶ ».

Le contact direct (appels téléphoniques, rencontres) est privilégié aux échanges de mails pour faciliter les échanges sur des questions souvent difficiles à formuler. Une relation personnelle se construit dans le temps, portée par un « *travail de longue haleine* » (MD) et de « *tous les instants* » (SSG). À cet égard, le blog *Ethique & Droit* propose une synergie tout à fait intéressante : chercheurs, juristes et bibliothécaires réfléchissent ensemble à l'application du droit dans la recherche, créant un espace de communication et de valorisation commun aux différentes

¹⁹⁴ Marlène Delhaye, responsable du pôle publications numériques au SCD d'Aix-Marseille

¹⁹⁵ BATS, Raphaëlle. *Plan de communication*. SCD Lyon 1, 2010, p.5. Disponible sur : <https://fr.slideshare.net/knitandb/plan-communication-scd-lyon-1> (consulté le 08/05/2018).

¹⁹⁶ S. Sorrel-Giffo.

professions. EC et bibliothécaires ne s'ignorent pas sur les réseaux comme pouvait l'observer Cécile Arènes¹⁹⁷, ils s'efforcent de construire les bonnes pratiques législatives sur la gestion des données en SHS.

« Les relations avec les chercheurs imposent de savoir sortir de la bibliothèque et de ses procédures normées pour aller à la rencontre de ceux-ci, là où ils travaillent et agissent. Ce qui suppose une reconnaissance, au sein de l'établissement, des modalités relationnelles que les bibliothécaires pourront établir avec "leur" réseau de chercheurs...¹⁹⁸ »

¹⁹⁷ ARENES, Cécile. Les modes de communication de la recherche aujourd'hui : quel rôle pour les bibliothécaires ? Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2015, 122p. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65046-les-modes-de-communication-de-la-recherche-aujourd-hui-quel-role-pour-les-bibliothecaires.pdf> (consulté le 19/12/2017).

¹⁹⁸ CALENGE, Bertrand. Accompagner plutôt que prescrire. In : *Les Bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2015, p.77.

CONCLUSION

Dans un contexte d'essor des services aux chercheurs, l'accompagnement juridique se présente comme une évolution naturelle de l'offre de la bibliothèque dans son effort de soutien à la recherche. Face au mouvement de responsabilisation juridique engagée par le développement de l'open science, l'accompagnement des chercheurs au droit représente pour les bibliothèques universitaires une opportunité à saisir, une « *compétence à ajouter à leur panoplie* » (MD).

« Il apparaît [...] particulièrement important pour les bibliothécaires de contribuer activement à la formation juridique en matière d'accès aux données de la recherche et de diffusion de ces dernières : cela suppose non seulement l'expertise de professionnels, mais la conviction de l'importance de cette mission qui, on le voit, fait sortir les bibliothécaires d'un certain confort¹⁹⁹ ».

Plus largement, il importe de sensibiliser les directions aux enjeux juridiques à l'œuvre dans les nouveaux métiers du soutien à la recherche pour leur permettre de distinguer les interrogations « courantes » des bibliothèques et du milieu de la recherche des opérations « expertes » qui présentent de véritables défis juridiques et nécessitent le recours à des juristes spécialisés. Au niveau national, la pratique du droit dans les groupes de travail et les consortiums fournit la possibilité de défendre les intérêts des enseignants-chercheurs au-delà des seuls services aux chercheurs par des actions de lobbying.

Résultant du « *lien entre les comportements, la stratégie, les valeurs et la finalité de l'organisation* »²⁰⁰, l'offre de service juridique tient compte de réalités multiples. La médiation du droit s'appuie sur différents éléments de pédagogie et de grandes qualités relationnelles pour toucher les enseignants-chercheurs. Elle s'envisage comme un service de proximité fondé sur une relation de confiance et bâtie dans la durée. L'acquisition des compétences juridiques s'inscrit dans une démarche d'autoformation continue autant professionnelle que personnelle.

Tantôt ex-juriste, touche à tout, militant ou simplement poussé au droit par sa mission de service aux chercheurs, le bibliothécaire juriste tend à se généraliser dans le périmètre direct de la recherche : c'est un profil en devenir. Compétences spécifiques dans des domaines d'excellence encore jeunes, les connaissances juridiques sont amenées à se pérenniser en bibliothèque pour occuper une place de plus en plus importante.

« Reste à définir en pratiques, procédures, postures, etc. cette activité professionnelle autant que personnelle de médiation... »²⁰¹.

En matière de droit comme ailleurs :

« Il revient aux bibliothèques de défendre leur vision de la recherche et de légitimer leur(s) champ(s) d'intervention, mais aussi de faire essaimer les compétences en IST numérique qu'elles participent à définir. À la fois pilotes

¹⁹⁹ GOLETTO, Véronique, op. cit., p.72.

²⁰⁰ DE MIRIBEL, Marielle. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009, p.20 (Bibliothèques).

²⁰¹ CALENGE, Bertrand, op. cit.

et expertes, les bibliothèques se mettent à construire les compétences auxquelles elles forment et sensibilisent les chercheurs eux-mêmes²⁰² ».

Parce qu'elles interprètent le droit à la lumière des risques potentiels et de leurs objectifs de service, les bibliothèques joueront un rôle (certes, prudent) dans l'usage du droit que les chercheurs développeront.

²⁰² SWIATEK, Cécile, op. cit. p.27.

SOURCES

CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Article L112-1 du Code de la recherche [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=52559FC3AD719C88CA439EE22C967E14.tplgfr29s_1?idArticle=LEGIARTI000027747800&cidTexte=LEGITEXT000006071190&categorieLien=id&dateTexte=>> (consulté le 12/04/2018).

Article R611-12 du Code de la Propriété Intellectuelle [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=45004E64EFBA66C6EDFC41DD0158C0A0.tplgfr25s_3?idSectionTA=LEGISCTA000006191153&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20180818> (consulté le 06/10/2017).

Décret n°2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00002055226&categorieLien=id>> (consulté le 23/10/2018).

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>> (consulté le 15/12/2017).

Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733&dateTexte=20000621>> (consultée le 14/12/2018).

Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000635725>> (consulté le 12/04/2014).

Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>> (consultée le 05/12/2017).

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id>> (consultée le 03/01/2018).

Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14>> (consultée le 15/11/2017).

PARLEMENT EUROPEEN, CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE. Directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (Inspire) [en ligne]. Disponible sur : <<http://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2007/2/oj/fra>> (consulté le 12/04/2018).

ENQUETES AUPRES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS SUR LEURS PRATIQUES DES BIBLIOTHEQUES

BU SCIENCES STAPS. *Rapports d'enquête de la BU sciences STAPS* [en ligne]. Février 2009, 59 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48209-rapport-d-enquete-de-la-bu-sciences-staps-de-besancon-aupres-de-ses-lecteurs-exterieurs>> (consulté le 12/11/2018).

ÉCOLE DES MINES DE NANTES. Enquête sur les pratiques documentaires des enseignants chercheurs à l'EM Nantes. Juin-novembre 2003, 6 p. [en ligne]. Disponible sur : <<http://web.emn.fr/xinfo/bn/documents/Castor-Etude-ES.pdf>> (consulté le 03/12/2018).

GALLEZOT, Gabriel. Enquête sur les pratiques informationnelles des chercheurs : quelques résultats. In : *Urfistinfo* [en ligne]. 2011. Disponible sur : <<https://urfistinfo.hypotheses.org/1901>> (consulté le 19/10/2017).

LAU-SUCHET, Soline. *Enquête auprès des chercheurs : un premier retour...* In : BULAC [en ligne]. (Créé le 09/10/2015, mis à jour le 10/10/2015). Disponible sur : <<https://bulac.hypotheses.org/3347>> (consulté le 13/11/2018).

MARESCA, Bruno. Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Denis Diderot (Paris 7). In : *CRÉDOC : Département Évaluation des politiques publiques* [en ligne]. Novembre 2005, 93 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliothequenumerique/documents/1083-enquete-sur-les-pratiques-documentaires-des-etudiants-chercheurs-et-enseignants-chercheurs-de-l-universite-pierre-et-mariecurie-paris-6-et-denis-diderot-paris-7.pdf>> (consulté le 07/11/2017).

UNIVERSITE PARIS 8. *Enquête de besoins menée auprès des chercheurs de l'université de Paris 8, année 2014-2015* [en ligne]. 33 p. Disponible sur : <<https://www.bu.univ-paris8.fr/enquetes-aupres-du-public>> (consulté le 11/11/2018).

UNIVERSITÉ PARIS-EST. *Retour sur une enquête du PRES Université Paris-Est : pratiques informationnelles des chercheurs et des doctorants* [en ligne]. 2011, 5 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56426>> (consulté le 10/11/2018).

UNIVERSITE PARIS NANTERRE. *Résultats de l'enquête 2016 auprès des publics enseignants et chercheurs de la BU* [en ligne]. 2016, 13 slides. Disponible sur : <<http://scd.parisnanterre.fr/nous-connaitre/enquetes-et-evaluation-des-services/enquete-et-evaluation-des-services-502843.kjsp>> (consulté le 11/11/2018).

REFERENTIELS METIERS ET CARTOGRAPHIES DES COMPETENCES

DPMA. *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque*. In : *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enseignementsup->

recherche.gouv.fr/cid23290/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html> (consulté le 08/05/2018).

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Référentiel des emplois types de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (Referens). (Créé en 2002, mis à jour en 2016). Disponible sur : <<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/>> (consulté le 19/05/2018).

Répertoire des métiers et des compétences du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (REME). (Créé le 16/11/ 2011, mis à jour le 23/05/2017). Disponible sur : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.n.e.s.r.html>> (consulté le 07/05/2018).

MATERIEL COMMUNICATIONNEL DES SERVICES AUX CHERCHEURS

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GRENOBLE ALPES. Services aux chercheurs. In : *BU Grenoble Alpes* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/services/services-aux-chercheurs/>> (consulté le 08/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PARIS 8. Services aux chercheurs. In : *BU Paris 8*. (Mis à jour le 23/03/2018). Disponible sur : <<https://www.bu.univ-paris8.fr/services-aux-chercheurs>> (consulté le 09/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE. Services aux chercheurs. In : *BU Reims Champagne-Ardenne* [en ligne]. (Créé en 2016). Disponible sur : <<http://www.univ-reims.fr/services-aux-chercheurs/services-aux-chercheurs,21589,35899.html>> (consulté le 08/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE. Publications scientifiques. In : *BU Reims Champagne-Ardenne* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://hal.univ-reims.fr/page/guides-dutilisation-hal>> (consulté le 08/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE 1. L'essentiel pour les enseignants-chercheurs. In : *BU Toulouse 1* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://www.ut-capitole.fr/bibliotheques/informations-pratiques/bu-guides-des-lecteurs-534689.kjsp>> (consulté le 07/06/2018).

BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES. Enseignants-chercheurs. In : *Université des Antilles* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://buag.univ-ag.fr/node/1618>> (consulté le 07/06/2018).

BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG. Utiliser nos services. In : *BU Strasbourg* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <https://bu.unistra.fr/opac/article/lopen-access-a-lunistra-larchive-ouverte-univoak/services_univoak> (consulté le 07/06/2018).

HTTBU UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS. Magali PRUDON, QOA ? J'ai le droit de déposer mon article ? In : *HTTBU université Nice Sophia Antipolis* [en ligne]. (Créé le 29/01/2015). Disponible sur : <<http://bibliotheque-blogs.unice.fr/httbu/2015/01/29/qoa-jai-le-droit-de-deposer-mon-article/>> (consulté le 09/06/2018).

HTTBU UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS. Offre de formation à la maîtrise de l'IST pour les doctorants 2018. In : *HTTBU université Nice Sophia Antipolis* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <[http://bibliotheque.unice.fr/services-et-formations/aide-et-formation/liste-des-
formations-proposees-en-bu/formations%20doctorants%202018.pdf](http://bibliotheque.unice.fr/services-et-formations/aide-et-formation/liste-des-formations-proposees-en-bu/formations%20doctorants%202018.pdf)> (consulté le 09/06/2018).

LILLIAD LEARNING CENTER INNOVATION. Espace chercheur. In : *LILLIAD* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://lilliad.univ-lille.fr/chercheur>> (consulté le 07/06/2018).

RESEAU NATIONAL DES BIBLIOTHEQUES DE MATHEMATIQUES. Accès ouvert et publications mathématiques : que puis-je faire concrètement pour changer les choses ? In : *RNBM* [en ligne]. (Mis à jour le 15/05/2018). Disponible sur : <<https://www.rnbm.org/acces-ouvert/>> (consulté le 08/06/2018).

SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION Doc'INSA. Services aux chercheurs. In : *SCD Doc'INSA* [en ligne]. (Mis à jour le 12/07/2018). Disponible sur : <<http://scd.docinsa.insa-lyon.fr/chercheurs>> (consulté le 24/07/2018).

SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION UNIVERSITE PARIS-NANTERRE. Boîte à outils pour la recherche. In : *SCD Paris-Nanterre* [en ligne]. (Mis à jour le 19/07/2018). Disponible sur : <<http://scd.parisnanterre.fr/services/services-aux-enseignants-chercheurs/>> (consulté le 24/07/2018).

UNIVERSITE DE LA ROCHELLE. Services aux chercheurs. In : *BU université de La Rochelle* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://bu.univ-larochelle.fr/aide-et-formation/services-aux-chercheurs/>> (consulté le 09/06/2018).

UNIVERSITE PARIS-SACLAY. Publier et gérer ses données. In : *Université Paris Sud* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://www.bibliotheques.u-psud.fr/fr/chercheurs-et-doctorants/publier-et-gerer-ses-donnees.html#RESEAU>> (consulté le 08/06/2018).

FORMATIONS JURIDIQUES DELIVRES PAR LES BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE LORRAINE. Droit d'auteur. In : *Université de Lorraine, Bibliothèque Universitaire* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://bu.univ-lorraine.fr/formations-pour-les-doctorants-et-les-chercheurs/rediger-valoriser-et-publier-son-travail-de-5>> (consulté le 12/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE LORRAINE. Eviter le plagiat, adopter les bons réflexes . In : *Université de Lorraine, Bibliothèque Universitaire* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://bu.univ-lorraine.fr/formations-pour-les-doctorants-et-les-chercheurs/rediger-valoriser-et-publier-son-travail-de-12>> (consulté le 08/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE EVERY PARIS SACLAY. Formations aux doctorants et aux enseignants [en ligne]. In : *Bibliothèque Universitaire Every* (Mis à jour le 17/10/2017). Disponible sur : <<https://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=437>> (consulté le 08/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 1. Déposer et diffuser sa thèse de doctorat. In : *BU Lyon 1* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/ateliers-de-formation/les-ateliers->

[deposer-et-diffuser-sa-these-de-doctorat-840503.kjsp?RH=1464185587629](https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/ateliers-de-formation/les-ateliers-sensibilisation-aux-donnees-de-la-recherche-884638.kjsp?RH=1464185587629)>
(consulté le 10/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 1. Sensibilisation aux données de la recherche. In : *BU Lyon 1* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/ateliers-de-formation/les-ateliers-sensibilisation-aux-donnees-de-la-recherche-884638.kjsp?RH=1464185587629>>
(consulté le 10/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. Droit d'auteur et propriété intellectuelle. In : *Université lumière Lyon 2* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://www.univ-lyon2.fr/bibliotheques/formations/formations-enseignants-et-chercheurs-716055.kjsp?RH=1456844465392>> (consulté le 07/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. Respecter le droit d'auteur dans ma production scientifique. In : *AccroDoc* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://scdautoformation.univ-lyon2.fr/accrodoc/>> (consulté le 07/06/2018).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE SORBONNE PARIS CITE. Respecter la PI dans son travail universitaire. In : *Recherche documentaire USPC* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://moodle.uspc.fr/mod/folder/view.php?id=641>> (consulté le 08/06/2018).

INSA Rennes. Festival des Libertés Numériques. In : *INSA Rennes* [en ligne]. (Mis à jour le 28/06/2018). Disponible sur : <<https://fdln.insa-rennes.fr/le-festival/>>
(consulté le 13/07/2018).

LATOURE, Marie. Le plagiat. In : *Kahoot !* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://create.kahoot.it/details/le-plagiat/9c528234-35c2-42a8-9edc-fa38116ff903>> (consulté le 08/02/2018).

LATOURE, Marie. Propriété intellectuelle. In : *Kahoot !* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://create.kahoot.it/details/propriete-intellectuelle/50c62b81-23a7-49e1-bd80-afee8d1630ca>> (consulté le 08/02/2018).

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE. *Formadoct* [en ligne]. (Mis à jour le 06/07/2018). Disponible sur : <<https://formadoct.u-bretagne Loire.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

UNIVERSITE DE LYON. Isidoc't : documentation et gestion de l'information en SHS. In : *Université de Lyon* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://www.universite-lyon.fr/a07-isidoc-t-documentation-et-gestion-de-l-information-en-shs-15h-4177.kjsp?RH=1486385618874>>(consulté le 12/06/2018).

UNIVERSITE SORBONNE PARIS CITE. Respecter la propriété intellectuelle dans son travail universitaire. In : *Recherche documentaire USPC* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://moodle.uspc.fr/course/view.php?id=7§ion=2>> (consulté le 22/05/2018).

QUELQUES RESSOURCES POUR S'AUTOFORMER AUX QUESTIONS DE DROIT DES SERVICES AUX CHERCHEURS²⁰³

Blogs

BIBLIOVEILLEUR (alias Thomas FOURMEUX). *Biblionuméricus* [en ligne]. (Créé le 05/10/2012, mis à jour le 04/06/2018). Disponible sur : <<https://biblionumericus.fr/bibliotheque-et-numerique/>> (consulté le 04/08/2018).

CALIMAQ (alias Lionel Maurel). *S.I.LEX* [en ligne]. (Créé le 19/02/2009, mis à jour le 30/0/2018). Disponible sur : <<https://scinfolex.com/>> (consulté le 04/08/2018).

CASILI, Antonio A. *Antonio A. Casili* [en ligne]. (Créé le 12/02/2009, mis à jour le 05/07/2018). Disponible sur : <<http://www.casilli.fr/?s=copyright>> (consulté le 04/08/2018).

MATHIS, Rémi. *Droit d'auteur* [en ligne]. (Créé en 2012, mis à jour le 14/12/2013). Disponible sur : <<https://droitsdauteur.wordpress.com/>> (consulté le 04/08/2018).

NAEGELEN, Pierre. *Numeribib* [en ligne]. (Créé en 2011, mis à jour le 12/07/2018) Disponible sur : <<http://numeribib.blogspot.com/>> (consulté le 04/08/2018).

SILVAE (alias Lionel DUJOL). *Bibliobsession* [en ligne]. (Mis à jour le 25/05/2018). Disponible sur : <<http://www.bibliobsession.net/>> (consulté le 04/08/2018).

VERBRUGGE, Joëlle. *Droit et photographie* [en ligne]. (Créé le 21/10/2009, mis à jour le 19/04/2018). Disponible sur : <<https://blog.droit-et-photographie.com/>> (consulté le 04/08/2018).

Sites collectifs et institutionnels

BSN. Bibliothèque Scientifique Numérique [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

CAT OPIDOR. *Cat OPIDoR, wiki des services dédiés aux données de la recherche* [en ligne]. (Mis à jour le 20/07/2018). Disponible sur : <https://cat.opidor.fr/index.php/Cat_OPIDoR_wiki_des_services_d%C3%A9di%C3%A9s_aux_donn%C3%A9es_de_la_recherche> (consulté le 04/08/2018).

COLLECTIF SAVOIRSCOM1. *SavoirsCom1* [en ligne]. (Créé le 29/08/2012, mis à jour le 18/05/2018). Disponible sur : <<http://www.savoirscom1.info/>> (consulté le 04/08/2018).

LIBER. Copyright & legal matters working group. In : *LIBER* [en ligne]. Disponible sur : <<https://libereurope.eu/strategy/innovative-scholarly-communication/copyright/>> (consulté le 04/08/2018).

Groupe de travail Ethique & Droit. *Ethique & droit* [en ligne]. (Créé en 2015, mis à jour le 09/07/2018). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/>> (consulté le 04/08/2018).

²⁰³ Liste non exhaustive.

GTAO COUPERIN. *Le site de l'accès ouvert en France* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://openaccess.couperin.org/>> (consulté le 04/08/2018).

LA QUADRATURE DU NET. *La quadrature du net, internet et liberté* [en ligne]. (Créé en 2008, mis à jour le 30/07/2018). Disponible sur : <<https://www.laquadrature.net/fr>> (consulté le 04/08/2018).

MESRI. *Site d'information sur les Données de la Recherche* [en ligne]. (Mis à jour le 21/06/2018). Disponible sur : <<http://www.donneesdelarecherche.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

PROJET DORANUM. *DoRANum* [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://doranum.fr/>> (consulté le 04/08/2018).

Slideshare

CALIMAQ (alias Lionel MAUREL). S.I.LEX. In : *Slideshare* [en ligne]. (Créé le 08/11/2010, mis à jour le 28/05/2018) Disponible sur : <<https://www.slideshare.net/calimaq>> (consulté le 04/08/2018).

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHE ET QUESTIONS DE DROIT

AUCKLAND, Marie. *Re-skilling for research*. Londres : RLUK, 2012, 115 p. Disponible sur : <<http://www.rluk.ac.uk/wp-content/uploads/2014/02/RLUK-Re-skilling.pdf>> (consulté le 04/05/2018).

BAUIN, Serge, BARTHONNAT, Céline, BERTHAUD, Christine, et al. Appel de Jussieu pour la science ouverte et la biodiversité. In : *Appel de Jussieu* [en ligne]. (Créé le 5 juillet 2017). Disponible sur : <<http://jussieucall.org/index-FR.html>> (consulté le 20/10/2017).

BECARD, Nicolas, CASTETS-RENARD, Céline, CHASSANG, Gauthier, et al. *Ouverture des données de recherche – Guide d'analyse du cadre juridique en France* [en ligne]. 2017, 45 p. Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/guide-analyse-cadre-juridique-ouverture-donnees-recherche-v2/>> (consulté le 12/04/2018).

BERGADAA, Michelle. *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*. Paris : L'Harmattan, 2015, 228 p. (Questions contemporaines).

BOUCHARD, Aline. Robin des bois ou rogue open access ? Les réseaux sociaux académiques en 2017. In : *Urfistinfo* [en ligne]. (Publié le 26/09/2017). Disponible sur : <<http://urfistinfo.hypotheses.org/3107>> (consulté le 13/10/2017).

BOUDRY, Christophe, BOUCHARD, Aline. Réseaux sociaux académiques et diffusion de la production scientifique des chercheurs en biologie/médecine, l'exemple de Research Gate. *médecine/sciences* [en ligne]. 2017, vol. 33, (6-7), 642-647. Disponible sur : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01582202>> (consulté le 16/10/2017).

CATIN, Jean-Michel (dir.). *La valorisation de la recherche*. Paris : Editions de la vie universitaire, 2000, 158 p. (Les références).

CARAYOL, Nicolas. La production de brevets par les chercheurs et enseignants-chercheurs. Le cas de l'université Louis Pasteur. *Economie & prévision*, 2006/4, n° 175-176, p. 117-134 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2006-4-page-117.htm>> (consulté le 19/11/2017).

CERVANTES, Mario. Les brevets dans le monde universitaire : comment les universités et les instituts de recherche publique utilisent leurs actifs de propriété intellectuelle pour stimuler la recherche et encourager la création de nouvelles entreprises de haute technologie innovantes ? In : *OMPI* [en ligne]. (Mis à jour le 20/06/2018). Disponible sur : <http://www.wipo.int/sme/fr/documents/academic_patenting.htm> (consulté le 14/07/2018).

CHAN, Leslie, CUPLINSKAS, Darius, EISENET, Miachael, et al. Budapest Open Access Initiative [en ligne]. (Publiée le 14/02/2002). Disponible sur : <<http://www.budapestopenaccessinitiative.org/read>> (consulté le 30/02/2018).

COLLECTIF. *Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales* (traduction) [en ligne]. (Publié le 22/10/2003). Disponible sur :

<<http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>> (consulté le 06/03/2018).

CNIL. Règlement européen sur la protection des données : ce qui change pour les professionnels. In : *CNIL* [en ligne]. (Publié le 10/04/2018). Disponible sur : <<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels>> (consulté le 13/07/2018).

CNRS. Le métier de chercheur au CNRS. In : *Carrières CNRS* [en ligne]. (Mis à jour en janvier 2018). Disponible sur : <<http://carrieres.cnrs.fr/fr/le-metier-de-chercheur-au-cnrs>> (consulté le 08/02/2018).

DESCAMPS, Florence, GINOUVES, Véronique. Bien rédiger un contrat de cession de droit pour un enregistrement de terrain. In : *Ethique & Droit* [en ligne]. (Publié le 09/03/2013). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/545>> (consulté le 15/02/2018).

FROCHOT, Didier. Le nouveau droit d'auteur des agents publics et les travaux de recherche. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2006, n° 5, p. 32-35. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0032-005>> (consulté le 09/04/2018).

HAMEAU, Thérèse. Point sur les politiques en faveur du Libre Accès. In : *Libre accès à l'information scientifique et technique* [en ligne]. (Publié le 07/05/2015). Disponible sur : <<http://openaccess.inist.fr/?Point-sur-les-politiques-en-faveur>> (consulté le 5/05/2018).

HELEIN, Frédéric. Future directive UE sur le droit d'auteur : chercheurs entre espoirs et inquiétudes. In : *Le Club Médiapart* [en ligne]. (Publié le 24/10/2017). Disponible sur : <<https://blogs.mediapart.fr/edition/au-coeur-de-la-recherche/article/241017/future-directive-ue-sur-le-droit-d-auteur-chercheurs-entre-espoirs-et-inqui>> (consulté le 19/10/2017).

KABLA-LANGLOIS, Isabelle (dir.). L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France [en ligne]. Rapport statistique, n°11. Paris : SIES, 2018, 136p. Disponible sur : <<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/>> (consulté le 23/07/2018).

LENOIR, Marie, PETIT, Marianne. Vous avez dit open access / open data ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2016, n°7. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/vous-avez-dit-open-access-open-data_65754> (consulté le 09/04/2018).

MAUREL, Lionel. Le statut des données de la recherche : entre droit des bases de données et données publiques. In : Slidshare [en ligne]. (Publié le 10/07/2015). Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/calimaq/le-statut-des-donnees-de-la-recherche-entre-droit-des-bases-de-donnees-et-donnees-publiques>> (consulté le 24/03/2018).

MAUREL, Lionel. Exploration de données : un environnement juridique en évolution. In : *Slidshare* [en ligne]. (Publié le 03/12/2014). Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/calimaq/exploration-de-donnees-un-cadre-juridique-en-evolution>> (consulté le 24/03/2018).

MAUREL, Lionel. *Le droit d'auteur, le numérique et les bibliothèques*. Conférence devant les bibliothèques de Rennes, mars 2015, 106 slides [en ligne]. Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/BibliRennes/confrence-de-lionel-maurel-droit-dauteur-numrique-et-bibliothques>> (consulté le 29/09/2017).

MESRI. Plan national pour la science ouverte. In : *Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. (Mis en ligne le 04/07/2018). 12 p. Disponible sur : <<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sans-paiement.html>> (consulté le 17/07/2018).

MILLET, Charlyne, OGET, David et SONNTA, Michel. Analyse du discours des enseignants chercheurs sur leur activité professionnelle : vers une transformation identitaire du métier ? *Phronesis*, 2015, vol. 4, n°4, p. 56-64 [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj034atgODcAhUB0xoKHR7ZB-sQFjACegQICBAB&url=https%3A%2F%2Fwww.erudit.org%2Ffr%2Frevues%2Fphro%2F2016-v4-n4-phro02544%2F1036713ar.pdf&usg=AOvVaw0cH-0qCW4r4FDkBTkcnTIW>> (consulté le 09/12/2017).

OLLENDORFF, Christine. Lettre aux chercheurs : l'open access, du droit au devoir. In : *DirBA* [en ligne]. (Publié le 19/09/2017). Disponible sur : <https://dirba.wordpress.com/2017/09/19/lettre-aux-chercheurs-open-access-du-droit-au-devoir/?utm_content=buffer7755d&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer> (consulté le 12/10/2017).

SPECK, Kristin. Former à la propriété intellectuelle pour servir la recherche doctorale, la diffusion des connaissances scientifiques et la valorisation. In : DENECKER, Claire, DURAND-BARTHEZ, Manuel (dir.). *La formation des doctorants à l'information scientifique et technique*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2011, 214 p. (Papiers).

STERIN, Anne-Laure. Le/la chercheur.e publie. In : *Ethique & Droit* [en ligne]. (Publié le 14/09/2017). Disponible sur : <<https://ethiquedroit.hypotheses.org/1748>> (consulté le 19/10/2017).

UNIVERSITE EVRY VAL-D'ESSONE. Etablir un partenariat avec un laboratoire. In : Université d'Evry [en ligne]. (Date indisponible). Disponible sur : <<https://www.univ-evry.fr/entreprise/recherche-developpement-innovation/etablir-un-partenariat-avec-un-laboratoire.html>> (consulté le 25/04/2018).

VIDAL, Frédérique. Plan national pour la science ouverte : discours de Frédérique Vidal. In : *Site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. (Mis en ligne le 04/07/2018). 7 p. Disponible sur : <<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132531/plan-national-pour-la-science-ouverte-discours-de-frederique-vidal.html>> (consulté le 09/07/2018).

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET BIBLIOTHEQUES : DES RAPPORTS DISTANCIÉS

ADBU. *La communication en bibliothèque académique : pourquoi ? Comment ?* Livre blanc, ADBU, 2018, 28 p. Disponible sur : <<http://adbu.fr/livre-blanc-de-la-communication-en-bibliotheque-academique/>> (consulté le 14/04/2018).

ADBU. *La valeur des bibliothèques pour la recherche et les chercheurs* [en ligne]. Traduction d'un rapport de recherche. 2011, 67 p. Disponible sur :

<<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/49383-la-valeur-des-bibliotheques-pour-la-recherche-et-les-chercheurs>> (consulté le 27/11/2017).

ARENES, Cécile. *Les modes de communication de la recherche aujourd'hui : quel rôle pour les bibliothécaires ?* Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2015, 122p. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65046-les-modes-de-communication-de-la-recherche-aujourd-hui-quel-role-pour-les-bibliothecaires.pdf> (consulté le 19/12/2017).

BATS, Raphaëlle. *Plan de communication*. SCD Lyon 1, 2010, 32 p. Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/knitandb/plan-communication-scd-lyon-1>> (consulté le 08/05/2018).

DENNECKER, Claire. *Etudes BSN 9 : retours sur le recensement des formations à l'IST*. BSN, 2017, 19 slides. Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/enquete-sur-les-formations-a-list-resultats/>> (consulté le 18/07/2018).

EPRON, Benoît. Qu'est-ce qu'une BU peut offrir à un chercheur ? Enregistrement audio de la journée d'étude : *Dialoguer, collaborer, coproduire : les relations enseignants-chercheurs/professionnels de l'information aujourd'hui* [en ligne]. Maison de la Recherche et de la Valorisation de Toulouse, 07/06/2016, 47'02. Disponible sur : <https://www.canal-u.tv/video/universite_de_toulouse/benoit_epron_enssib_qu_est_ce_qu_une_bu_peut_offrir_a_un_enseignant_chercheur.25053> (consulté le 02/02/2018).

EXLIBRIS. *Les défis des bibliothèques universitaires au cœur de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche*. Livre blanc, Ex Libris, 2018, 20 p. Disponible sur : <<http://www.archimag.com/livres-blancs/les-d%C3%A9fis-des-biblioth%C3%A8ques-universitaires-au-coeur-de-l%E2%80%99enseignement-de-1>> (consulté le 26/05/2018).

FRAISSE, Emmanuel, RENOULT, Daniel. Les enseignants du supérieur et les bibliothèques universitaires. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 1994, t. 39, n°4, p. 18-25. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0018-002>> (consulté le 18/11/2017).

GOLETTA, Véronique. *Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/es chercheurs/ses*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2018, 94 p. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignants-es-chercheursses.pdf> (consulté le 06/03/2018).

JOSSERAND, Claire. *Compte-Rendu d'enquête : les pratiques des Enseignants Chercheurs de l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3* [en ligne]. Direction des Bibliothèques universitaires, septembre 2016, 49 p. Disponible sur : <<https://www.dbu.univ-paris3.fr/mieux-nous-connaître/enquetes>> (consulté le 12/03/2018).

JUNG, Laurence. « *Je ne travaille jamais en bibliothèque* ». *Enquête auprès d'étudiants non fréquentants ou faibles fréquentants* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2010, 97 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/49500-je-ne-travaille-jamais-en-bibliotheque-enquete-aupres-d-etudiants-non-frequentants-ou-faibles-frequentants>> (consulté le 02/11/2017).

PARET, Philippe. *Les enseignants et la BU* [en ligne]. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2012, 103 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60405-les-enseignants-et-la-bu.pdf>> (consulté le 26/11/2017).

Research Information Network, Research Libraries United Kingdom. *The Value of Libraries for Research and Researchers* [en ligne]. (Publié le 23/03/2011). Disponible sur : <<http://www.rin.ac.uk/our-work/using-and-accessing-information-resources/value-libraries-research-and-researchers>> (consulté le 03/11/2017).

ROCHE, Florence, SABY, Frédéric (dir.). *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2013, 224 p. (Collection Papiers). ISBN : 979-10-91281-13-3.

SERVICES AUX PUBLICS, SERVICES AUX CHERCHEURS

ADBU. Enregistrement de la journée d'étude : *Les bibliothécaires, acteurs de la recherche*. Lille : LILLIAD, 17-19/10/2017 [en ligne]. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/11/2017).

BAUBY, Pierre. Quelle(s) définition(s) du service public ? In : AITEC [en ligne]. (Créé le 13/03/2007). Disponible sur : <<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article302>> (consulté le 08/03/2018).

BAUBY, Pierre. *Service public, services publics*. 2ème édition. Paris : La Documentation française, 2016, 175 p.

BERMES, Emmanuelle. Fournir des corpus à destination de la recherche à des fins de TDM : le projet CORPUS, BnF. Enregistrement de la journée d'étude ADBU : *Les bibliothécaires acteurs de la recherche* [en ligne]. Villeneuve-d'Ascq : LILLIAD, 17-19/10/2017, 26'19. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/01/2017).

CALENGE, Bertrand. Accompagner plutôt que prescrire. In : *Les Bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2015, p. 61-80.

CHEVAL, Christelle. Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? *I2D – Information, données & documents*, 2015, vol. 53, n°4, p. 58-58.

CHOURROT, Olivier. Le bibliothécaire est-il un médiateur ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°6, 2007, p.67-71 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0067-001>> (consulté le 21/01/2018).

DELHAYE, Marlène. Portrait métier # 1 : bibliothécaire open access. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p.20-21. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0020-002>> (consulté le 04/02/2018).

ENSSIB. Services à destination des enseignants-chercheurs. In : *Questions ? Réponses !* [en ligne]. (Publié le 14/01/2014). Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/content/services-destination-des-enseignants-chercheurs>> (consulté le 26/11/2017).

HOSTMANN, Wolfram. *In this together ? Scholars and Librarians in Digital Transformation*. 2017, 57 slides. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la->

[journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/](#)> (consulté le 22/11/2017).

KLEE, Louis. Chercheurs et bibliothèques : une adaptation permanente à construire. In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 111-122. (Bibliothèques).

MOURABY, Claire. Fonte Gaia : chercheurs et bibliothécaires dans les humanités numériques, forger le gai savoir du XXIème siècle. Enregistrement de la journée d'étude ADBU : *Les bibliothécaires acteurs de la recherche* [en ligne]. Villeneuve-d'Ascq : LILLIAD, 17-19/10/2017, 22'07. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 22/01/2017).

MUET, Florence Muet, SALAÛN, Jean-Michel. *Stratégie marketing des services d'information*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2001, 221 p. (Bibliothèques).

NEWS TANK. Le numérique impose d'associer les bibliothécaires au processus de recherche. Interview de Christophe Péralès, article n° 106765. In : *News tank* [en ligne]. (Publié le 21/11/2017). Disponible sur : <https://education.newstank.fr/fr/tour/news/106765/numerique-impose-associer-bibliothecaires-processus-recherche-perales-adbu.html?utm_content=buffer5cd21&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer> (consulté le 22/11/2017).

POISSENOT, Claude. L'irruption de l'utilisateur concret. Du « service public » aux « services aux publics ». *Bibliothèque(s)*, 2010, n°53-54, p. 24-27.

SABY, Mathieur. Le projet du SCD de Nice : une approche globale des données de la recherche. In : *Slideshare* [en ligne]. 2016, 32 slides. Disponible sur : <<https://www.slideshare.net/27point7/le-projet-du-scd-de-nice-une-approche-globale-des-donnees-de-la-recherche?ref=http://bibliotheque-blogs.unice.fr/httpbu/tags/services-aux-chercheurs/>> (consulté le 17/04/2018).

SHALKEN, Arjan. Organizing research support [en ligne]. In : *47^{ème} journée d'étude du congrès de l'ADBU : Les bibliothécaires acteurs de la recherche*, 17-19 octobre 2017, Villeneuve-d'Ascq. Disponible sur : <<http://adbu.fr/retour-sur-la-journee-detude-du-congres-adbu2017-les-bibliothecaires-acteurs-de-la-recherche/>> (consulté le 19/12/2017).

TOUL'AO. *Toulouse Archives Ouvertes* [en ligne]. (Mis à jour le 13/07/2018). Disponible sur : <<https://openarchiv.hypotheses.org/2823>> (consulté le 06/06/2018).

VALLEE, Christelle. Les services aux chercheurs dans les bibliothèques universitaires et de l'enseignement supérieur. Enquête ADBU/SCD Lyon 1, février 2015 (stage pratique Enssib).

LES EVOLUTIONS DU METIER DE BIBLIOTHECAIRE

ALIX, Yves. La formation des professionnels des bibliothèques aujourd'hui. *Arabesque*, janvier-février-mars 2016, n°81, p.3-5.

BULPITT, Graham. Le rôle croissant joué par les bibliothécaires : le point de vue britannique. In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des*

bibliothèques. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 189-200. (Bibliothèques).

BSN9 « Formation, compétences et usages ». Enquête BSN9 « compétences » auprès des segments de la BSN. In : *Bibliothèque Scientifique Numérique* [en ligne]. (Créé en novembre 2016). Disponible sur : <<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/enquete-bsn9-competences-aupres-des-segments-de-la-bsn/>> (consulté le 19/05/2018).

CALENGE, Bertrand. La médiation : concept-clé ou mot-valise ? In : *Bertrand Calenge : carnet de notes* [en ligne]. (Publié le 03/01/2012). Disponible sur : <<https://bccn.wordpress.com/2012/01/03/la-meditation-concept-cle-ou-mot-valise/>> (consulté le 23/10/2017).

CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas. Former à des métiers en évolution. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p. 50-51. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0050-007>> (consulté le 12/02/2018).

DE MIRIBEL, Marielle. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009, 515 p. (Bibliothèques).

DUPIN, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris : Editions du cercle de la librairie, 2018, 128 p. (Bibliothèques).

GRANGER, Sabrina. Open access : une révolution dans les compétences des bibliothécaires ? *Arabesques*, 2015, n°79, p.12-13.

MARCEROU-RAMEL, Nathalie. Quel avenir pour une si longue histoire ? In : *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 13-30. (Bibliothèques).

McKEEN, Lauren. Get to Know a Copyright Librarian: Liz Hamilton. In : *Northwestern Libraries blog* [en ligne]. (Publié le 03/0/2017). Disponible sur : <<https://sites.northwestern.edu/northwesternlibrary/2017/01/03/get-to-know-a-copyright-librarian-liz-hamilton/>> (consulté le 18/12/2017).

VERNEUIL, Anne. Quelles fonctions sociales pour les bibliothèques ? In : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 93-103. (Bibliothèques).

SWIATEK, Cécile. Quelles compétences pour les bibliothèques de recherche ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°13, p. 22-35. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0022-003>> (consulté le 04/02/20018).

DROIT ET BIBLIOTHEQUES

ALIX, Yves (dir.). *Droit d'auteur et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2012, 241 p. (Bibliothèques).

BATTISTI, Michèle. Et si vous vous passionniez pour le droit ? *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°4, p. 1-1. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-1.htm>> (consulté le 29/11/2017).

BATTISTI, Michèle, COTTIN, Stéphane. Le droit sans complexe : décryptage et repères. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°4, p. 28-29. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-28.htm>> (consulté le 29/11/2017).

BATTISTI, Michèle. Lorsque le risque est positif... *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°3, p. 1-1. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-3-page-1.htm>> (consulté le 29/11/2017).

BERNAULT, Carine. Archives ouvertes et droit d'auteur. *Arabesques*, 2015, n°73, p.22.

CLEFF LE DIVELLEC, Sylvia. La Responsabilité juridique des professionnels de l'information et de la documentation et les codes de déontologie. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2007, n° 4, p. 102-103. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0102-013>> (consulté le 10/04/2018).

DESRICHARD, Yves. La loi et l'ordre. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n°3, p. 1-1. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0001-001>> (consulté le 08/03/2018).

GASNAULT, Jean. Accéder à l'information juridique pour le juriste et le non-juriste. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014, vol. 51, n°4, p. 47-47. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-47.htm>> (consulté le 09/04/2018).

GRAS, Isabelle. La loi LRU et les bibliothèques universitaires [en ligne]. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2010, 112 p. Disponible sur : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48199-la-loi-lru-et-les-bibliotheques-universitaires.pdf> (consulté le 16/11/2017).

JUCHERT, Marie-France. Interdits en bibliothèque : cadre juridique et réglementaire. Enregistrement audio de la journée d'étude : *Bibliothèques d'enfer(s) : interdits, contraintes et libertés en bibliothèque* [en ligne]. ENSSIB, 31 mai 2012, 18'26. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/ecouter/56991-interdits-en-bibliotheque-cadre-juridique-et-reglementaire>> (consulté le 09/04/2018).

JURISCONNEXION. *Juriconnexion* [en ligne]. (Mis à jour le 14/07/2018). Disponible sur : <<http://www.juriconnexion.fr/>> (consulté le 19/07/2018).

JURISGUIDE. *Guide pour la recherche d'information en science juridique* [en ligne]. (Mis à jour le 25/07/2018). Disponible sur : <<https://jurisguide.univ-paris1.fr/>> (consulté le 28/07/2018).

FRUCTUS, Isabelle. Former des professionnels de l'information à la documentation juridique. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n°3, p.81-84. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0081-016>> (consulté le 18/06/2018).

MAUREL, Lionel. Faut-il respecter le droit en bibliothèque ? *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2011, n°3, p. 6-10. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0006-001>> (consulté le 12/10/2017).

SECKER, Jane. *Just Call Me a Copyright/Fair Use Librarian*. In : *UK Copyright literacy* [en ligne]. (Publié le 20/09/2017). Disponible sur : <<https://copyrightliteracy.org/2017/09/20/just-call-me-a-copyrightfair-use-librarian/>> (consulté le 16/12/2017).

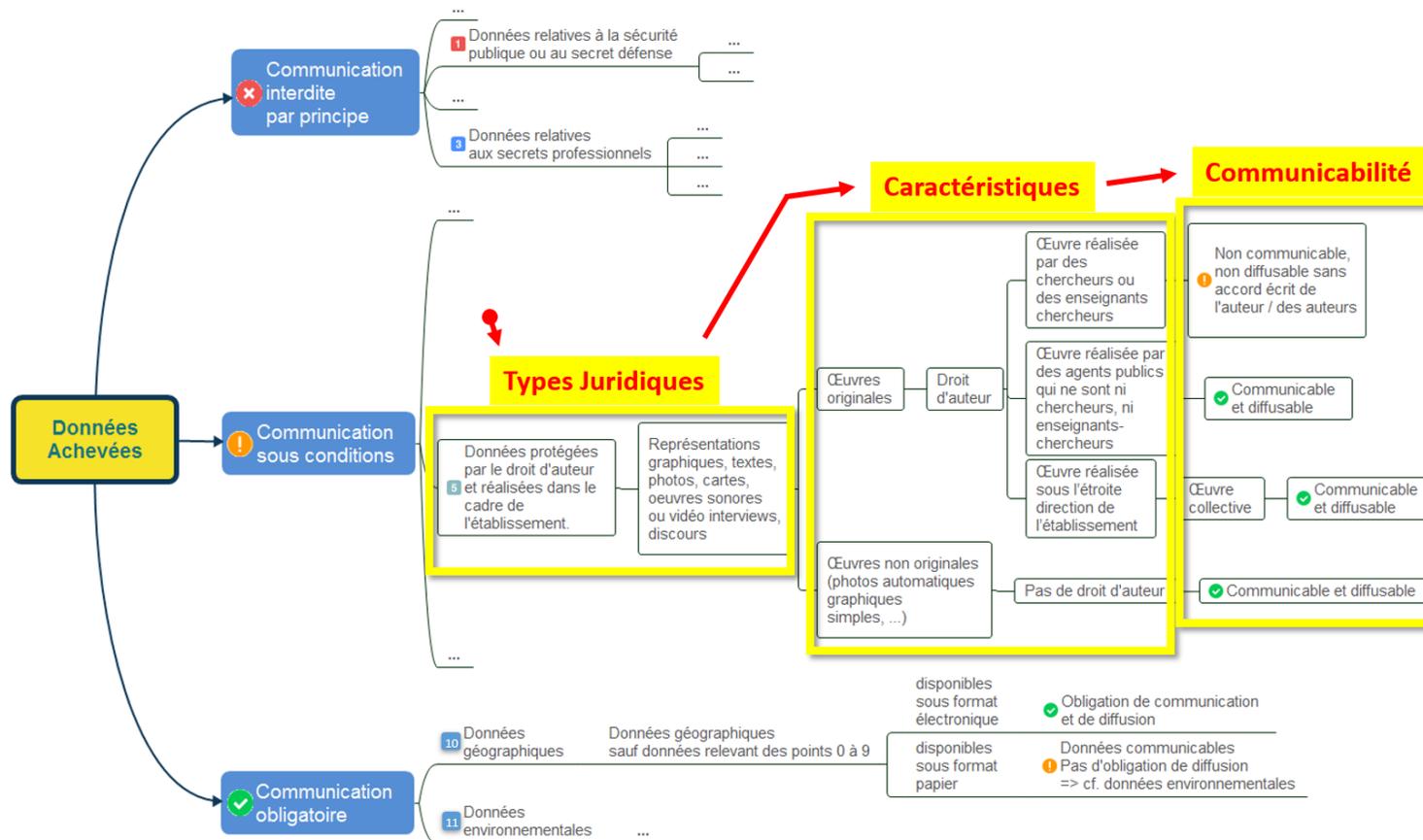
SIMS, Nancy. What does a copyright librarian do ? In : *Copyright Librarian : Nancy Sims, Lawyerbrarian at large* [en ligne]. (Publié le 22/05/2017). Disponible sur : <<http://simsjd.com/copyrightlibn/2017/05/22/special-user-agreements/>> (consulté le 14/12/2017).

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : LOGIGRAMME D'ANALYSE DES DONNEES PROPOSE PAR DORANUM.....	80
ANNEXE 2 : ANALYSE DES OFFRES D'EMPLOI DANS LES SERVICES AUX CHERCHEURS DIFFUSEES SUR LA PERIODE 2017-2018	81
ANNEXE 3 : ANALYSE DU MATERIEL COMMUNICATIONNEL : LA PLACE DU DROIT DANS LES SERVICES AUX CHERCHEURS.....	91
ANNEXE 4 : PROSPECTIVE DES FORMATIONS JURIDIQUES DELIVREES EN BU.....	99
ANNEXE 5 : METHODOLOGIE D'ENQUETE ET GRILLES D'ENTRETIEN	102
ANNEXE 6 : PROFILS DES REpondANTS.....	105
ANNEXE 7 : RETRANSCRIPTIONS (FLORILEGE).....	123
ANNEXE 8 : QUELQUES RESSOURCES POUR SE FORMER AU DROIT DES SERVICES AUX CHERCHEURS	145

ANNEXE 1 : LOGIGRAMME D'ANALYSE DES DONNEES PROPOSE PAR DORANUM²⁰⁴



²⁰⁴ Proposé sous licence CC BY-NC-SA.

ANNEXE 2 : ANALYSE DES OFFRES D'EMPLOI DANS LES SERVICES AUX CHERCHEURS DIFFUSÉES SUR LA PÉRIODE 2017-2018

Employeur	Date d'émission	Intitulé du poste	Niveau de recrutement	Type de contrat	Service de rattachement	Mission(s) principale(s)	Activité(s) en lien avec le droit	Connaissance(s), savoir(s) juridique(s)
Université Paris 8	13/07/2018	Chargé de formation aux usagers et responsable du développement des services aux chercheurs	A	CDD (12 mois)	Département recherche et développement, service de la recherche	Pour les services aux chercheurs : développer les relations entre le SCD et les instances scientifiques, proposer une assistance aux doctorants et EC pour le signalement et le dépôt de leurs publications, mener une réflexion sur l'archivage et à la diffusion des données de la recherche		Connaissance du cadre institutionnel, juridique et administratif de l'activité Expertise scientifique du domaine d'activité / Connaissance des bibliothèques universitaires et de recherche / Connaissance du milieu de la recherche et des pratiques des enseignants-chercheurs en sciences

							humaines, arts et lettres
Université Paris 8	10/07/2018	Responsable du service à la recherche	A	CDD (8 mois)	Département recherche et développement	Coordonner le développement des services aux chercheurs, la gestion de la salle de la recherche et l'administration du portail HAL, le circuit des thèses et mémoires, les RDV RAMEAU. Développer les relations avec les	

						enseignants-chercheurs		
Sciences Po Paris	06/07/2018	Ingénieur.e documentaire	A	CDI	Département service aux usagers, appui à la recherche et outils numériques de la DRIS	Concevoir, déployer et piloter des outils et services numériques de la DRIS pour s'adapter à l'évolution des pratiques de la recherche en lien avec la politique IST de la bibliothèque		

Université Aix-Marseille	05/07/2018	Chargé.e de mission "données de la recherche"	A -cadre / chargé de mission / chargé de projet	CDD (12 mois)	Cellule open access et direction du SCD Aix- Marseille	Construire un projet de gestion des données de la recherche, sensibiliser les directeurs d'unité aux questions de gestion des données, promouvoir les solutions mises en place dans le cadre du projet	Assurer la gestion, le signalement, l'archivage, et la diffusion des données de la recherche, dans le respect des règles juridiques en vigueur au niveau national et européen	Droit de la propriété intellectuelle et industrielle, droit des bases de données
-----------------------------	------------	--	---	------------------	--	--	--	---

COMUE Université Paris Est	21/06/2018	Chargé.e de projet Bibliométrie et Archives ouvertes	A - ingénieur d'études	CDD (24 mois)	Direction du SCD	Construire les futures études de bibliométrie et réfléchir à la création d'une archive ouverte dans le cadre du projet interétablissement FUTURE	Veille au niveau européen et français, y compris veille juridique	Connaissance du droit de la propriété intellectuelle souhaitée
----------------------------------	------------	--	------------------------------	------------------	---------------------	---	---	--

EM Business School Casablanca	04/06/2018	Documentaliste learning hub	BAC +5	CDI	Learning hub Casablanca	Accompagner les utilisateurs (apprenants, professeurs, alumni et partenaires) dans l'exploitation des ressources documentaires et pédagogiques de l'école et de leur fournir les prestations répondant à leurs besoins		Connaissance du droit de l'information et du droit d'auteur
Université Technologique de Compiègne	20/05/2018	Assistant archive ouverte et soutien à la recherche	B	CDD	Service soutien à la recherche de la BUTC	Contribuer à la mise en place de l'archive ouverte et aux actions de soutien à la recherche	Contribuer à la mise en oeuvre des données de la recherche (open data), selon l'évolution des directives locales, nationales et européennes	Cadre légal et déontologique

Université Lyon	12/04/2018	Chargé.e de projet gestion des archives ouvertes et données de la recherche	A	CDI	Direction du SCD Lyon 2	Intervenir dans les laboratoires pour former et accompagner les chercheurs au dépôt dans Hal, impulser une nouvelle dynamique au dossier sur les données brutes de la recherche, s'occuper du lien avec la cellule bibliométrie de l'Université, proposer et évaluer une offre de services autour de l'édition numérique	Assurer un conseil aux enseignants chercheurs sur la propriété intellectuelle et commerciale en lien avec la DAJIM ou le CIL de Lyon	
--------------------	------------	--	---	-----	----------------------------	--	--	--

Sciences Po Paris	30/11/2017	Bibliothécaire référent.e en sociologie	A	CDI	Département Développement documentaire, service Sélection et Valorisation	Sélectionner, signaler et valoriser les documents en sociologie en lien avec les enseignements et la recherche, participer à la gestion de l'archive ouverte		
CNRS	28/11/2017	Chargé.e de l'édition de corpus numériques	A - ingénieur d'études	Non renseigné	UMS CLAMOR	Gérer les données de la bibliothèque numérique de CLAMOR, de l'archivage à la publication		Droit de la propriété intellectuelle

INRIA	19/10/2017	Technicien documentaliste	C	CDD	Service Information et Edition Scientifiques rattaché à la Direction générale déléguée à la science	Archives ouvertes et Services à l'utilisateur : contrôler les données HAL des projets INRIA, fournir les documents aux usagers, travailler sur le fonds documentaire		
VetAgro Sup Lyon	01/09/2017	Bibliothécaire	BAC +5	CDD (12 mois)		Gestion des thèses, informatique documentaire, accueil et formation du public		

AgroSup Dijon	15/06/2017	Ingénieur technico- pédagogique multimédia	A	Non renseigné	Cellule d'appui numérique au sein du pôle d'appui à l'enseignement agricole (Eduter)	Appuyer le développement du numérique éducatif, concevoir et mettre en œuvre des ressources multimédias et audiovisuelles	Médiatisation des contenus dans le respect du droit	Notions et principes dans le domaine juridique des droits de la propriété intellectuelle
CEA	04/05/2017	Ingénieur bibliométrie scientifique et intelligence économique	BAC +5	CDD (12 - 18 mois)	Direction de la valorisation, service bibliométrie études marketing	Valorisation de la recherche	Intervenir en support à l'activité de propriété intellectuelle et développer l'autonomie des chercheurs en recherche sur les brevets	

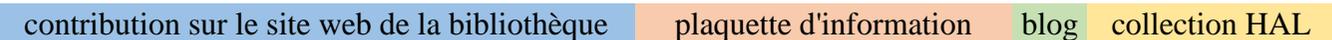
ANNEXE 3 : ANALYSE DU MATÉRIEL COMMUNICATIONNEL : LA PLACE DU DROIT DANS LES SERVICES AUX CHERCHEURS

Objectifs et méthode

Constitué sans sélection préalable à partir d'une requête web volontairement simple (BU + services aux chercheurs), l'échantillon vise à prendre le pouls des services aux chercheurs sous le prisme du juridique.

Les BU témoignent-elles de compétences juridiques au sein de leur service aux chercheurs ? Si oui, les mettent-elles en avant ? Comment ? Sur quels atouts l'accompagnement juridique peut-il s'appuyer pour s'intégrer au service ? Par ailleurs, la manière de communiquer dévoile une manière de percevoir toujours intéressante à étudier : les compétences juridiques sont-elles abordées avec confiance ou prudence, implication ou distanciation ?

En jouant sur les outils de la communication (discours, langage visuel), les BU soulignent indirectement les objectifs de leur offre de service, laissant entrevoir différents niveaux d'action juridique.

Légende : 

Document	Sujet(s)	Émetteur	Champ sémantique juridique ²⁰⁵	Importance visuelle du droit	Références extérieures ²⁰⁶	Service(s) en lien avec le juridique	Rapport au juridique	Niveau de service proposé
Accès ouvert et publications mathématiques : que puis-je faire concrètement pour changer les choses ?	proposition d'actions en faveur de l'accès ouvert des publications mathématiques	action nationale de formation 2017 du RNBM	développé : questions juridiques, droits cédés, contrats de transfert de droit, licences, conseil juridique spécialisé, loi République numérique	moyenne : texte simple, mais délayé dans l'ensemble du document	loi République numérique	sensibiliser les chercheurs, donner des pistes pour répondre aux questions juridiques	impliqué et prudent : actions réalistes et concrètes, donner les moyens et le temps de se former, intégrer les missions aux fiches de poste	médiation
L'essentiel pour les enseignants-chercheurs	présentation des espaces, équipements et services aux chercheurs	BU Toulouse 1	élémentaire : droit d'auteur, plagiat	en fin de document : conclut la lecture	Non	expertise et conseils sur le droit d'auteur et le plagiat	impliqué : assistance, accompagnement	expertise

²⁰⁵ Il a été jugé élémentaire s'il proposait moins de 5 expressions ou des termes de bases, développé lorsqu'il proposait plus de 5 expressions et utilisait différents synonymes, des périphrases ou des répétitions.

²⁰⁶ A des textes de loi, des outils, une bibliographie en rapport avec le droit. Cette colonne évalue en partie le degré de maîtrise des compétences juridiques (Le service a-t-il mis en place une veille sur ces questions ? S'est-il intégré à un réseau de professionnels ?). Elle interroge également la manière dont le juridique est lié à l'environnement extérieur, au contexte.

<p>Espace chercheur</p>	<p>4 onglets : droit d'auteur, open access, données de la recherche, vous soutenez votre HDR?</p>	<p>LILLIAD</p>	<p>développé : droits d'auteur, article 30 de la loi République numérique, contrat, licence Creative Commons, licence de distribution exclusive, embargo juridique, droits de propriété intellectuelle</p>	<p>forte : un onglet entier dédié au droit d'auteur</p>	<p>loi République numérique, Sherpa Romeo, obligations H2020</p>	<p>questionnaire WillO, aide à la diffusion des publications en ligne, formations dans les laboratoires, accompagnement à la rédaction d'un plan de gestion des données</p>	<p>impliqué : définition & prescription</p>	<p>expertise</p>
<p>Services aux chercheurs</p>	<p>4 onglets : utiliser les services des BU, publier, appui à la recherche, aider ses étudiants</p>	<p>BU Grenoble Alpes</p>	<p>développé : droits d'auteurs, droit (5 occurrences), questions juridiques, loi, licence, périmètre d'application, plagiat</p>	<p>forte : droit dans 2 titre + dans le corps du texte,</p>	<p>loi République numérique et sa FAQ,</p>	<p>expertise et soutien sur le droit d'auteur et les licences</p>	<p>impliqué : "N'hésitez pas à solliciter le service support de HAL Université Grenoble Alpes sur toutes les questions juridiques" ; "Nos</p>	<p>expertise</p>

					WillO ²⁰⁷ , article "Open Access : Quelles incidences de la loi République numérique ?" de L. Maurel		compétences, vos recherches !"	
Services aux chercheurs	Aide à la publication, bibliométrie, identité numérique, services à la carte	BU Reims Champagne- Ardenne	élémentaire : loi, contrat, licence, embargo	faible : n'apparaît pas dans les titres, mais dans le corps du texte, ne représente pas un enjeu majeur	loi République numérique	2 sur 4 : aide à la publication, identité numérique et réseaux sociaux	léger : renvoie au portail HAL de l'URCA pour en savoir plus sur la légalité de l'OA et le choix d'une licence CC	documentation

²⁰⁷ WillO : questionnaire en ligne développé par Lilliad. Il croise les droits et obligations des chercheurs à diffuser leurs publications en ligne.

Publications scientifiques	Des dépôts sur HAL en toute légalité	BU Reims Champagne-Ardenne	développé : licences CC, légalité, loi (4 occurrences), contrat, justice, cession, droit d'auteur, droits d'édition	forte : droit évoqué dans 2 titres sur 3 + première notion de la page	loi République numérique, FAQ Couperin "Ai-je le droit?", WillO, Sherpa/Romeo, Héloïse, Dulcinea ²⁰⁸ , DOAJ, page "Connaître et utiliser les licences CC" de CoopIST + site officiel des CC	explication des textes de loi, mises en garde	impliqué : droit perçu comme un frein à la publication en archive ouverte, d'où le nombre importants d'explications pour essayer de convaincre les chercheurs de la légalité de l'OA	médiation
Boîte à outil pour la recherche	questions fréquemment posées sur certains détails techniques, administratifs ou juridiques	SCD Paris Nanterre	développé : droit d'auteur, plagiat, libre de droit, contrats de diffusion, obligations légales, CC	nulle sur la 1ère page puis faible : n'apparaît que dans l'onglet La boîte à outil du thésard : Rédiger, diffuser et valoriser sa thèse:	arrêté du 25 mai 2016 sur les modalités de dépôt et de diffusion des thèses	aucun service en dehors de cette page d'information	léger : uniquement évoqué pour les doctorants, tentative pour étendre cet onglet aux chercheurs via un lien qui y renvoie, mais l'intitulé ne trompe pas + liens morts	documentation

²⁰⁸ Dulcinea : équivalent d'HELOISE pour les revues et éditeurs de langue espagnole.

				éléments juridiques				
QOA ? J'ai le droit de déposer mon article ?, article de Magalie Prudon, 2015	droit et accès libre	HTTBU	élémentaire : contrat, droit	forte : titres, gras et souligné + schéma entier dédié à l'application du droit sur le dépôt en OA	Sherpa/Romeo	quart d'heure OA (QOA) autour d'un café avec les doctorants	décontracté et personnel : information simplifiée sans être fautive, droit appliqué : schéma sous CC BY = pratique personnelle	médiation
Services aux chercheurs	guichet unique pour la recherche	BU Paris 8	élémentaire : droit d'auteur, propriété intellectuelle, livres de droit	faible : 1 occurrence dans le corps du texte sur la page principale, mentions dans la partie OA	Sherpa/Romeo, Héloïse	réflexion sur la question du droit d'auteur	léger : articles anciens non mis à jour	documentation

Enseignants-chercheurs	accompagnement de la communauté enseignante à l'aide à la publication et à l'utilisation des ressources électroniques	BU Antilles	inexistant	nulle	non	aucun	aucun	aucun service
Publier et gérer ses données	comprendre le droit d'auteur, outils de management des sources et des citations, identité numérique et réseaux sociaux de la recherche	BU Paris Saclay	très développé : œuvres de l'esprit, droit d'auteur, œuvre protégée, exception de reproduction, droit moraux et patrimoniaux	forte : identifié comme une thématique majeure, titre + onglet à part, occupe 3 sous-parties	article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle, site CC France	aucun en dehors de ces pages d'information et des fiches pratiques OA	impliqué : souhaitent convaincre les EC des enjeux du droit	médiation
Utiliser nos services	l'open access et la gestion des données de la recherche à l'UNISTRA,	BU Strasbourg	développé : droit d'accès, embargo,	moyenne : titre sur les questions de droit, 3 sous-parties, mais pas mis en valeur à part	site CC France	service expérimental de conseil sur les aspects juridiques liés aux données de la recherche	impliqué : interprétation de la loi République numérique, invite les chercheurs à les contacter : "Vous pouvez nous contacter pour	expertise

							vous aider à ce sujet"	
Services aux chercheurs	9 services aux chercheurs et aux doctorants	SCD INSA Lyon	élémentaire : plagiat, droit d'auteur, droit	moyenne : 1 onglet sur 9, quelques mentions	site des licences nationales	aucun	léger : information minimale	documentation
Services aux chercheurs	service d'accompagnement sur les thèses et HAL	BU La Rochelle	élémentaire : dépôt légal, contrat de diffusion	faible : 1 occurrence dans le corps du texte sur la page principale, mentions dans la partie OA	arrêtés du 7 août 2006 sur le dépôt des thèses et du 25 mai 2016 sur la délivrance du doctorat	aucun	léger : mention des arrêtés sans explications	documentation
Offre de formation à la maîtrise de l'IST pour les doctorants	Modalités d'inscription et description des services d'appui à la recherche	BU Université Nice Sophia Antipolis	élémentaire : droit d'auteur, licence, uniquement 2 références	faible : identifié comme une thématique d'assistance personnelle	non	assistance personnalisée aux projets de recherche, thématique droit d'auteur et licences libres	léger : en marge du propos de la plaquette	expertise

ANNEXE 4 : PROSPECTIVE DES FORMATIONS JURIDIQUES DELIVREES EN BU

Intitulé de la formation	Organisme formateur	Type de formation	Public cible	Programme	Outils pédagogiques	Objectif	Ratio droit/total des formations
Respecter le droit d'auteur dans ma production scientifique	BU Lyon 2	module d'autoformation (cours + exercices), 20-25 min, réalisé par Charlène Criton, ancienne master SIB de l'ENSSIB	ouvert à tous	Connaître les principes généraux du droit d'auteur et citer mes sources en le respectant, découvrir les licences libres	très nombreux : glossaire et définitions, points clefs, encarts, recours au média vidéo, exercices pour appliquer les connaissances	appropriation des problématiques et application du droit (narrateur 1ère personne)	1 sur 39 = 2,56 %
Droit d'auteur et propriété intellectuelle	BU Lyon 2	individuelle, à la demande du chercheur	enseignants et EC de Lyon 2	Inconnu	inconnu	inconnu	1 sur 7 = 14,3 %
Droit d'auteur	BU Lorraine	collective, 3 h, sur inscription, en BU	EC et doctorants, illimité	Qu'est-ce que le droit d'auteur? Comment est-il protégé? Dans quelles conditions puis-je utiliser des textes, photo appartenant à des tiers? Quels droits ai-	peu nombreux : narrateur 1ère personne, questions pratiques, recours à une intervenante extérieure spécialisée	répondre à des questions pratiques	1 sur 55 pendant l'année = 1,8 % (calculé à partir de l'agenda de l'année)

				je sur les documents dont je suis l'auteur ?			
Eviter le plagiat, adopter les bons réflexes	BU Lorraine	collective, 2 h ,sur inscription, en BU	EC et doctorants, 20 places	Qu'est-ce que le plagiat ? Quels bons réflexes adopter ?	inconnus	sensibiliser aux bonnes pratiques	3 sur 55 pendant l'année 2017-2018 = 5,5 %
Sensibilisation aux données de la recherche	BU Lyon 1	atelier en BU, 2 h , sur inscription	EC et doctorants	Gestion, valorisation et conservation des données de la recherche	nombreux : schémas, synthèses, définitions	initiation et découverte des enjeux	1 sur 9 = 11,1%
Déposer et diffuser sa thèse de doctorat	BU Lyon 1	atelier en BU, 2 h , sur inscription	Doctorants	Procédure de dépôt des thèses, questions de protection et de respect du droit d'auteur sur Internet	nombreux : définitions, sources, illustrations, tableau comparatif des licences CC	maîtriser la question du dépôt de la thèse et les enjeux juridiques	1 sur 9 = 11,1%
Form@doct	réseau de professionnels de l'information de l'université Bretagne Loire	guides d'autoformation	doctorants en priorité, mais EC concernés par de nombreuses rubriques	7 guides d'autoformation sur le droit : dépôt et diffusion des thèses, la propriété industrielle, le droit d'auteur, le plagiat, libre accès et questions juridiques, us et abus du cloud computing, les contrats et cession de droit	très nombreux : lexique, renvois à la FAQ, ressources et outils proposés à la fin, schémas et média audio	faire le point sur une thématique juridique précise, réaliser une synthèse	7 sur 53 = 13,2%

Isidoc't : stratégie de diffusion	réseau de professionnels de l'information de l'université de Lyon	formation en BU, 3 h, 6 fois par an (calendrier des formations 2017-2018)	doctorants	connaître les grands principes de la propriété intellectuelle et découvrir les licences Creative Commons	inconnus	soutenir la valorisation et la publication des travaux de la recherche	1 sur 5 = 20%
Respecter la PI dans son travail universitaire	BU USPC	2 modules d'autoformation de 5 min chacun (cours + exercices)	doctorants et EC	connaître les grands principes du droit d'auteur, respecter le droit d'auteur dans son travail universitaire	très nombreux : fiches de synthèse, exercices variés et corrections, définitions, séquences sonores et vidéos	valoriser sa recherche	2 sur 11 = 18 %
Droit d'auteur + Information brevet	BU Evry	2 formations en BU, 2 h chacune	doctorants et EC	conditions d'application du droit d'auteur (droit moral et patrimonial, exceptions, licences CC, comment réutiliser un document en toute légalité ?) + information sur les brevets (caractères de brevetabilité, INPI, dépôt du brevet, base Esp@cenet)	inconnus	maîtriser les enjeux juridiques du droit d'auteur et des brevets	2 sur 7 = 29 %

ANNEXE 5 : MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE ET GRILLES D'ENTRETIEN

Dans une perspective comparative, j'ai confronté les discours et les activités d'enseignants-chercheurs issus de disciplines diverses, en début ou en fin de carrière, exerçant dans des environnements d'enseignement et de recherche différents. Le corpus se compose de 7 entretiens semi-directifs. L'objectif de cet échantillonnage était de balayer l'ensemble des pratiques disciplinaires de recherche pour y interroger la place des enjeux juridiques.

GRILLE D'ENTRETIEN BIBLIOTHECAIRES

Introduction : présentation, rappel du cadre de l'entretien et du sujet du mémoire.

01. Pourriez-vous rapidement préciser votre parcours et décrire votre poste actuel ?
02. Quelles compétences juridiques avez-vous développées, sur quels sujets (propriété intellectuelle, données personnelles...) et à quelle(s) occasion(s) ?
03. Comment vous êtes-vous formé à ces questions (autoformation, formations) ?
04. Quelles ont été les motivations qui vous ont poussées à développer ce type de compétences ?
05. De quelle manière utilisez-vous / mobilisez-vous vos connaissances juridiques dans vos missions (actuelles ou passées) ?
06. Ces compétences ou activités juridiques figurent-elles explicitement dans votre fiche de poste ?
07. Vous sentez-vous légitime / crédible dans vos activités d'accompagnement juridique ? Si oui, qu'est-ce qui vous confère cette légitimité ? Sinon, pour quelles raisons ?
08. Identifiez-vous un besoin des chercheurs et des doctorants en matière de conseil juridique ? Si oui, à quel niveau, sur quelles questions ? Comment pourriez-vous identifier les besoins des chercheurs sur ces questions (démarche, méthode) ?
09. Pensez-vous que votre public, plus particulièrement les chercheurs, vous identifient comme une personne ressource sur les questions juridiques ?
10. Comment valorisez-vous vos compétences juridiques auprès du public et des autres services de l'établissement ?
11. Au sein de votre université, quels services sont susceptibles d'assurer des fonctions de conseil juridique ?
12. Que pensez-vous de l'opportunité de positionner les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités d'accompagnement juridique auprès des chercheurs ? Autrement dit, quelle est, si elle existe, la place des bibliothécaires dans le dispositif juridique de l'IST ?
13. Comment, pourrait / devrait se concrétiser l'accompagnement juridique en bibliothèque ? Sous quelle forme ? Avec quels partenaires ?

Conclusion : Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose sur ce sujet ?

Demande de contact :

Disposeriez-vous de contact auprès d'autres bibliothécaires ayant développés des compétences juridiques ?

Disposeriez-vous de contact auprès de chercheurs ou de doctorants pour me permettre de réaliser des entretiens avec eux sur ces questions ?

GRILLE D'ENTRETIEN CHERCHEURS

Introduction : présentation, rappel du cadre de l'entretien et du sujet du mémoire.

01. Pourriez-vous rapidement décrire votre poste actuel et vos thématiques de recherche ?
02. Avez-vous été sensibilisé aux questions juridiques ? Si oui, comment ? (via des formations à l'école doctorale au début de votre carrière, des réunions internes au sein du laboratoire, des actions de la bibliothèque, etc.)
03. Avez-vous déjà été confronté à des questions juridiques au cours de votre travail ? Si oui, pouvez-vous préciser ces questions et les contextes dans lesquels elles se sont posées (projet de recherche, enseignement, administration, autre) ?
04. Éprouvez-vous le besoin de conseil juridique ? Si oui, sur quels sujets ? Sinon, pourquoi ?
05. Lorsqu'une question juridique émerge dans votre travail, comment agissez-vous ? (Recherches personnelles sur internet ou dans des livres, échange avec des collègues chercheurs ...).
06. Au sein de votre université ou ailleurs, quels sont vos interlocuteurs privilégiés pour apporter une réponse aux questions juridiques ?
07. Considérez-vous le bibliothécaire / documentaliste comme une personne ressource sur les questions juridiques ? Sinon, pour quelles raisons ? Si oui, pourquoi ?
08. Que pensez-vous de l'opportunité de positionner les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités d'accompagnement juridique auprès des chercheurs ? Autrement dit, quelle est, si elle existe, la place des bibliothécaires dans le dispositif juridique de l'Information Scientifique et Technique ?
09. Comment, pourrait / devrait se concrétiser l'accompagnement juridique aux chercheurs en bibliothèque ? Sous quelle forme ? Avec quels partenaires ? Le conseil juridique pourrait-il s'insérer dans les services aux chercheurs proposés par les bibliothèques ?
10. Si les bibliothèques proposaient un service d'accompagnement juridique, cela vous intéresserait-il ? Cela vous amènerait-il à fréquenter davantage les bibliothèques ?

Conclusion : Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose sur ce sujet ?

Demande de contact :

Disposeriez-vous de contact auprès de collègues chercheurs et doctorants pour me permettre de réaliser des entretiens avec eux sur ces questions ?

GRILLE D'ENTRETIEN EMPLOIS ITRF

Introduction : présentation, rappel du cadre de l'entretien et du sujet du mémoire.

01. Pourriez-vous décrire votre parcours étudiant et professionnel, votre poste actuel et vos missions ?
02. Les chercheurs de votre université sont-ils confrontés à des questions juridiques ? Si oui, pouvez-vous préciser ces questions et les contextes dans lesquels elles se sont posées (projets de recherche) ?
03. Sont-ils sensibilisés aux questions juridiques ? Si oui, comment ? (via des formations à l'école doctorale au début de votre carrière, des réunions internes au sein du laboratoire, des actions de la bibliothèque, etc.
04. Selon vous, les chercheurs éprouvent-ils le besoin de conseil juridique ? Si oui, sur quels sujets ? Sinon, pourquoi ?
05. Comment les fonctions juridiques sont-elles exercées sur les projets de recherche dont vous vous occupez ?
06. Lorsqu'une question juridique émerge dans leur travail, comment agissent-ils ? (Recherches personnelles sur internet ou dans des livres, échange avec des collègues chercheurs ...).
07. Au sein de votre université ou ailleurs, quels sont les interlocuteurs privilégiés des chercheurs pour apporter une réponse aux questions juridiques ? Trouvent-ils facilement du soutien au sein de l'université ?
08. Pensez-vous que le bibliothécaire / documentaliste puisse être une personne ressource sur les questions juridiques ? Sinon, pour quelles raisons ? Si oui, pourquoi ?
09. Que pensez-vous de l'opportunité de positionner les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités d'accompagnement juridique auprès des chercheurs ? Autrement dit, quelle est, si elle existe, la place des bibliothécaires dans le dispositif juridique de l'Information Scientifique et Technique ?
10. Comment, pourrait / devrait se concrétiser l'accompagnement juridique aux chercheurs en bibliothèque ? Sous quelle forme ? Avec quels partenaires ? Le conseil juridique pourrait-il s'insérer dans les services aux chercheurs proposés par les bibliothèques ?
11. Si les bibliothèques proposaient un service d'accompagnement juridique, pensez-vous que cela amènerait les chercheurs à fréquenter davantage les bibliothèques ?

Conclusion : Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose sur ce sujet ?

Demande de contact :

Disposeriez-vous de contact auprès de collègues (chercheurs et doctorants) pour me permettre de réaliser des entretiens avec eux sur ces questions ?

ANNEXE 6 : PROFILS DES RÉPONDANTS

LISTE DES REpondANTS

Conservateurs, bibliothécaires et documentalistes

Isabelle Gras : conservatrice de bibliothèque au SCD Aix-Marseille Université, chargée de mission pour l'archive ouverte HAL-AMU.

Sébastien Respingue-Perrin : directeur adjoint de la BU d'Evry, responsable des services aux chercheurs et chargé de mission science.

Marie Latour : conservatrice à la BU de Guyane, responsable du service aux chercheurs, administratrice HAL, correspondante Couperin pour les ressources électroniques.

Marlène Delhaye : bibliothécaire coordinatrice du pôle ressources électroniques & publications numériques au SCD Aix-Marseille.

Pierre Naegelen : bibliothécaire à l'université Paul Sabatier Toulouse 3, en charge du service des ressources électroniques, responsable par intérim de l'archive ouverte HAL.

Sophie Sorrel-Giffo : médiatrice documentaire contractuelle à la bibliothèque de l'INSA Rennes, chargée de la mission soutien à la recherche.

Chercheurs et doctorants

Jordan Parisse : chargé d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, doctorant en sciences politiques à Sciences Po Lyon.

Bernard Lathuilière : professeur en géosciences de l'université de Lorraine rattaché au laboratoire GéoRessource (UMR 7359).

Anne Page : professeur à l'université Aix-Marseille, directrice du le Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA, EA 853).

Cécile Cottenet : MCF de l'université Aix-Marseille rattachée au LERMA, responsable du programme "Disciplines à l'épreuve du décentrement" et du thème "Les passeurs du champ littéraire".

Gaston Guiliani : spécialisé en métallogénie, directeur de recherche Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) de Nancy (UMR 7358).

Justine Bonnot : doctorant à l'Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (UMR 6164).

Marine Ginouvès : doctorante de l'université de Guyane, assistante-ingénieure au laboratoire EPaT (EA3593).

Profils ITRF²⁰⁹

Julie Nordin : chargée d'appui à la recherche pour les laboratoires de psychologie, attaché à la Direction de la recherche et des Etudes Doctorales (DRED) de l'université Paris Nanterre.

Cécile Laube : ingénieur d'étude CNRS au sein du laboratoire Triangle (UMR 5206, Lyon), chargée de mission publications et données de la recherche.

Julien Heulot : ingénieur de recherche CNRS, titulaire d'un doctorat de l'INSA Rennes.

Véronique Ginouvès : ingénieur de recherche hors classe au CNRS, responsable de la phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) à Aix-en-Provence.

Christine Ollendorff : ingénieur de recherche CNRS, directrice de la documentation et de la prospective chez Arts et Métiers ParisTech.

CARTES D'IDENTITE

Les cartes d'identité ont été établies à partir des CV en lignes (CH-HAL, Linked'In, Viadeo) et des descriptions de postes accessibles sur les sites des employeurs. Les profils ont été associés à de brèves citations extraites des entretiens pour remercier chaque intervenant de sa spontanéité.

Isabelle Gras

Conservatrice de bibliothèque au SCD Aix-Marseille Université



Missions au sein du Département de l'ingénierie documentaire :

²⁰⁹ Proches des EC, intégrés aux laboratoires de recherche sur des fonctions de support, ils m'ont semblé constituer un entre-deux intéressant entre bibliothécaires et EC.

- Chargée de mission Open Access et droit d'auteur (HAL AMU)
- Responsable des publications numériques en sciences
- Négociatrice Couperin pour le pôle sciences juridiques et politiques
- Collaboration avec l'Urfist PACA-Corse pour des formations

Groupes de travail :

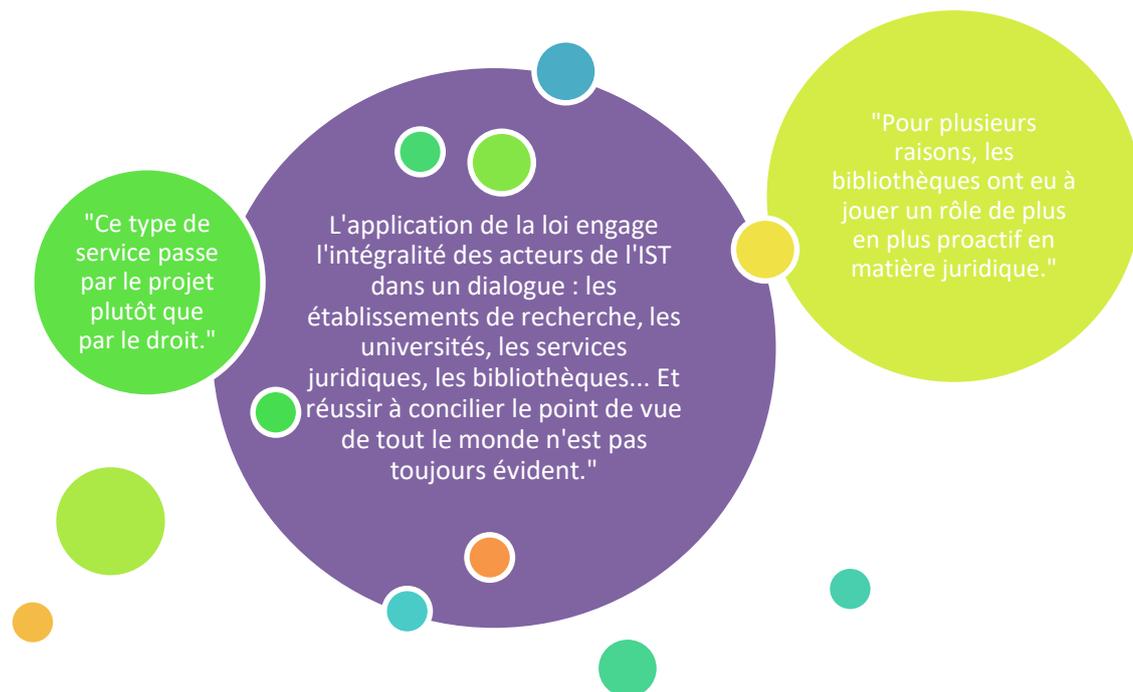
- Coordinatrice du groupe de travail Ethique et Droit, aux côtés de Véronique Ginouvès
- Membre du groupe de travail juridique du GTAO Couperin
- Membre du Jurisguide coordonné par la bibliothèque Cujas
- Membre du groupe de travail Dialogu'IST
- Membre de la commission "Recherche et Documentation" de l'ADBU

Carnets de recherche Hypothèses.org :

- Ethique et Droit, carnet dédié à la diffusion des données en SHS
- Réservoir, carnet dédié aux questions d'Open Access à l'Université d'Aix-Marseille

Sébastien Respingue-Perrin

Directeur adjoint de la bibliothèque universitaire d'Evry ; chargé de mission Recherche et relations internationales à l'Université d'Evry



Missions

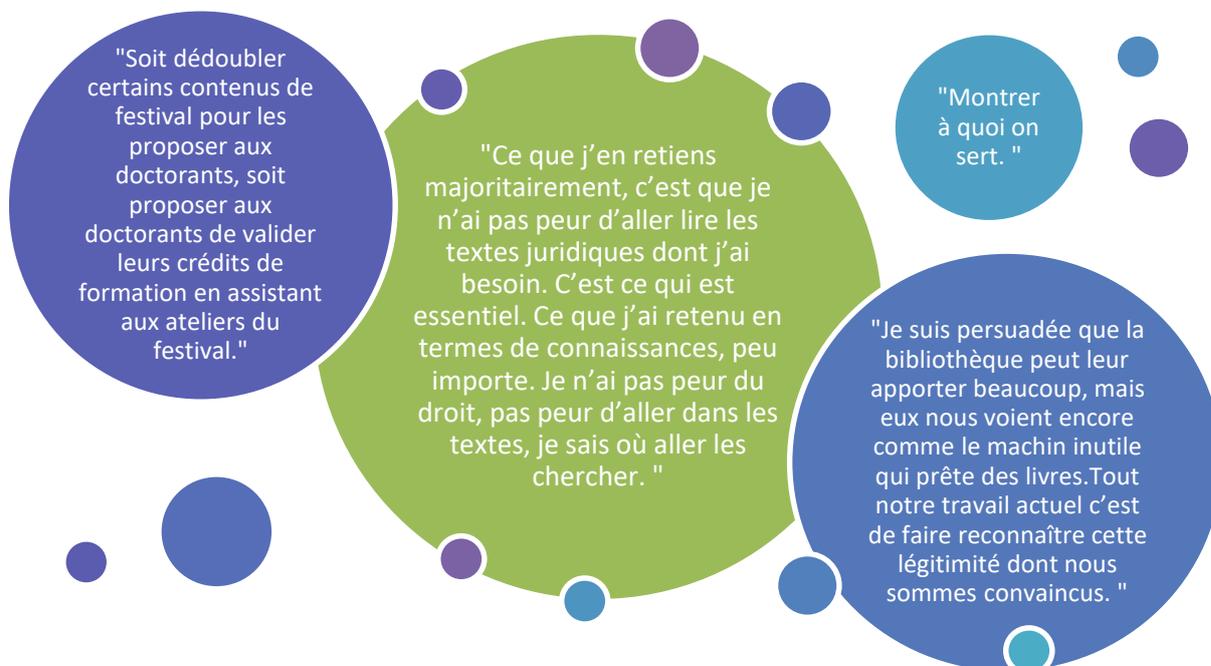
- Direction de la recherche et des relations internationales
- Commissions Recherche et Relations internationales
- Valorisation de la production scientifique de l'établissement et suivi de l'activité
- Lien avec les laboratoires et accompagnement des enseignants-chercheurs (bibliométrie, appels à projet, archives ouvertes, publications)
- Développement des mobilités entrantes et sortantes pour le pôle RI

Groupes de travail :

- Négociateur Couperin
- Membre du segment 7 de la BSN (édition publique)
- Responsable de la "Cellule ebooks"

Sophie Sorrel-Giffo

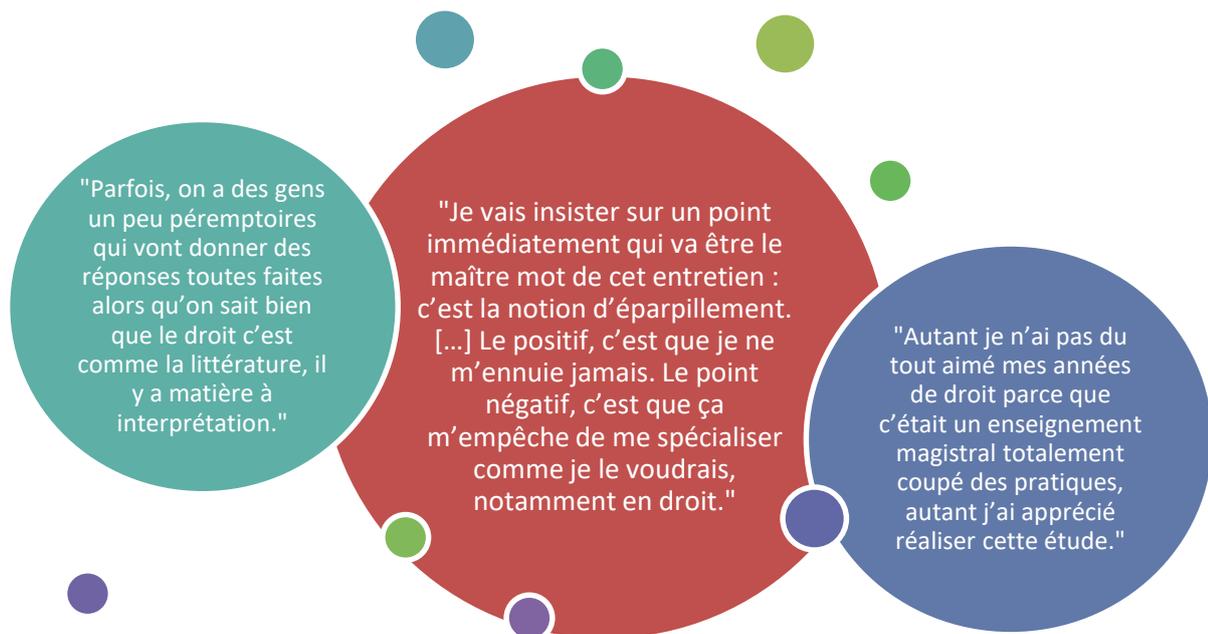
Médiatrice documentaire contractuelle à la bibliothèque de l'INSA Rennes.

*Missions*

- Chargée de soutien à la recherche à l'INSA Rennes
- Formation des doctorants et étudiants
- Archivage, diffusion et valorisation des thèses (correspondante STAR)
- Administration du portail HAL INSA-RENNES (correspondante Open Access)
- Gestion des demandes de Prêt Entre Bibliothèque (PEB) articles
- Acquisitions et catalogage
- Médiation documentaire et action culturelle

Pierre Naegelen

Bibliothécaire d'Etat Responsable du Service des Ressources Électroniques
Administrateur de contenus site web Service Commun de la Documentation à
l'université Paul Sabatier Toulouse III



Missions

- Responsable du service des Ressources Électroniques
- Chef de projet Maîtrise d'Ouvrage pour la conception du nouveau site web
- Rédacteur en chef du nouveau site web du SCD
- Responsable par intérim de l'archive ouverte HAL
- Organisation des missions du SCD
- Conduite de projet ezPAARSE, travail de veille et prospective
- Occasionnellement formateur pour l'ENSSIB et les CRFCB sur le droit d'auteur et les ressources électroniques

Groupes de travail :

- Membre du collectif SavoirsCom1
- Interprète Couperin

Publications :

- « TVA de 19.6% sur les ressources électroniques : jusqu'à quand ? »
Disponible sur :
[https://www.researchgate.net/publication/43335607 TVA de 196 sur les ressources électroniques jusqu%27a quand](https://www.researchgate.net/publication/43335607_TVA_de_196_sur_les_ressources_electroniques_jusqu%27a_quand)
- Site web personnel : <http://numeribib.blogspot.com/>

Marie Latour

Conservatrice à la BU de Guyane.



Missions

- Administratrice HAL et responsable du service aux chercheurs
- Responsable de la communication et du marketing.
- Responsable des acquisitions numériques
- Responsable de l'archivage et de la diffusion de la thèse numérique.
- Chargée de la formation des doctorants en Sciences de l'Information et Sciences Techniques.
- Participation aux actions culturelles et à l'équipe de direction de la bibliothèque.

Groupes de travail :

- Correspondante Couperin pour les ressources électroniques.

Marlène Delhaye

Bibliothécaire coordinatrice du pôle ressources électroniques et publications numériques au SCD Aix-Marseille.



Missions :

- Coordinatrice du pôle « Ressources électroniques » & « Publications numériques »
- Adjointe du chef de département de l'ingénierie documentaire
- Chargée de la documentation électronique et de l'Open Access

Groupes de travail :

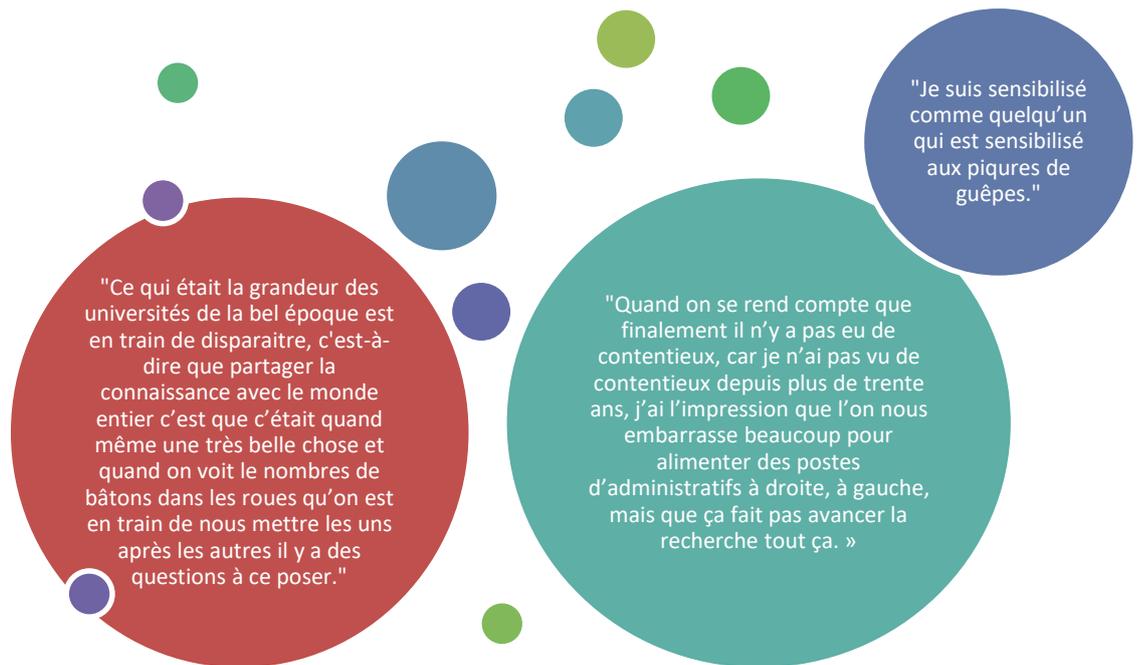
- Négociatrice Couperin pour le pôle « Sciences juridiques et politiques »
- Membre du groupe Accès Ouvert
- Membre de la Cellule Ebooks
- Secrétaire de l'association [CasuHal](#)
- Editrice pour la France de l'archive ouverte en sciences de l'information E-LIS

Carnets de recherche Hypothèses.org :

- Le réservoir : <https://oaamu.hypotheses.org/author/delhay>

Bernard Lathuilière

Professeur en géosciences de l'université de Lorraine rattaché au laboratoire GéoRessources (UMR 7359).



Missions :

- Thématique de recherche : « Relations entre histoire de la vie et Histoire de la terre- Coraux et récifs mésozoïques »
- Directeur pédagogique et administratif du [Département Géosciences](#) à la Faculté des Sciences et Technologies.
- Direction de l'[Observatoire régional des Affleurements Géologiques](#) (<https://orange.univ-lorraine.fr/>)
- Rédacteur en chef de la partie jurassique de coralloisphere (<http://www.corallosphere.org/>)
- Encadrement de doctorants

Groupes de recherches :

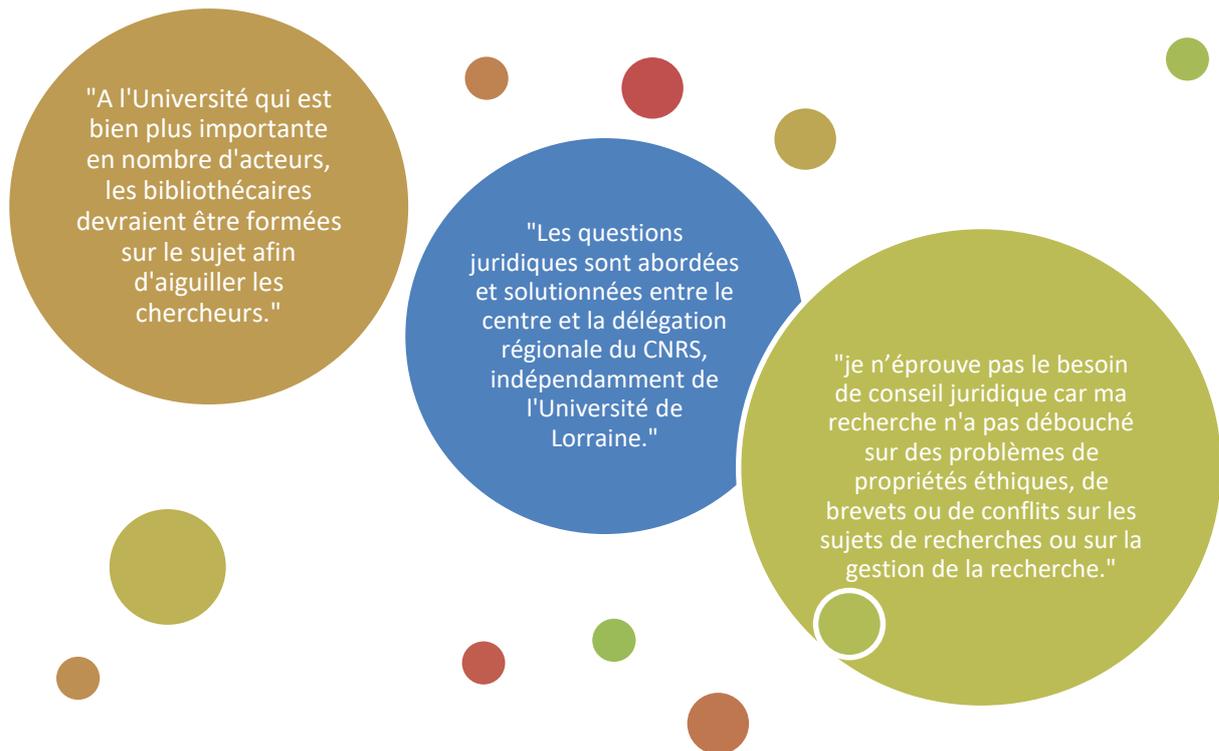
- Axe Géosystèmes – Stockages géologiques et géothermie
- Axe Matières premières – Ressources carbonées

Publications :

- Liste exhaustive des publications et communiqués de congrès disponible sur : <http://georessources.univ-lorraine.fr/fr/content/lathuiliere-0>

Gaston Guiliani

Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), affecté au CRPG-CNRS.



Missions :

- Enseignement sur la géologie des gisements de minerai et de pierres précieuses et caractérisations des inclusions fluides.
- 3 doctorants formés de 2003 à ce jour.

Axes de recherches :

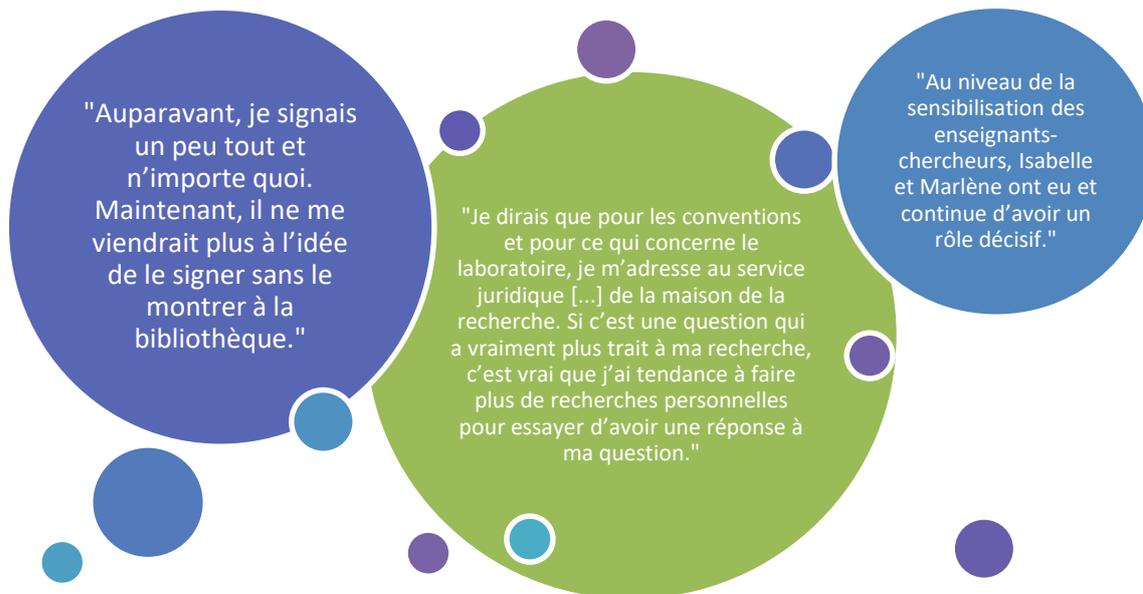
- Inclusions fluides et isotopes stables appliqués à la métallogénie
- Géologie et genèse des gisements de pierres précieuses (émeraude, rubis et saphir)
- Archéologie des artefacts d'émeraude par analyses isotopiques
- Dépôts de corindon à Madagascar
- Dépôts de rubis dans les marbres d'Asie
- Dépôts de Tsavorite liés à la ceinture métamorphique mozambicaine.
- Dépôts de corindon liés aux basaltes alcalins

Publications :

- Liste exhaustive des publications disponible sur :
<http://recherche.crbg.cnrs-nancy.fr/spip.php?rubrique170>

Anne Page

Professeur des universités en étude anglophones au laboratoire d'étude et de recherche sur le monde anglophone (LERMA).



Missions :

- Direction du laboratoire d'étude et de recherche sur le monde anglophone
- Encadrement de doctorants
- Enseignement au niveau Master

Associations :

- Conseil scientifique Queen Mary Centre for Religion and Literature in English
- Directrice de collection, 17th- and 18th-Century Studies, Manchester University Press
- Comité scientifique du projet Richard Baxter's Correspondence

Axes de recherches :

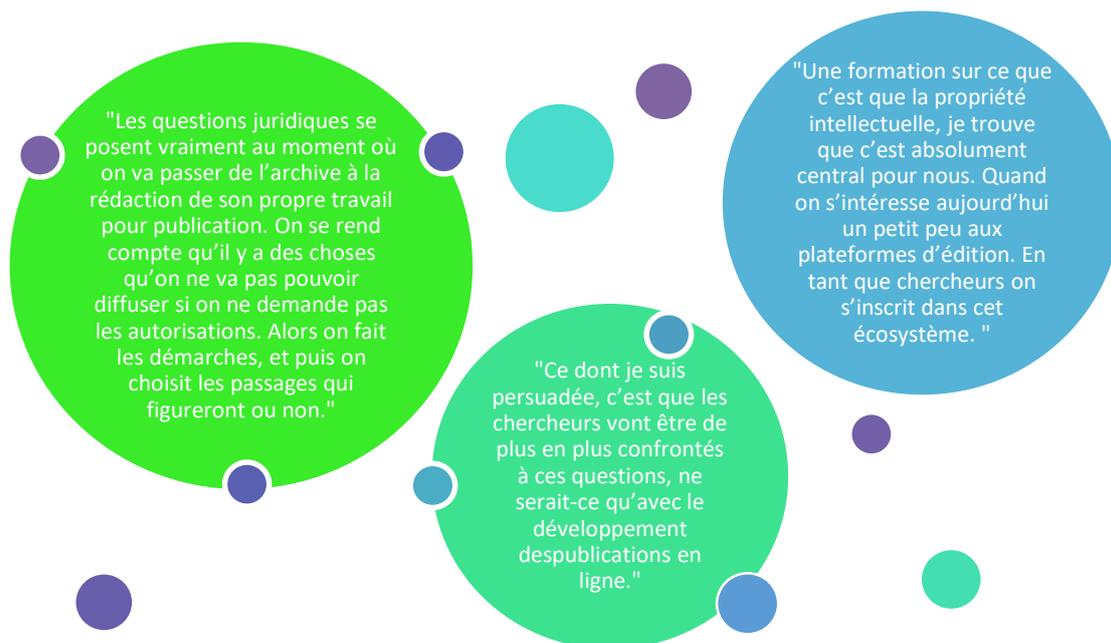
- Histoire et civilisation 17e siècle, début du 18e siècle, Grande-Bretagne, puritanisme, histoire des religions, religion vécue, épistolarité.

Publications :

- Liste exhaustive des publications et communiqués de congrès disponible sur http://lerma.univ-amu.fr/fr/espace_membre/120/profile/user-publications
- Carnet de recherche : <https://britaix.hypotheses.org/>

Cécile Cottenet

Maître de conférences HDR au sein du laboratoire d'étude et de recherche sur le monde anglophone.



Missions :

- Coordonnatrice du thème "Les passeurs du champ littéraire : Transferts transnationaux entre les États-Unis et la France, du XIXe au XXIe siècle"
- Responsable du Programme A "Disciplines à l'épreuve du décentrement: repenser les approches, interroger les savoirs" (LERMA)
- Membre du comité de lecture, E-rea
- Enseignement dans le cursus Licence, Master et agrégation externe

Axes de recherches :

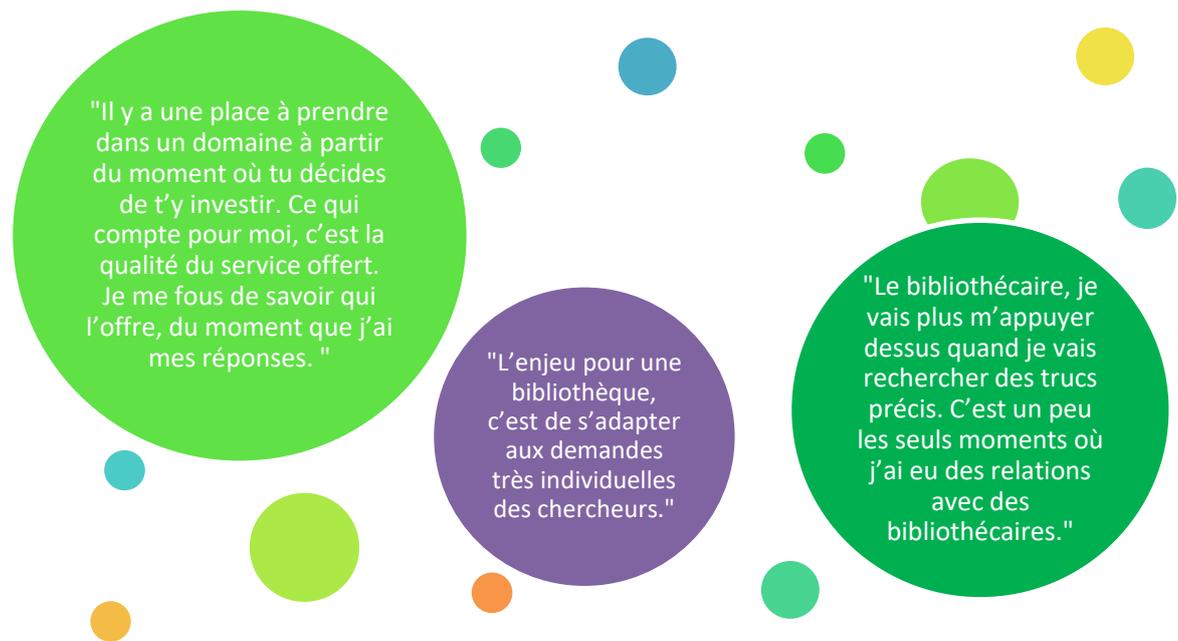
- Civilisation américaine
- Histoire du livre et de l'édition aux États-Unis (XIXe et XXe siècles)
- Etudes africaines américaines

Publications :

- Liste exhaustive des publications et communiqués de congrès disponible sur : http://lerma.univ-amu.fr/fr/espace_membre/151/profile/cv

Jordan Parisse

Chargé d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, doctorant en sciences politiques à Sciences Po Lyon.



Doctorat :

- Thèse en sciences politiques : « La conception et les usages des dispositifs d'observation sociale au sein des communes. »

Axes de recherches :

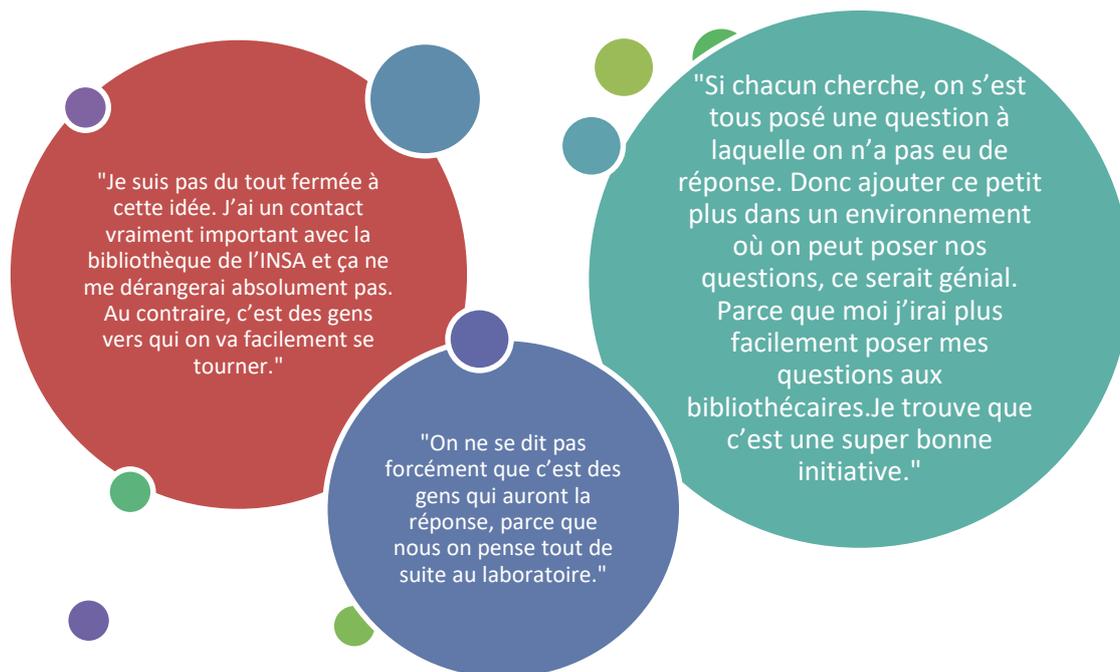
- Sociologie des dispositifs locaux d'observation sociale
- Sociologie de la jeunesse et des politiques publiques en direction des jeunes

Publications :

- Publications et communiqués de congrès disponible sur : <http://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article4101>

Justine Bonnot

Doctorante à l'Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes



Doctorat :

- Thèse de sciences appliquées en information : « Analyse des erreurs commises lors de l'utilisation des techniques de l'approximate computing dans une application, évaluation de leur impact sur la qualité de sortie. »

Axes de recherches :

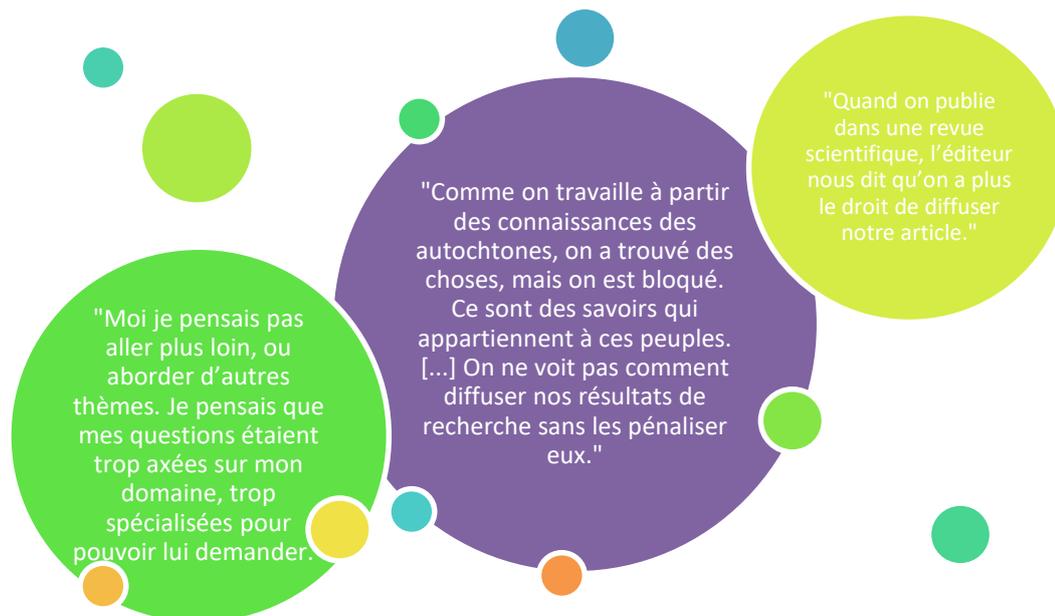
- Département IMAGE appliqué au traitement et à l'analyse des images et vidéos
- Recherche au sein du service VAADER *Video Analysis and Architecture Design for Embedded Ressources*

Publications :

- Liste exhaustive des publications et communiqués de congrès disponible sur : <https://www.ietr.fr/?auteur1089>

Marine Ginouvès

Doctorante de l'université de Guyane, assistante-ingénieure au laboratoire EPaT (Epidémiologie des Parasitoses Tropicales).



Doctorat :

- Thèse en sciences médicales : « Phylogénie de *L. guyanensis* et implication du Leishmania RNA virus (LRV) dans la leishmaniose cutanée due à *L. guyanensis* en Guyane »

Axes de recherches :

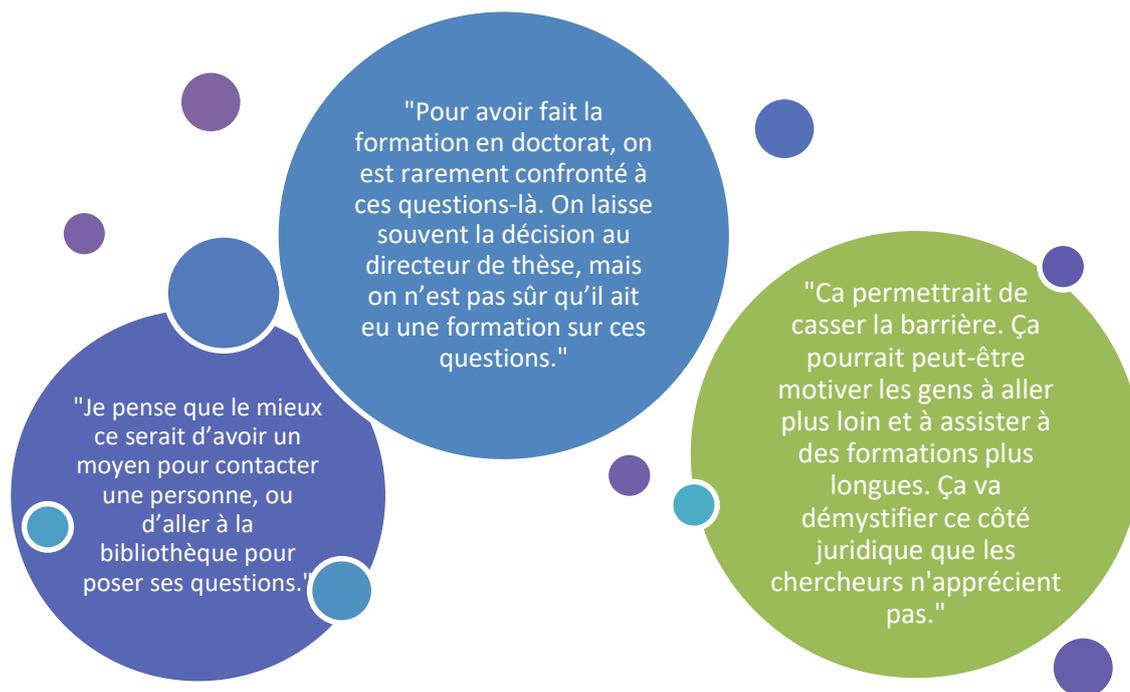
- Diagnostic moléculaire
- Résistance aux médicaments
- Parasitologie moléculaire
- Leishmaniose
- Culture parasitaire

Publications :

- Liste des publications : https://hal.archives-ouvertes.fr/search/index/q/*/authFullName_s/Marine+Ginouv%C3%A8s

Julien Heulot

Ingénieur de recherche titulaire à l'Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes, CNRS.



Doctorat sur l'informatique embarquée :

- « Techniques d'ordonnancement en ligne pour la répartition d'applications flot de données de traitement de signal et de l'image sur architectures multi-cœur hétérogène embarqué », doctorat de l'INSA Rennes en sciences appliquées

Axes de recherches :

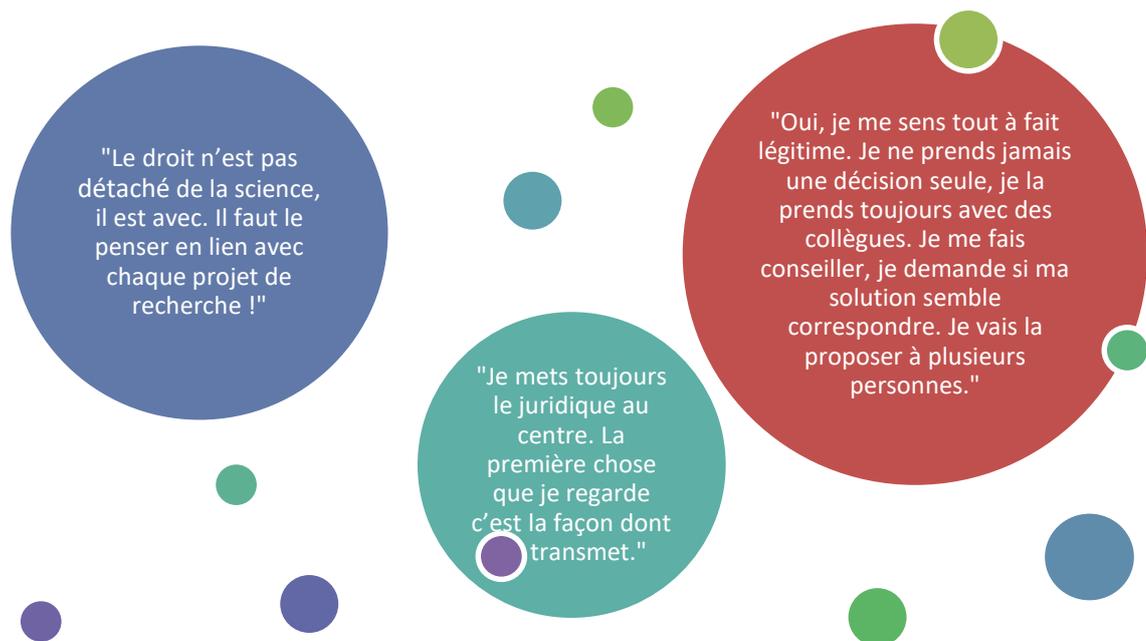
- Flux de données
- Microprocesseurs multi-cœurs
- Multiprocesseurs
- Traitement du signal

Publications :

- Liste des publications : <https://www.ietr.fr/?auteur852>

Véronique Ginouvès

Ingénieur de recherche hors classe au CNRS, responsable de la phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence.



Missions :

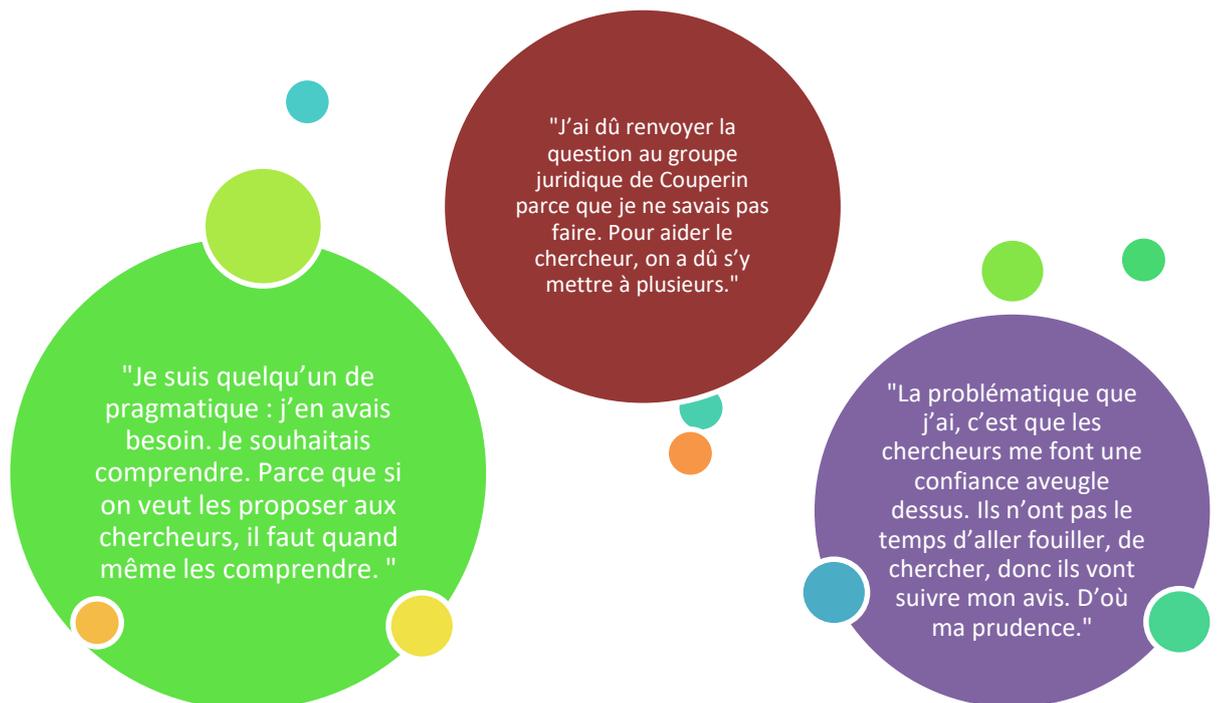
- Co-directrice du Pôle image-son, pratiques numériques en SHS
- Webmaster pour l'Association française des détenteurs de documents sonores et audiovisuels (AFAS)
- Responsable pédagogique du parcours « Médiations de l'histoire et humanités numériques » au sein du Master « Métier des archives et des bibliothèques, Médiations de l'histoire et humanités numériques »
- Collecte, numérisation, analyse et valorisation des archives de terrain de la recherche
- Réflexions sur les questions juridiques et éthiques que posent les documents sonores et audiovisuels, le partage des données scientifiques et les terrains d'enquête
- Formation à l'analyse documentaire des archives sonores inédites
- Expertise de fonds sonores et audiovisuels.

Publications :

- Publications et communiqués de congrès : <https://cv.archives-ouvertes.fr/vginouves>
- Carnet de recherche : <https://phonotheque.hypotheses.org/author/ginouves>
- Autres sites : <https://journals.openedition.org/aldebaran/>
<http://www.imageson.org/>

Christine Ollendorff :

Ingénieur de recherche CNRS, directrice de la documentation et de la prospective chez Arts et Métiers ParisTech.

*Missions :*

- Directrice de la bibliothèque
- Gestion du futur ENT de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers

Groupe de travail :

- Animatrice du Groupe de Travail sur l'Accès Ouvert, Couperin.
- Membre du collectif SavoirsCom1

Domaines :

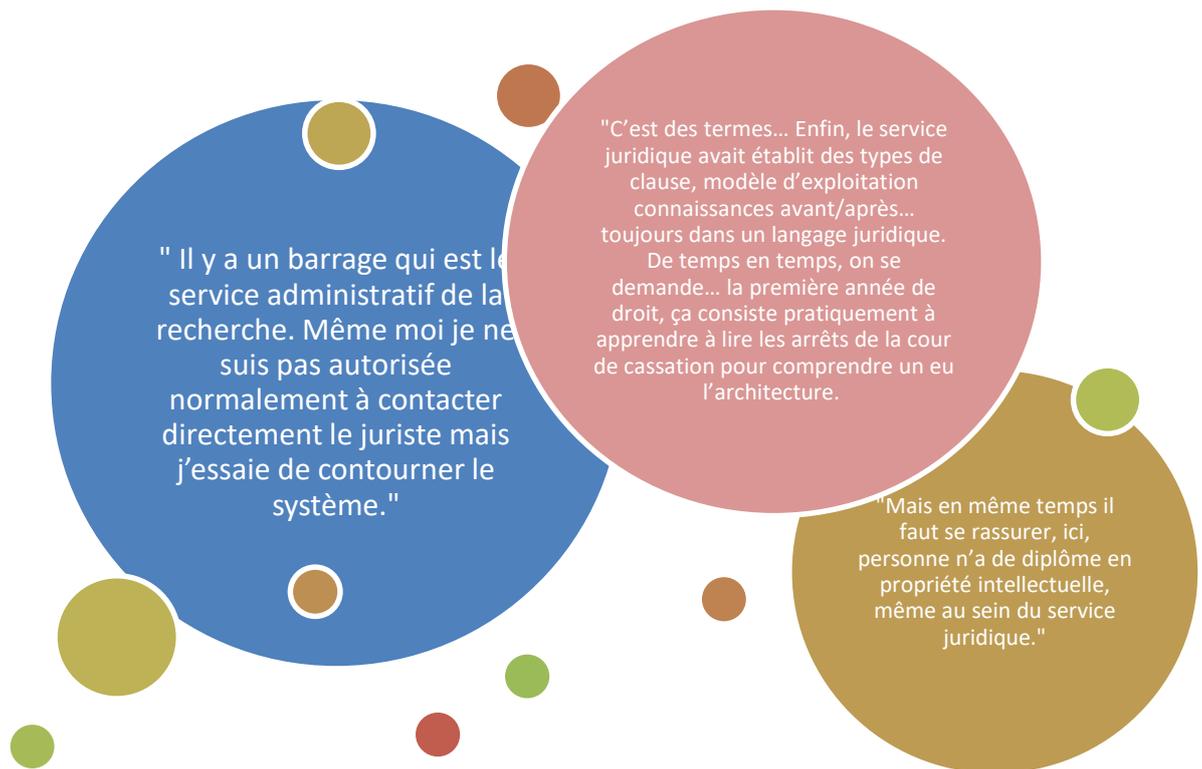
- *Openscience*
- *Openaccess*
- *Accessibilité*
- *Archives ouvertes*

Publications :

- Thèse de doctorat : <https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/139703/filename/These-co.pdf>
- Blog personnel : <https://dirba.wordpress.com/>

Julie Nordin

Chargée d'appui à la recherche pour les laboratoires de psychologie, attaché à la Direction de la recherche et des Etudes Doctorales (DRED) de l'université Paris Nanterre.



Missions :

- Chargée d'appui à la recherche pour six laboratoires : CeRSM, CHART, CLIPSYD, CREF, LAPPS, LECD
- Accompagnement dans le montage de projets de recherches.
- Mission d'accompagnement juridique en première instance.

Cécile Laube

Ingénieur d'étude CNRS au sein du laboratoire Triangle (UMR 5206)



Missions au sein du laboratoire :

- Suivi des publications et des données de la recherche
- Collaboration au site web et à la lettre hebdomadaire d'information
- Veille informationnelle sur les enjeux des publications scientifiques et la propriété intellectuelle
- Conseils, formations et appui technique aux logiciels bibliographiques et au dépôt dans HAL

Intervenante dans les formations Isidoc't (université de Lyon) :

- Session « Stratégies de diffusion » : sensibilisation au droit d'auteur & diffusion numérique des thèses
- Atelier « Zotero approfondissement »

ANNEXE 7 : RETRANSCRIPTIONS (FLORILEGE)**Isabelle Gras, entretien du 26/02/2018, 9h30-11h38**

E : De quelle manière utilisez-vous / mobilisez-vous vos connaissances juridiques dans vos missions (actuelles ou passées) ?

IG : On est vraiment sur une approche hyper pragmatique. C'est-à-dire, comment on fait concrètement pour répondre aux questions que se posent les chercheurs ? En mobilisant bien évidemment des compétences de juristes, mais en leur donnant des réponses, je dirais, qui ne sont pas de la théorie juridique ou de la doctrine ou on peut sur une même question avoir une pluralité de réponses et finalement ne pas savoir quoi faire. Là, l'idée c'est de dire au chercheur : « voilà, dans ce cadre-là, vous pouvez agir en toute légalité, il n'y a pas de zone de flou », ou alors : « là, il y a une petite zone de flou ». C'est de donner des repères. Et après, c'est la responsabilité du chercheur d'agir. Mais l'idée, vraiment, de Ethique et Droit, c'est de dire : le droit ne doit pas être manquant dans la recherche. La semaine dernière, j'étais auprès de chercheurs qui m'ont demandé d'intervenir pour un projet qu'ils souhaitent faire : mettre en open access des fonds documentaires, des documents d'archives de chercheurs, des choses qui n'ont pas été publiées. L'idée, ça a été de leur dire : « vous ne partez peut-être pas du bon pied, ce n'est peut-être pas la bonne manière de commencer que de faire des contrats ». C'est pas d'abord la question du droit. C'est peut-être d'abord : qu'est-ce qu'on veut faire de ces outils-là ? Sur quel serveur on va les mettre en place ? Est-ce qu'on va les ouvrir ? Est-ce que ce sera une ouverture limitée avec des adhérents, avec une question d'inscription ? Ça va pas être la même chose après en termes de contrats. Et souvent, on se rend compte que pour les chercheurs ça va être quelque chose de bloquant. C'est peut-être la première question qu'il faut régler avant la question du droit. Et parfois, c'est pas le cas. Alors que dès fois, au contraire, ça va peut-être être le champ qui va être déterminant pour la suite du projet. En tout cas, au cours de ces... ça fait maintenant depuis juillet 2014 que je suis sur mon poste actuel, documentation électronique, où il y a aussi des enjeux juridiques dans les contrats qu'on doit signer avec nos éditeurs et qu'on fait remonter à nos présidents d'université. Mais surtout sur la partie open access, moi je m'éclate au niveau des

questions juridiques. Je me fais même un suivi au niveau de ma feuille de route. Plus on informe les chercheurs en les rencontrant par le biais de l'archive ouverte pour les informer sur le dépôt dans HAL etc., plus on noue de contacts et ils se rendent compte qu'on peut les accompagner sur aussi autre chose et qu'on est vraiment, comme vous voulez le montrer dans votre mémoire, dans le cas d'un besoin, et qu'on peut être référent sur ces questions-là.

E : Oui. Est-ce que je peux vous demander de préciser... Vous avez expliqué que souvent, dans les projets de recherche, le droit est l'une des premières choses qui peuvent s'avérer bloquantes. Est-ce que, en général, ils y pensent lorsqu'ils lancent un projet de recherche ?

IG : Alors... ça va vraiment dépendre des projets. Je ne peux pas vous faire une réponse uniforme pour tous. J'essaie de reprendre ma grille de questions juridiques pour essayer de voir ce qu'on a rencontré. Euh... Sur la question des archives, généralement, ils se posent la question par rapport au dépôt et les clauses contractuelles. Donc ça, ils se la posent peut-être en dernier. C'est-à-dire : ils ont déjà publié, ils ont fait leur contrat et ils veulent mettre en open access et ils se demandent si c'est possible. Ça, c'est vraiment les questions les plus fréquentes. On a beaucoup de questions sur les images. Quand ils font appel soit à un artiste, soit à un fournisseur d'images, ils demandent les droits pour une publication, mais pas pour mettre en open access derrière. Ça peut être une question qui nous a été posée. On a des questions qui arrivent dès fois en amont du projet. Enfin, le projet est quand même déjà construit. Par exemple, un labo me dit : « Nous avons créé une revue en ligne sur revue.org, et nous souhaitons rajouter une licence CC BY. Est-ce que tu peux nous aider pour le choix de la meilleure licence ? ». Après, j'ai eu des questions... Une chercheuse qui me disait : « Dans le cadre d'un travail de recherche, je suis en train de constituer un corpus de photos qui comporte également des personnes, dont le visage est parfois flouté, mais parfois non. J'ai deux questions : est-il possible de déposer ce corpus sur une plateforme institutionnelle ? Et puis-je l'utiliser dans une publication scientifique ? Ici, la personne avait commencé son projet et à un moment, s'est posé la question des enjeux juridiques.

E : Vous confirmez un peu ce que je pense. Dans l'esprit d'un chercheur, ce n'est pas forcément ce qui vient en premier. Ils avancent dans leur projet et se tournent vers vous au moment où les questions se posent.

IG : Oui. Et c'est parfois compliqué s'ils ne s'adressent qu'au service juridique. C'est là où je pense que en tant que bibliothécaire avec des compétences juridiques, ça peut être un plus. Les services juridiques peuvent parfois manquer de recul sur les enjeux techniques. Il faut voir aussi qu'on est dans un secteur qui évolue très vite et... Ils peuvent parfois avoir des modèles de contrat qui ne vont pas convenir parfaitement. En tant que conservateur avec cette casquette juridique, on a une double entrée sur les problèmes des chercheurs. C'est-à-dire qu'on voit les enjeux juridiques, on voit les objectifs et du coup, on peut avoir une vision peut-être plus large des enjeux juridiques qui vont se poser. Je ne veux pas dire, absolument pas dire que les services juridiques ne sont pas précieux. C'est pas du tout ça. Mais que peut-être, ils ne vont pas avoir le côté technique. Partir sur une sorte de trio, une

trilogie entre le chercheur, le documentaliste et le juriste pourrait être un regard intéressant.

E : Je comprends. Les services juridiques sont précieux, mais ils n'ont pas forcément l'approche technique dont vous parlez, ni la même vision des enjeux. D'un autre côté, ça n'est pas leur métier non plus.

IG : C'est ça. Donc eux vont faire des contrats en termes de cessions de droit d'auteur, de propriété intellectuelle. Et parfois, il va falloir quelques petits ajustements pour répondre parfaitement à la demande du chercheur.

[...]

E : Vous dites : « on va recevoir des questions juridiques ». Qui va ? Vous êtes une équipe à travailler sur ces questions ?

IG : On est deux actuellement. Marlène Delhaye qui est coordinatrice documentation électronique pour AMU et administratrice de l'archive ouverte HAL-AMU. Moi je travaille sous sa direction. C'est vrai que sur les questions juridiques... Dès fois, Marlène est en relation avec le chercheur et elle va dire : « je vous mets en relation avec Isabelle Gras ». Voilà, c'est mon dada d'avoir ces questions-là qui arrivent parce que c'est vraiment chouette d'accompagner les chercheurs sur ces enjeux-là. Mais on est vraiment deux au niveau de l'archive ouverte. On a été trois à un moment, on a eu un contractuel pendant deux ans. Le service de toute manière est porté par Marlène Delhaye. Mais pour les questions juridiques, c'est plutôt moi. J'en suis plutôt ravie. Je ne le vis pas comme une charge. Il y a des moments où il y en a un petit peu plus. En période de vacances scolaires, ça va être un peu moins de messages quotidiens. Encore que, ce ne soit pas vraiment non plus des messages quotidiens. Je ne peux pas vraiment donner d'estimations. En fait, je pense que c'est vraiment quand le chercheur a besoin, il vous contacte. C'est SA temporalité et le moment où il a besoin de vous.

E : Sur ces questions juridiques, ils vous contactent facilement ? Ils savent que vous êtes là pour les aider sur ces questions ?

IG : À partir du moment où on les a rencontrés pour les former à HAL, pour leur expliquer les enjeux de l'archive ouverte, ils ont un référent. Ils ont mon mail et également mon numéro de téléphone. La plupart du temps ça se fait comme ça. Ou bien ils posent les questions pendant la séance ou ils viennent me voir à la fin : « C'est un peu en marge de ce que vous avez dit, mais voilà, moi, j'ai ce problème-là. Est-ce que vous pouvez m'aider ? ». Pendant la présentation, on leur fait un point sur le droit d'auteur, ce qu'ils signent dans leurs contrats et surtout sur l'article 30 de loi République numérique. Moi je dois dire, si je suis aussi montée en compétences sur ces enjeux-là, c'est parce qu'à un moment l'actualité a vraiment mis le focus sur ça. Et donc je leur ai fait plein de points sur la loi République numérique. Avec aussi toutes les zones d'ombre qui demeurent. Et là je vous renvoie au billet excellent de Lionel Maurel sur le sujet. Il y a encore des petites zones d'ombre qu'il faut expliquer aux chercheurs. Comme ils voient qu'on les sensibilise

à ces questions-là, c'est plus simple pour eux ensuite de nous recontacter ensuite. Ils voient qu'on a ces compétences juridiques. Et ils peuvent aussi le voir dans notre carnet de recherche sur lequel on a fait une énorme com' sur la loi République numérique. Donc vraiment on l'affiche comme étant des questions qui nous intéressent. C'est aussi une volonté. Je le dis clairement. Sur notre archive institutionnelle, on a carrément créé un onglet « Ai-je le droit ? ». Initialement, on avait fait un schéma qu'on avait fait valider par le service juridique du CNRS avec une infographie très claire, qui était inspiré par le travail de nos collègues de Nice. On a laissé ce schéma pour montrer avant la loi. On a fait ce qu'apporte la loi en essayant de mettre le focus sur tout ce qu'elle rend possible. C'est un parti pris : on n'a pas mis les zones d'ombre explicitement. L'idée c'est bien de rappeler la philosophie de la loi. Par contre, on renvoie vers la FAQ Couperin qui est super bien faite. Et c'est vrai, je vous l'ai pas dit, mais je fais aussi partie du groupe juridique Couperin, GT OA. Euh... J'essaie de voir si j'ai oublié un truc. Je fais aussi partie de Dialog'IST. Depuis septembre 2017, il y a un groupe de travail sur les échanges entre chercheurs et documentalistes, personnels IST. J'étais déjà intervenue avant pour faire partie du groupe sur les enjeux juridiques de l'open access. Et à l'occasion de notre dernière journée de colloque en novembre, j'ai fait un point sur l'article 30 de la loi République numérique. Donc c'est vrai je suis quand même pas mal sur ces questions-là.

E : Je vois. Au niveau de la formation aux questions juridiques, vous avez eu votre formation initiale de juriste. Ensuite, vous vous êtes formée sur les questions en lien avec l'actualité, c'est ça ? Comment vous l'avez fait ?

IG : De la veille, pas mal de veille. Beaucoup de veille. Que ce soit sur le site de Lionel Maurel, sur Dalloz ou des revues juridiques. Je travaille aussi en lien étroit avec Philippe Moreau, MCF à l'université d'AMU et spécialiste du droit de la propriété intellectuelle. Ça permet aussi d'avoir des échanges sur ces questions. Au niveau d'Éthique & Droit, on travaille avec la juriste Anne-Laure Stérin qui fait la plupart des billets sur les points d'actu. Je sais que les chercheurs, quand j'ai des questions, je les renvoie sur Éthique & Droit. Beaucoup me disent : « C'est une mine d'info ! ». Vous trouvez beaucoup d'infos pratiques sur « qu'est-ce que je fais ? ». L'idée de ce carnet de recherche c'est : une question, une réponse claire. Et ça marche pas mal. Je suis aussi ce qui est fait par des collègues dans différents groupes de travail. Et d'ailleurs, Lionel Maurel, je ne sais pas s'il vous l'a dit parce qu'il est plutôt humble et modeste, mais il fait partie du comité scientifique d'Éthique & Droit. Et des formations aussi. J'ai fait quelques formations quand je suis arrivée sur le poste. J'ai fait une formation proposée par le CNRS sur une journée ou une demi-journée « Enjeux de la propriété intellectuelle ». Et une formation ENSSIB aussi sur le droit d'auteur en bibliothèque. L'ENSSIB propose une formation comme ça tous les ans. La formation était assurée par Anne-Laure Stérin et... Ah j'ai oublié son nom.

E : Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à développer ce type de compétences juridiques ?

IG : Effectivement... Il y a mon goût personnel pour le droit. Mais je pense que si ça n'avait pas rencontré d'écho, je n'aurais pas forcé les choses. Je pense qu'il y a un vrai besoin. C'est-à-dire, je me rends compte que c'est loin d'être annexe. C'est en parlant aux chercheurs qu'on se rend compte qu'on peut vraiment leur apporter quelque chose là-dessus.

[...]

E : Au quotidien, de quelle manière mobilisez-vous vos connaissances juridiques ? Que ce soit dans vos missions actuelles ou passées.

IG : C'est pas facile comme question. Ça peut être avec des collègues. Effectivement, j'ai des collègues qui vont dire « Allez, tiens, j'ai une question de droit, je te l'envoie. ». Dès fois, c'est pas le chercheur qui va me contacter directement, mais ça va être leur référent labo sur les questions d'IST. Avec les chercheurs, ça va être des échanges de mail surtout. Mais c'est souvent nécessaire, en plus du mail, quand c'est possible, d'avoir un échange. Pour essayer de bien comprendre ce que veut la personne. Parce que, encore une fois, souvent, on s'imagine qu'il faut faire des contrats. Voilà. On veut avoir les droits d'un auteur pour mettre son travail en open access, il faut passer par un contrat. Alors que ça va pas être forcément nécessaire ou que c'est en fonction de ce qu'on aura choisi pour la mise en ligne, les devoirs auxquels on s'engage en tant que diffuseur, qu'on va avoir besoin après d'un contrat. C'est important de rencontrer la personne ou l'équipe pour faire murir le projet avec eux, le faire décanter pour que la question de droit devienne évidente, qu'on ait un périmètre sur lequel on sache comment répondre. Sinon, ça reste trop nébuleux. Par exemple, ça ne va pas être la même chose... Si on veut mettre en ligne sur HAL, on peut avoir un simple mail de l'auteur qui dit : « Ok pour que vous fassiez le dépôt sur HAL ». Si on veut mettre en ligne sur Persée, ou passer sur Nakala, on va avoir soit de l'open access, soit certaines infos diffusées uniquement en interne à l'équipe... Les échanges de mail vont donc être plus longs et parfois nécessiter derrière un coup de téléphone.

[...]

E : Vos compétences juridiques figurent-elles explicitement dans votre fiche de poste ?

IG : Euh... Oui. Ça a pris progressivement plus d'ampleur. Sur ma première fiche de poste, c'était « Chargée de mission pour l'archive ouverte » avec l'idée de formation et de sensibilisation. On n'était pas rentré dans le détail. Parce que le service s'est structuré à mon arrivée. Auparavant il n'y avait que Marlène Delhaye. Donc la première fiche de poste ne pouvait pas aller dans ce degré de précision. Mais dès la première année, on a commencé à évoquer les questions juridiques et j'ai eu accès à la formation ENSSIB dont je vous parlais : « Actualité de la propriété intellectuelle » avec Michèle Battisti et Anne-Laure Stérin. Je dirais que ça s'est fait naturellement. Je l'ai évoqué et j'ai rencontré le consentement de ma supérieure hiérarchique qui me soutient. Moi vraiment, je dois dire, et c'est pas pour la

remercier, c'est grâce aussi au soutien de Marlène Delhaye qui s'est dit : « J'ai quelqu'un qui a les compétences et l'envie ». Parce qu'après, les compétences, il faut toujours les affiner, les perfectionner. C'est pour ça que je suis très très contente de travailler avec des gens comme Philippe Moreau, Anne-Laure Stérin. Il y a des questions qui sont loin d'être évidentes et on a besoin d'échanger pour être sûr de la réponse qu'on va faire. Donc j'ai cette volonté-là. Et j'ai un écho très favorable de ma hiérarchie. Ma responsable Marlène Delhaye l'a identifié comme quelque chose sur lequel on pouvait faire un affichage plus officiel : sur ma fiche de poste, pour les chercheurs, voilà. C'est même Marlène Delhaye qui m'a invité à aller dans le groupe GT AO Couperin. Pour vous dire qu'il y a vraiment un échange sur ces questions-là. Parce qu'aussi, quand on est sur quelque chose qui nous intéresse, c'est vrai que... Quand vous disiez « Est-ce que vous faites de la veille ? », tout ça, je vais vous dire, c'est compliqué parce que même à titre personnel je peux faire de la veille en droit. Je pense que même si je n'étais pas sur ce poste j'en ferais. Je n'ai jamais coupé les liens avec ma formation. C'est un milieu dans lequel je baigne. Je peux en parler aussi bien autour d'un verre avec des amis qu'au boulot. J'ai simplement une chance d'avoir une hiérarchie qui ait accepté de se dire : « On a quelqu'un qui a cette expertise-là, on va lui permettre de s'éclater là-dessus ». Je sais pas comment vous pouvez le mettre dans votre mémoire, je vous dis l'info parce que ça peut être intéressant, mais moi, quand je suis arrivée à l'ENSSIB, mon profil était complètement atypique. Pour certains, il n'était pas évident qu'une fille qui ait fait du droit débarque à l'ENSSIB. Et qui en plus voulait ce concours ! Ce n'est pas un choix par défaut. Et j'avoue que j'ai eu la chance que ma hiérarchie m'aide à construire mon profil. Aujourd'hui mes meilleurs amis sont magistrats ou avocats. Moi c'était pas mon souhait. Je savais que les connaissances en droit sont toujours intéressantes. Pour les marchés publics, le règlement intérieur, l'accueil aux usagers, le respect de la charte Marianne, les enjeux de service public... Enfin, c'est un plus d'avoir ce bagage-là. Mais je ne pensais pas que j'allais au court de ma carrière pouvoir l'exploiter autant. Et c'est vraiment sur mon poste actuel que ces compétences sont ressorties. Et d'ailleurs, j'ai même formé des personnels de l'université aux bases juridiques. C'est-à-dire, voir comment des collègues en charge de marchés publics, la RH, le service comptable... Ils ont tous besoin d'information juridique. Il s'agit de leur faire une espèce de sélection. Il ne s'agit qu'ils maîtrisent parfaitement toutes les bases, mais qu'ils sachent que Dalloz, bon on est abonné, donc qu'ils peuvent y avoir accès en ligne. Ils veulent faire une recherche s'ils ne savent pas s'ils peuvent accorder un détachement à un agent contractuel, ben on a plein de choses dessus sur LexisNexis, JurisClasseur. Et on peut même avoir de la jurisprudence dessus. C'est montrer aux gens comment on peut avoir accès à cette info et que ce ne soit pas : « Oh non... Il y a une question de droit. Zut, comment on fait ? ». J'ai rencontré les collègues du service juridique, même si je ne travaille pas étroitement avec eux. Ce serait mentir que dire le contraire. Par contre, on se connaît. Et je travaille un peu plus avec le service juridique des projets européens qui ont souvent une dimension open access. On échange un peu plus.

E : Ça fait écho au trio chercheur / bibliothécaire et service juridique que vous évoquiez tout à l'heure pour cumuler toutes les visions professionnelles.

IG : Oui. Parce que, tout simplement, pour faire un contrat, il faut que ça passe par le service juridique. Nous, on peut donner des conseils, etc., on peut aider, mais derrière c'est toujours le président qui s'engage. On n'a pas du tout vocation à se

substituer au service juridique. Enfin moi, ça fait trois ans que je suis sur ce poste et c'est comme ça que je le ressens. J'espère qu'on pourra collaborer encore plus étroitement. Si on a un besoin, si les chercheurs expriment ce besoin-là, qu'on puisse travailler encore plus de concert. Mais... Moi j'ai vraiment un profil de poste sur l'open access qui appelle peut-être plus à décloisonner les compétences. Je pense que c'est plus simple sur un service qui vient de se créer. Vraiment, encore une fois, Marlène Delhaye est très ouverte. Elle réfléchit beaucoup à comment structurer un service, comment créer cette dynamique. C'est peut-être pour ça que mon exemple est peut-être un peu atypique sur le plan professionnel. Mais des gens comme Sébastien, parce que j'ai vu quand vous avez envoyé le mail, il a aussi des cartes en tant que juriste qui vont être vraiment intéressantes et qui ne seront peut-être pas les mêmes que les miennes.

[...]

E : Oui, mais vous y avez déjà en partie répondu. Est-ce que vous vous sentez légitime dans vos activités de conseil juridique ? Si oui, qu'est-ce qui vous donne cette légitimité ?

IG : Je vous dirais, cette volonté de faire de la veille, de continuer à se former. Le droit est toujours en retard. Donc parfois, on se pose la question. Est-ce qu'on est bien dans le cas de figure du code ou est-ce que ça dépasse le champ du code ? Donc, oui, je me sens légitime, mais avec toujours cette volonté de continuer à me former. C'est pour ça que je suis en relation avec Philippe Moreau, avec Lionel Maurel aussi.

E : D'accord. Est-ce que vous identifiez un besoin des chercheurs sur les questions juridiques ? Y compris pour les doctorants, vous ne m'en avez pas trop parlé jusqu'ici.

IG : Alors oui. Je fais une formation avec l'école doctorale depuis janvier 2017. Cette formation durait 2h la première année et les doctorants ont souhaité l'allonger. Ils ont dit : « Mais 2h, c'est trop court ». Cette formation s'appelle « Enjeu de la publication scientifique ». Je leur explique un peu les coulisses de la publication éditoriale scientifique. Et on fait un point sur les questions de droit d'auteur. Et c'est là où j'ai le plus de questions. Je leur rappelle qu'un contrat, c'est quelque chose qui se négocie. Peut-être qu'en début de carrière, ils n'auront pas la possibilité de le faire, en termes de rapports de force. Mais au moins, qu'ils soient vigilants au fait que ce n'est peut-être pas utile qu'ils cèdent des droits d'exploitation cinématographiques sur une thèse en biochimie. Les éditeurs leur font... Non, mais c'est délirant ! On peut en tout cas leur dire que c'est pas nécessaire, que c'est leur liberté de refuser, de ne pas signer. Il y a une demande des doctorants d'avoir des infos. Ils n'ont pas forcément de questions, parce qu'ils n'ont pas forcément encore signé de contrats. Mais ils veulent comprendre comment ça fonctionne, quels sont les enjeux qu'il y a derrière.

E : Et vous parliez d'une demande pour prolonger la formation ?

IG : Oui. Elle est passée de 2 à 3h. Depuis la rentrée 2018, on a fait 4 sessions de 3h. Et d'année en année, alors, je touche du bois, on a vu de plus en plus de personnes s'inscrire. Avant, on réservait une salle de la bibliothèque pour 20 personnes. D'année en année, on a vu de plus en plus de personnes s'inscrire. On a eu 12 à la première séance, puis 23, 27, 26, 21 et 23 personnes. C'est déjà pas mal. Moi, je ne m'attendais pas à ce que ça rencontre un tel écho. Je touche du bois mais je crois que ça peut se développer. On fait ça à la rentrée universitaire, et en janvier pour les 1^{ère} années. Parce que novembre, c'est trop tôt pour eux, ils sont encore dans la définition de leur sujet. Et c'est une formation que j'ai aussi proposé dans le cadre de l'URFIST PACA.

[...]

E : Est-ce que vous pensez que votre public vous identifie comme une personne ressource sur les questions juridiques ? Est-ce qu'il vous contacte directement ?

IG : Je dirais que pour certains oui. Parce qu'ils m'ont vue en formation, ou parce que Marlène va les orienter vers moi²¹⁰. Pour d'autres personnes au sein de l'université, je pense qu'ils ne savent pas que j'existe. Je vais être honnête, j'ai pas encore une notoriété... Enfin, on a encore du travail à faire pour être identifié, même simplement au niveau de l'archive ouverte. Il y a un travail de valorisation des compétences à faire.

E : Justement, la question suivante portait sur la manière dont vous valorisez vos compétences juridiques auprès des enseignants-chercheurs et des autres services de l'établissement ?

IG : Alors, ça va être dans le fait de proposer des formations²¹¹ comme celle pour les doctorants. Après, on ne va pas forcément afficher dans le titre le mot juridique. Mais on va aborder les questions, toujours en essayant d'être pragmatique. On ne va pas simplifier pour être imprécis. Mais je ne vais pas du tout avoir le même discours, la même approche sur l'article 30 de la République numérique quand je fais une intervention avec Philippe Moreau auprès de gestionnaires de collection HAL ou devant des chercheurs. Dans la première, on va un peu s'éclater sur le débat entre juristes avec : « mais est-ce que là, il n'y a pas un peu matière à argumenter ». Mais ça on le fait entre personnes initiées. Il est hors de question d'avoir ce genre de discours, qui laisse des imprécisions, des possibles zones d'ombre, avec les chercheurs pour qu'à la fin ils disent : « Elle est bien gentille, mais qu'est-ce qu'on fait ? ». Moi, quand j'interviens auprès des chercheurs, c'est pour qu'ils sachent comment faire et qu'ils agissent. Par contre, je leur dis aussi quand il y a une zone d'ombre. Je leur dis : « Là, clairement, la loi ne tranche pas, il n'y a pas de jurisprudence. Donc vous avez deux possibilités. Soit, vous estimez que votre objectif est supérieur et vous acceptez de courir ce potentiel, je dis bien ce potentiel,

²¹⁰ Importance de se montrer + d'être bien identifié en interne pour qu'on rebascule vers la bonne personne.

²¹¹ La valorisation passe par les formations !! se faire connaître !!

risque. Soit, vous voulez être dans un cadre sécurisé optimal et dans ce cas, vous ne le faites pas ». J'estime que mon rôle de conseil, c'est de leur dire l'état du droit et de leur expliquer une zone de flou quand ils veulent la comprendre. Mais ce n'est pas moi qui vais mettre en valeur toutes les zones de flou parce que sinon on ne fait plus rien, les gens vont avoir peur, tout simplement. Par contre, si eux soulèvent cette zone de flou parce qu'ils sont en plein dedans, je leur fais toujours deux réponses. Il y a l'aspect protection optimal où vous ne prenez aucun risque, mais on ne sait même pas quel risque vous prendriez. Ou alors, vous passez outre, vous faites votre projet. Et dans le pire des cas, on va vous demander le retrait du travail en open access, parce que l'éditeur ne va pas être d'accord. Mais c'est tout. Je leur rappelle qu'il n'y a jamais eu de procès à l'heure actuelle. Il n'y a pas de chercheurs poursuivis par un éditeur. Il faut aussi se rappeler du rapport de force. Derrière les questions juridiques, il y a toujours des enjeux politiques. C'est bête à dire, mais bon, on ne peut pas passer 5 ans en formation à Sciences Po et déconnecter ça. Il faut se rappeler que le juge est là pour juger sur le droit, mais aussi sur l'usage du droit et les évolutions sociales. Donc finalement, il y a le code, il y a la loi, mais ce qui est majeur, c'est la jurisprudence. Or, en matière d'open access, il n'y en a pas, parce que justement il n'y a pas eu de procès. Il y a cette marge de manœuvre²¹² pour nous. Et en même temps, dès fois, j'aimerais bien qu'elle arrive cette jurisprudence. Si le juge tranchait, ça serait aussi pas mal.

E : Ça vous permettrait de donner une réponse claire en tout cas. Pour revenir sur la question de valorisation des compétences, vous expliquez que ça passe dans des formations. Pourquoi n'indiquez-vous pas dans le titre l'aspect juridique ?

IG : À mon sens, ça peut rebuter. Dans la formation que je donne aux doctorants, on dit qu'on va présenter les enjeux juridiques dans le descriptif. Mais on ne va pas trouver juridique dans le titre. Dans la formation que je donne à l'URFIST, pareil. On parle de valoriser ses publications en OA, des enjeux de la publication. Mais je ne vais pas faire apparaître le droit dans le titre. Parce que certains vont se dire : « Ce ne me concerne pas. ». Ça peut être une barrière d'entrée à deux titres. Certains se diront : « Ça ne me concerne pas, c'est pas prioritaire pour moi ». D'autres vont craindre que ce soit trop compliqué pour eux. Soit ça fait peur, soit on trouve ça chiant. Dans l'imaginaire collectif, ce n'est pas sexy de faire du droit. C'est là où nous avons un vrai enjeu de communication, un vrai défi. C'est à nous d'être un petit peu ingénieux pour présenter le droit.²¹³ Donner tout de suite des exemples concrets, sinon vous perdez tout le monde. Un cours de droit, c'est de la violence symbolique au sens de Bourdieu quoi ! Vous avez des éléments de langage : nonobstant, considérant... Soit, vous êtes dedans et ces éléments de langage ne vous perturbent plus, soit ça vous rebute au plus haut point, soit vous vous dites carrément : « C'est de la masturbation intellectuelle pour juristes ! ». Il y a ça aussi, quoi. On a ce côté : « On n'a jamais de réponse, on est toujours dans le flou, ils ne veulent pas se mouiller. ». Enfin. Il faut être vigilant dans notre approche à ne pas faire du droit pour des juristes.

²¹² Les bb manient le droit dans une marge de manœuvre !

²¹³ CF les jeux de Marie Latour !!!!!!!!!!!!!!!

E : J'ai encore quelques questions. À votre connaissance, quels sont les services de l'université qui interviennent sur les questions juridiques ?

IG : Alors, on va avoir le service juridique, qui intervient. La cellule des marchés, la DRH aussi, le service compta... Je dirais, quasiment tous les services. Tous les services vont se poser des questions juridiques. Après, ça dépend de là où on met le curseur. Est-ce que c'est 50% de leurs missions, 20%. Mais je ne vois pas un seul service où n'interviendraient pas des questions de droit. Même le service pour faire le ménage. Ils ont bien un contrat, ils sont bien tenus par le service public.

E : Peut-être, plus particulièrement ceux qui prennent en charge ces questions-là ?

IG : Les marchés publics, la DRH, le service juridique forcément. Le service comptabilité. Au niveau des SCD, je trouve qu'on en a aussi beaucoup parce qu'on a la gestion des personnels. Mais même au niveau du doyen, dans le staff des fac, il y a toujours quelqu'un qui traite le droit. Au niveau de l'exécutif aussi hein. Le DGS, il est constamment sur des questions juridiques aussi.

À partir du moment où il y a prise de décision, il y a ces besoins juridiques.

E : D'accord. Que pensez-vous de l'opportunité de placer les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités de conseil, d'accompagnement juridique auprès des chercheurs ? Autrement dit : quelle est la place des BU dans le dispositif juridique de l'IST ?

IG : Je pense qu'il y a un vrai rôle à jouer. Après, ça dépendra beaucoup des choix des directeurs des établissements. Le besoin n'est peut-être pas partout le même. Je pense qu'il y a un choix politique, mais aussi un choix politique par rapport aux besoins. Je pense que ça peut être un vrai rôle pour les bibliothèques, qu'il y a peut-être effectivement des compétences à faire reconnaître par rapport aux enjeux d'accompagner sur des projets documentaires et des projets d'IST. On est l'interlocuteur naturel. C'est dans la continuité de nos missions finalement. Puisque nos missions nous amènent à être dans le pilotage de projets, que ce soit la numérisation, l'open access, finalement, on peut être tout à fait légitime dans ce rôle-là.

[...]

Bernard Lathuilière, entretien du 17/04/2018, 1h (17h-18h)

Etudiante : Pourriez-vous rapidement décrire votre poste actuel et vos thématiques de recherche ?

Bernard Lathuilière : Je suis professeur des universités. J'ai une tâche d'enseignement, une tâche d'administration, je suis responsable du département d'enseignement des géosciences et j'ai une tâche de recherche. J'ai passé l'essentiel de mon activité de recherche à investiguer les coraux du Jurassique et leurs environnements anciens.

E : Avez-vous été sensibilisé aux questions juridiques ? Si oui, comment ?

BL : Sensibilisé je ne sais pas trop ce que ça veut dire, est-ce que j'ai eu des formations à ça, non ? Est-ce que j'ai eu des mauvaises nouvelles de temps en temps me disant que ce serait bien que je sois un peu plus au clair et sensibilisé à ces questions, oui ça c'est régulier. Je suis sensibilisé comme quelqu'un qui est sensibilisé aux piques de guêpes.

E : Donc ça vous est arrivé d'avoir des nouvelles qui impliquées des questions juridiques ? Vous pourriez préciser quand quelques cadre ça c'est posé ?

BL : Par exemple cette semaine, j'ai eu un coup de fil d'un collègue, ça c'est en tant que responsable du département que ça m'arrive. Un collègue qui m'appelle pour me dire voilà, j'ai un souci, pour aller sur le terrain, il était obligé de trouver un moniteur pour conduire une voiture avec des étudiants dedans et il m'a demandé si c'est possible ? Et je n'ai pas été foutue de lui répondre...C'est là où l'on se pose des questions juridiques. Le circuit normal pour répondre à ça, en tout cas, normal, je ne sais pas si c'est normal, mais en tout cas c'est celui que j'ai emprunté. C'est de passer par le secrétariat du département et là ça remonte dans les sphères administratives et c'est là où l'on s'aperçoit qu'il y a une liste qui n'était pas tenue à jours depuis 2013 des personnes qui peuvent conduire les véhicules du département.

E : Donc le plus souvent c'est des questions liées à vos responsabilités administratives et non a votre recherche ?

BL : Disons que sur ce qui concerne sur ma recherche personnelle, vu que ce n'est pas une recherche appliquée à l'industrie, je n'ai pas trop de problèmes de droit qui se posent. Là où les problèmes relatifs au droit se posent c'est sur les publications que je fais. On va dire qu'il y avait deux problèmes, les droits sur les publications que je faisais, ça je trouve que ce n'est pas encore trop trop compliqué je trouve, je n'ai jamais eu pour ça besoin d'avoir à faire à un conseil juridique. Et puis il y a ce que vous connaissez bien, c'est sur la problématique ORAGE, sur les publications des autres que l'on met à disposition. Donc là oui, il y a des questions qui se sont posées et qui sont un peu plus compliquées. On va dire que je n'ai pas fouillé le sujet très très loin non plus. [...] Une autre question que j'aurais pu évoquer, mais c'est très spécifique, je ne sais pas si on peut parler de question juridique. C'est tout ce qui est le code de nomenclature zoologique. Et là, je n'ai personne sur Nancy pour y répondre. Typiquement, je suis en train de déposer un *case* devant la commission

internationale de nomenclature zoologique. Là je suis en prise directe avec la commission depuis quelques semaines.

[...]

J'ai en ce moment une convention en cours de signature avec l'ANDRA c'est des parties de pingpong entre le service juridique de l'université et celui de l'ANDRA. Moi je suis au milieu et j'essai de diriger la balle quand je peux. Mais il y a un truc rigolo quand même parce que sur les histoires de nomenclatures zoologique, j'ai été obligé d'avoir recours à une documentaliste pour savoir de deux dates anciennes, 1848, laquelle des deux à été publiée la première. Et elle m'a tiré d'affaire, c'est un élément, malgré tout j'ai eu une aide un peu particulière, pas sur le code lui-même mais sur l'application pour une question de date.

[...]

E : Avez-vous déjà été confronté à des questions juridiques au cours de votre travail ? Si oui, pouvez-vous préciser ces questions et les contextes dans lesquels elles se sont posées (projet de recherche, enseignement, administration, autre) ?

BL : Ah oui, tiens j'en ai une qui vient de m'arriver. J'ai le doyen qui me demande de faire une petite vidéo de terrain quand j'y vais avec les étudiants pour faire la promo de la FST. Qu'est-ce que je fais du droit à l'image. Et je ne sais pas répondre ! Et une question cette semaine, j'ai eu dans mes enseignements, j'ai fait un enseignement lundi, ou la semaine dernière je sais plus. J'ai eu un cameraman qui est venu dans le TP parce qu'il suivait la vie journalière du champion de France Rubik's cube qui est dans la licence chez nous. Du coup il a filmé une bonne partie de mon TP et au milieu je me suis demandé, et les autres là, on leur a demandé leur avis ou pas ? Et je n'ai pas de réponse à ça. Bon personne n'a hurlé mais bon. Mais il ya une question juridique qui se passe quand même. Donc le... Quand on distribue du matériel pédagogique, les questions de droit d'auteur se posent aussi. Elles ne se posent pas de la même manière mais elles se posent aussi hein. C'est-à-dire qu'on peut... On peut les laisser ouvertes au monde entier... En général, je le dit franchement, je m'en préoccupe même pas, il y a plein de chose qui sont, déjà même pas sourcées, des documents que l'on prend dans des traités, des morceaux d'images, le gars qui va se mettre à chercher des poux dans la paille il va en trouvé je pense. Honnêtement, si on se met à vouloir être parfaitement réglo, ça va être une perte de temps.

[...]

Ce qui pourrait arriver de pire, c'est que par je ne sais quel espèce de génie, la seule chose qui pourrait arriver, c'est qu'effectivement on ait une utilisation commerciale des cours pédagogiques. J'ai le cas-là, un truc rigolo, j'ai un exercice que j'ai fait moi-même avec un dessin. Et un beau jour, j'ai eu un étudiant de licence qui est arrivé en me disant « ohh ça c'est marrant je l'ai fait au lycée cette exercice ».

E : Éprouvez-vous le besoin de conseil juridique ?

BL : Ben... En fait on a déjà un. C'est-à-dire que quand on a vraiment un gros souci, on contacte le service juridique de l'université. Ça m'est arrivé de les

contacter, surtout pour des questions d'assurances sur le terrain. Donc en général je décroche mon téléphone et je leurs poses mes questions et puis voilà. Mais honnêtement, je n'aurais pas eu l'idée d'aller chercher ça dans une bibliothèque universitaire.

[...]

E : Lorsqu'une question juridique émerge dans votre travail, comment agissez-vous ?

BL : En général ben... Qu'est-ce que je pourrais répondre à ça. Le premier réflexe si la question me paraît sérieuse, je contacte le service juridique... Je contacte le service juridique de l'université.

[...]

E : E pour les questions qui ne vous pousse pas difficile ou sérieuses, vous faites des recherches personnelle, vous en discutez avec d'autres personnes du laboratoire ou de l'université ?

BL : Oui ça arrive. Y a des discussions. J'essaie de retrouver des cas concrets pour... Au moment où la question de HAL s'est mise en place au labo, au moment où la question de Research Gate s'est posée, il y a eu des discussions au sein du laboratoire. Moi j'avais ma solution qui me plaisait bien, pour diffuser ma propre littérature, j'ai eu une question juridique qui c'est posée, que ne n'ai pas complètement élucidé. J'avais essayé d'en discuter avec le responsable du laboratoire, mais je n'ai pas été écouté. Parce que j'avais mis à disposition sur une page web du labo un système où je demandais aux gens de mettre un mot de passe et une fois qu'ils avaient rentré un mot de passe [...] ils pouvaient télécharger tous les textes que je leur mettais à disposition. C'est un système que j'ai vu fonctionner chez des collègues américains, donc si eux ils peuvent le faire alors nous aussi. Et je pense que ça doit être correct. Je continue à penser que c'était une bonne solution.

E : Donc c'est un système que vous aviez créé, mais cette page là n'existe plus ?

BL : Oui ! Complètement et donc refaire un truc pareil comme maintenant j'en suis à je sais plus combien de centaines de publications. Alors que maintenant, honnêtement je ne mets plus rien sur HAL. Je trouve que c'est vraiment un système au rabais. Il y a tout le formatage qui disparaît, je trouve ça assez dégelasse quoi.

[...]

Ou alors il faut refaire son formatage soi-même. C'est absurde quoi. C'est d'autant plus absurde quand on voit le temps que l'on passe à faire du *review* pour tous ces éditeurs et de façon gratuite.

[...]

E : Pour un chercheur en début de carrière c'est dur de négocier avec sont éditeur, mais peut-être un chercheur en fin de carrière il peut se permettre de discuter avec l'éditeur.

BL : Oh non même pas, on ne discute même pas avec l'éditeur. Ce qu'on peut faire par contre, ce que l'on peut faire quand on a plus ces soucis de carrière c'est de passer à l'open access des choses qui sont libre de droit, si on se fou de sont avancement alors publier en open access ça ne pose pas de problèmes.

[...]

J'ai une question, à partir de quand on va considérer que la différence de formatage avec celle de l'éditeur est suffisante ? Imaginons par exemple, que je veuille passer toutes mes publications sur HAL, je change les entête en haut, ça suffit ?

E : Non techniquement ça suffit pas, dans un premier temps ça peut suffire il faut au moins enlever les logos et le nom de l'éditeur. [...] Il suffit d'une modification minime pour que ça rende dans son d'auteur à lui.

BL : C'est-à-dire qu'on est obligé de partir du manuscrit qu'on lui a envoyé ? On ne peut pas faire le détour inverse ? Car j'ai commencé à écrire en 79, je n'avais pas d'ordinateur.

[...]

E : Au sein de l'université ça va être le service juridique de l'université pour tout ce qui est questions juridiques d'importances, est-ce que vous avez d'autres interlocuteurs ?

BL : Non.

E : Considérez-vous le bibliothécaire / documentaliste comme une personne ressource sur les questions juridiques ?

BL : Ben... Ca m'étais pas venue quoi. Mais c'est vrai que sur une question propre à l'open access ou à toutes ces choses spécifiques à l'open access, oui je peux le concevoir.

E : Vous avez fait référence à la formation des bibliothécaires sur ces questions juridiques, vous pourriez concevoir une compétence des bibliothécaires sur ces questions là même si ils n'ont pas clairement une licence ou un master juridique.

BL : Oui, oui, ça me choquera pas oui.

E : Comment, pourrait se concrétiser le conseil juridique aux chercheurs en bibliothèque ? Sous quelle forme ? Avec quels partenaires ?

BL : Fouu... Je ne vois pas très bien le contour de la question. L'important pour moi c'est d'avoir un interlocuteur. Avoir une personne compétente face à soit, le reste le cadre etc ça reste secondaire.

E : Donc finalement ce qui vous intéresserez vous c'est d'avoir un contact téléphonique, par mail, qui soit présent, facile d'accès, d'il réponde rapidement ?

BL : Oui oui. Ben j'avoue que je préfère le téléphone ou un contact direct au mail. Parce que c'est souvent des questions un peu complexe donc le temps d'exposer la situation.

E : Alors est-ce un bibliothécaire qui se rendrait disponible par téléphone ou même viendrait au sein du laboratoire pour vous rencontrer, débattre sur des questions qui sont les votre ça pourrait vous intéressez ?

BL : Oui oui, c'est possible, après je ne veux pas dire que j'attends ça de toute mes forces non plus, ça ne fait pas partie de mes priorités du moment, mais oui oui ça m'intéresse.

[...]

E : Si les bibliothèques proposaient un service de conseil juridique, cela vous intéresserait-il ? Cela vous amènerait-il à fréquenter davantage les bibliothèques ?

BL : Ben c'est assez probable malgré tout. Mais je ne pense pas que y ait une somme de question interminable malgré tout, je n'ai pas l'impression que ce soit un champ inépuisable. C'est peut être justement dans ce cas là où ils auraient besoin d'un vrai juriste.

[...]

E : Que pensez-vous de l'opportunité de positionner les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités de conseil juridique auprès des chercheurs ?

BL : Bof, je reste assez neutre mis ça me paraît faisable, réalisable. Si je comprends bien, ça existe déjà plus ou moins.

[...]

En fait, j'imagine que, c'est comme toujours, aux États-Unis ça marche parce qu'ils sont fous de droit. Mais en général, ça arrive chez nous un peu plus tard. Après, si le volume du contentieux augmente, je pense que l'on fera de la place au copyright librerian en France, mais si on reste dans des situations raisonnables par rapport au droit ce qui n'est pas le cas des américains, je ne suis pas convaincu que l'on arrive à ces postes là. Après, si le volume du contentieux augmente, vous aurez un spécialiste et puis après un avocat dans le système, après est-ce que tout ça est souhaitable. Parce qu'en fait avec mes trente ans de carrière, je n'ai pas le souvenir d'un seul cas de contentieux sur le droit d'auteur dans mon domaine. C'est un truc que l'on nous agit devant les yeux mais il n'y a jamais eu un cas.

E : Mais est-ce qu'il faut attendre d'avoir un contentieux et un problème pour commencer à s'intéresser à ces questions ?

BL : Je n'irais pas jusque là mais c'est une source de réflexion.

E : Oui c'est une source de réflexion [...]. Après la question que je me pose c'est si sur certains domaines il va falloir à un moment que les chercheurs aient un

peu plus, je ne dirais pas d'expertise et de maîtrise, mais de sensibilité à ces questions, pour ce poser les bonnes questions.

[...]

BL : Ce qui se passe, c'est qu'on sent bien que de partout les cadres juridiques se resserrent, qu'on a de plus en plus de contraintes, et que ce qui était la grandeur des universités de la bel époque est en train de disparaître, c'est-à-dire que partager la connaissance avec le monde entier c'est que c'était quand même une très belle chose et quand on voit le nombres de bâtons dans les roues qu'on est en train de nous mettre les uns après les autres il ya des questions à ce poser quand on se rend compte que finalement il n'y a pas eu de contentieux mais je n'ai pas vu de contentieux depuis plus de trente ans donc j'ai l'impression qu'on nous embarrasse beaucoup pour alimenter des postes d'administratifs à droite à gauche mais que ça fait pas avancer la recherche tout ça. C'est un peu l'impression que j'ai.

[...]

Qu'on se pose sans doute un petit peu moins de questions de droit. C'est vrai qu'il ya des gens qui se font sans doute un peu spolier de leur ... Mais ça ça a toujours été et ça durera encore même avec un arsenal juridique monstrueux, il y aura toujours des gens qui se feront avoir. C'est sûr que des gens qui font de la recherche dans des domaines plus liés à l'industrie ça a d'autres conséquences, moi ce que je fais ça n'a aucune importance finalement. C'est sur que derrière quand il ya des questions de brevets c'est une autre histoire.

Julie Nordin, entretien du 09/04/2018, 1h05 (9h30-10h35)

Etudiante : Pourriez-vous décrire votre parcours étudiant et professionnel, votre poste actuel et vos missions ?

Julie Nordin : Alors j'ai un DEA de droit. Ensuite, professionnel, je n'ai pas grand-chose à dire, j'ai fait un peu juriste et puis après je suis allé à l'étranger 15ans je suis revenue il y a 3 ans et depuis je travail a l'université.

E : Et au niveau de poste actuel et des missions que vous rencontrez ?

JN : Alors oui, je suis à la DRED à l'université. Je suis chargée d'appui à la recherche pour six laboratoires et je m'occupe essentiellement de les accompagner dans le montage de leur projet de recherche administratif et financé, dans l'élaboration de conventions avec leurs partenaires et tout ce qui est lié a la valorisation de la recherche par la communication etc.

[...]

Et puis une mission d'accompagnement juridique en première instance, en premier jet et après il y a le service juridique qui prend le relais.

E : Donc vous donnez les premiers conseils et quand ça devient compliqué vous dirigez vers le service juridique.

JN : Pour des questions un peu techniques pointues sur la PI, sur des logiciels là je commence à paniquer et généralement je renvoi assez vite sur le service juridique.

E : Et donc le service juridique de l'université a des compétences en PI ?

JN : Alors, Le problème de ce service juridique, qui est un peu le problème de toute l'université, c'est de trouver des gens qui sont spécialisés dans certains domaines, des gens pointues. Je vais être franche, on ne paye pas très bien les gens, donc c'est difficile de trouver des gens qui ont des compétences dans certains domaines spécifiques. Par exemple, la dernière personne embauchée n'a pas de compétences spécifiques en propriété intellectuelle mais elle va se former sur le tas. Et elle se partage entre deux services : notre service de la recherche et le service des relations internationales donc elle fait deux type de convention c'est assez lourd car son boulot consiste à regarder toute les conventions qui viennent de notre service et elles sont assez nombreuses et de toutes les conventions qui peuvent venir du service des relations internationales également.

[...]

Et là viens d'arriver une jeune femme qui se forme sur les questions de déclarations, le RGPD, ce qui va arriver en ce moment au niveau de la CNIL.

E : Vous avez donc des interlocuteurs à qui vous adresser.

JN : On travail tous ensemble, mais on va dire que si je n'ai pas de spécialiste, c'est plus un travail collaboratif où tout le monde essaye de trouver une réponse. Ce qui ne rend pas les choses aisés pour le chercheur. Nous il faut du temps pour trouver des solutions, car il faut qu'on les cherche à chaque fois, mais on travail en très bonne intelligence avec le service juridique, c'est juste que c'est un peu compliqué de ne pas avoir un expert dans le domaine en question.

[...]

E : Les chercheurs de votre université sont-ils confrontés à des questions juridiques ? Si oui, pouvez-vous préciser ces questions et les contextes dans lesquels elles se sont posées ?

JN : Alors, des laboratoires dans le domaine de la psychologie, donc dans le domaine de la santé. Ce que j'ai souvent, c'est je veux créer un questionnaire, [...] déterminer qui a la propriété intellectuelle quand on est plusieurs à travailler sur les mêmes objets, déclarations CNIL, comité de protection des personnes, conventions d'accueil, qui à la PI quand on travail à plusieurs sur le même objet J'ai très peu de brevets, je n'ai pas de licences d'exploitation. J'ai des choses qui sont quand même relativement simples.

E : Et vous diriez que ces questions là ce posent souvent ?

JN : Régulièrement oui. Moi je peux, d'ailleurs j'ai un tableau dans lequel je compte le nombre de conventions que je traite, par années. Donc j'en ai... 30, 30 conventions dont certaines sont en cours. Et je n'ai que 6 labos sur 41. Avec des questions relativement simples, sauf quand j'ai des problèmes logiciels, je ne suis pas très à l'aise avec les logiciels. Et très peu de prestation de service de recherche. C'est rarement des demandes, c'est plus des collaborations de recherche, et en dehors des conventions de recherche qui sont proposées par le financeur et sur lesquelles on n'a aucune marge de négociation.

E : Et donc vous parliez des délais de traitements ?

JN : A minima, on en a pour 6 mois sans aucune négociation avec le partenaire. Moi j'élabore une convention en amont avec le chercheur, puis je l'envoie à une collègue qui est chargée de valorisation qui regarde la convention, qui n'est pas juriste elle-non plus, puis ça monte au service juridique qui fait ses commentaires avant de repasser par ma collègue, puis par moi, donc c'est un processus assez long et avec des perte d'informations j'aurai souhaité pouvoir faire modifier cette procédure. [...] On se retrouve à 3 personnes pour regarder, élaborer une convention alors qu'on est trois non juristes. On avait ce juriste là il y 2 ans au service de la recherche. Pour des raisons qui m'échappent, ils ont décidé que ce juriste devait repartir au service juridique pour centraliser l'information je pense et on a perdu en fluidité.

E : Est-ce que les chercheurs avec qui vous travaillez sont-ils sensibilisés aux questions juridiques ?

JN : Non, très mal, et ça m'étonne un peu. Je sais qu'il y a des formations doctorales menée par L.Maurel aux doctorants et qui est proposer au niveau de la formation professionnalisante des doctorants. Mais c'est peu suivi par les doctorants. J'ai l'impression que les chercheurs ne sont pas sensibilisés eux-non plus. Même pour la future génération en fait. [...] Ça pourrait les aider d'avoir les connaissances de base pour avancer plus vite. En même temps ça justifie mon poste.

[...]

Alors qu'il y a beaucoup d'enjeux, notamment quand un doctorant travaille avec un professeur. Je crois qu'à l'université ils ont eux quelques problèmes juridiques, ils sont beaucoup sur des contrats de session de droits qui sont très difficile a signer car c'est toujours difficile d'aller voir une personne en lui disant bon bah vous signez en bas et vous cédez tout vos droits sur votre œuvre. Donc c'est important de connaitre ces droits en effet.

E : les connaitre ou au moins s'interroger dessus je dirais.

JN : Je ne connaissais rien avant d'arriver ici mais c'est vrai que rien qu'en suivant les formations de Lionel Maurel j'ai appris 2-3 trucs qui me servent tout les jours.

E : Alors justement j'allier vous le demander, vous me dites que quand vous êtes arrivez vous avez suivis quelques formations de L.Maurel.

JN : J'en ai suivi une qu'il faisait au niveau de la COMUE dans laquelle il n'y avait aucun étudiant de Paris Nanterre, donc sa pose une question de la communication. Puis une autre à l'INPIST mais un peu trop technique pour mon quotidien. Très orientée brevet.

E : Quand vous êtes arrivés vous avez eu ces formations là par le biais de formations professionnelles mais je suppose que vous vous formez aussi de votre côté ?

JN : Alors, est-ce que je me suis formée de mon côté...J'ai acheté un bouquin, mais je l'ai pas trop ouvert on va dire. Je fais des recherches au cas par cas, [...] je suis tout le temps sur internet. Je regarde beaucoup de modèles sur internet, que j'essaie de combiner aux attentes du chercheur. Car mon but a moi, c'est d'arriver déjà avec un modèle suffisamment construit pu qu'on pas trop de retouche à faire et éviter ce va et vient permanent dans lequel on perd énormément de temps à chaque fois.

E : Vous cherchez vos modèles, vous les adaptez aux demandes des chercheurs. Vous faites de la veille à côté ?

JN : J'en ai fait pas mal, mais plus sur les questions de la CNIL, qui me posait problème parce qu'on avait zéro service qui s'en occupait à l'université. Là-dessus, j'ai fait pas mal de veille, je me suis beaucoup informée, notamment avec une juriste du service juridique. Mais en PI pas trop.

[...]

E : Est-ce que dans les modèles que vous consultez vous avez un peu des sites phares qui reviennent ?

JN : Essentiellement le CNRS, après souvent quand je tape mon modèle, parce que je tape modèle de collaboration logiciel par exemple, il y a des tonnes d'occurrences qui rentrent et donc je clique un peu au hasard, je ne consulte pas de site spécialement. Je n'ai pas trouvé de site spécialement dédié à la PI. Je ne me suis pas posé la question mais ça doit exister. A vrai dire, je suis moins calée que lui sur les flux. Faudrait que je mette en place une procédure.

[...]

E : Selon vous, les chercheurs éprouvent-ils le besoin de conseil juridique ? Est-ce qu'ils le ressentent ?

JN : Oui, oui. Au début, ils avaient un peu de mal à m'identifier, ils s'attendaient à trouver une juriste. Du coup, il y a eu des frustrations. Au départ, ils savaient qu'il y avait une juriste, ça les a un peu désarçonnés d'avoir un nouvel interlocuteur. La frustration que je ressens c'est sur le circuit des conventions [...] eux, c'est sur le fait de ne pas avoir tout de suite l'expert en face d'eux.

[...]

E : Mais aujourd'hui c'est clairement mis en place et vous êtes identifiée ?

JN : Il y a encore quelques hésitations. J'ai cette collègue, à qui je dois transmettre les conventions, mais qui ne doit pas traiter complètement avec les chercheurs. J'étais prête à enlever un non-juriste dans l'histoire. Je trouve ça un peu bizarre pour le chercheur il y a un barrage qui est le service administratif de la recherche. Même moi je ne suis pas autorisée normalement à contacter directement le juriste. Il se trouve que les choses ont un peu évoluées parce qu'avec tous ces dossiers CNIL que nous avons monté ensemble, j'ai créé des liens avec la juriste donc je peux avoir accès à elle indirectement pour d'autres questions donc j'en profite, j'avoue, j'essaie de contourner le système.

[...]

Il y a un besoin de canaliser et centraliser toutes les demandes pour éviter que la juriste se retrouve en frontline. Sachant que beaucoup de conventions, une fois validées par le service juridique, doivent passer devant les instances.

E : Alors vous parlez des instances, lesquelles ?

JN : Nous nos conventions elles doivent passées devant les instances, c'est-à-dire si elles ont plus de 4 ans de durée et/ou une certaines sommes, ce qui arrive systématiquement maintenant, Elles passent automatiquement devant la commission recherche et ensuite devant le conseil d'administration avant signature par le président. Ce qui donc fait un délai car des commissions de recherches il n'y en a pas tout les quatre matins les conseils d'administrations non plus.

E : Comment les fonctions juridiques sont-elles exercées sur les projets de recherche dont vous vous occupez ? (énumération du processus).

JN : ça c'est dans 99% des cas, c'est rare que la convention revienne sans commentaires. Soit c'est des questions auxquelles j'ai déjà les réponses, soit je dois retourner vers le chercheur.

E : C'est conventions varie beaucoup l'une de l'autre ? Ca r je suppose que vous avez des questions que vous vous posez régulièrement un peu comme un automatisme.

JN : Quand j'ai identifié si c'est une prestation de recherche ou une collaboration de recherche pour le partage des résultats pour savoir à qui appartient quoi ça va assez vite, je refait un peu souvent le même genre. J'ai un bloc commun quand même. Je ne réinvente pas la convention à chaque fois, c'est plus expliquer certains points au chercheur. C'est plus préciser certains points au chercheur et même après elle ne varie pas beaucoup.

E : Donc vous expliquez ces conventions au chercheur ? Est-ce que ls chercheurs exprime le désir de comprendre ces conventions ?

JN : Oui, oui, c'est des termes... Enfin, le service juridique avait établi des types de clos, modèle d'exploitation connaissances avant/après... toujours dans un langage juridique. De temps en temps, on se demande... la première année de droit, ça consiste pratiquement à apprendre à lire les arrêts de la cour de cassation pour comprendre un eu l'architecture.

[...]

Souvent les chercheurs ont pris contact avec le partenaire. Ils discutent avec le partenaire en amont, normalement, avant de venir me voir.

E : Au sein de votre université ou ailleurs, Est-ce que vous voyez d'autres interlocuteurs privilégiés pour les chercheurs pour apporter une réponse aux questions juridiques ?

JN : Ben non. Ce qui est dommage d'ailleurs, parce que je crois qu'il existe des CNIL du droit. On a une UFR de droit. [...] Il doit exister des choses. Mais effectivement, non, je ne pense pas.

E : Donc finalement pour avoir une réponse a leurs questions ils viennent vous trouvez et le jour où vous estes pas là ?

JN : Ma collègue fait aussi du suivi.

[...]

E : Pensez-vous que le bibliothécaire / documentaliste puisse être une personne ressource sur les questions juridiques ? Sinon, pour quelles raisons ? Si oui, pourquoi ?

JN : Oui, bien sûr. La seule chose, ce sera de savoir communiquer et de vous présenter comme tel auprès des chercheurs car leurs reflexes ne sera pas d'aller vers vous, ils ne vous verront pas comme ça. On manque cruellement de moyens donc si il y a des personnes qui sont spécialisé dans ces domaines là et peuvent apporter un support aux chercheurs je trouve ça très bien. Et que tout le monde soit sensibilisé dessus on gagnerait énormément de temps sur les conventions. Plus on est sur ces questions là, plus on peu aboutir à un service de qualité. Moi je serais plutôt enthousiaste s'il y avait d'autres personnes. Il y a toujours des problèmes de procédures. Je ne vois pas très bien comment ça pourrait s'articuler avec le reste. Tout est question d'articulation.

[...]

Une veille juridique avec une alerte sur tel ou tel point, ce serait super. Ce que le service juridique n'a pas le temps de faire. Ça peut être aussi une autre approche, enfin de toute façon toutes les compétences sont les bienvenues. Là, on fait un peu du copier-coller, c'est de la cuisine, on n'a pas d'expert nulle part en propriété intellectuelle. Mais en même temps il faut se rassurer, ici, personne n'a de diplôme en propriété intellectuelle, même au sein du service juridique. On a eu une juriste qui avait un master en propriété intellectuelle mais elle est restée même pas un an. Tout les autres c'est des anciens juristes mais qui ne sont pas spécialisés, on a un diplôme de juriste mais pas dans cette spécialisation là. »

E : Que pensez-vous de l'opportunité de positionner les bibliothèques universitaires et de recherche sur des activités de conseil juridique auprès des chercheurs ?

JN : Le conseil juridique ne peut être exercé que par des avocats et donc il faut être très prudent sur l'utilisation du terme. C'est mieux de dire accompagnement juridique.

E : Comment, pourrait / devrait se concrétiser le conseil juridique aux chercheurs en bibliothèque ? Sous quelle forme ? Avec quels partenaires ? Le conseil juridique pourrait-il s'insérer dans les services aux chercheurs proposés par les bibliothèques ?

JN : En dehors de la veille et de l'accompagnement... ben c'est déjà énorme. Il faudrait que ça repasse par nous. Une veille juridique, ce serait déjà énorme. En plus c'est difficile à mettre en place. Parce que j'avais accès à pleins de documents spécialisés, il faut avoir accès à la jurisprudence... Il faut payer pour avoir accès à ces informations-là. C'est plus un manque de temps et de financement. Parce que pour l'instant, le service juridique n'a pas vraiment le temps de faire sa veille. Enfin publiée.

[...]

Ah ça, faudra communiquer par contre. Je ne sais pas si le réflexe des chercheurs est d'aller à la bibliothèque pour ça. J'ai moi-même très peu de contact avec la bibliothèque. Alors que je pourrais l'utiliser comme ressource. Je suis pratiquement sûr. Y a peut-être moyen d'avoir des accès à la BU de droit et aux différentes revues qu'ils ont. Ca concurrencerait un peu les services de l'université. Faut envisager ça dans le sens d'une collaboration. Faut savoir comment articuler le conseil en bibliothèque aux services de l'université. C'est questions-là m'intéressent un peu, c'est vrai que j'ai voulu m'y mettre. Je peux vous mettre en contact avec d'autres chargés d'appui.

[...]

ANNEXE 8 : QUELQUES RESSOURCES POUR SE FORMER AU DROIT DES SERVICES AUX CHERCHEURS

La liste des ressources proposée ici est non exhaustive. Elle s'inspire des ressources évoquées en entretien, de celles proposées par Corinne Dupin²¹⁴ et d'une prospection personnelle sur le sujet.

S.I.LEX

<https://scinfolex.com/>

AUTEUR

Lionel MAUREL [pseudo : Calimaq], conservateur des bibliothèques chargé de la valorisation de l'Information Scientifique et Technique à l'université Paris Lumières

LIGNE ÉDITORIALE

Décryptage des transformations du droit à l'heure du numérique

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Droit de l'information
#Droit de la culture
#Culture libre
#Licences libres
#Libertés numériques
#Édition numérique
#Open Data
#Données personnelles
#Biens communs

TWITTER : @Calimaq

FACEBOOK : Calimaq

SLIDESHARE : Calimaq S.I.Lex

Paralipomènes

<http://www.paralipomenes.net/>

AUTEUR

Michèle BATTISTI, spécialiste en PI et formatrice, rédactrice en chef de la revue I2D, animatrice de la commission Droit de l'information (ADBS)

LIGNE ÉDITORIALE

Actualité du droit de l'information appliqué aux bibliothèques

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Droit de l'information
#Propriété Intellectuelle
#Données personnelles
#Droit d'auteur
#Numérisation
#Domaine public

TWITTER @mbattisti64

SLIDESHARE Michèle Battisti

NETVIBES : [Le droit pour les professionnels de l'information](#)

²¹⁴ DUPIN, Corinne, op. cit. p.30.

Ethique & Droit

<https://ethiquedroit.hypotheses.org/a-propos>

AUTEURS

Collectif de chercheurs, de professionnels de la documentation électronique et de juristes.

LIGNE ÉDITORIALE

Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques pour la diffusion des données en SHS.

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Données de la recherche

#Données personnelles

#Droit d'auteur

#Archives sonores

#Droits voisins

#Droits à l'image

Droit d'auteur (inactif)

<https://droitsdauteur.wordpress.com/about/>

AUTEUR

Rémi MATHIS, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques en poste à la BnF.

LIGNE EDITORIALE

Approfondissement d'une veille personnelle sur les questions de droit d'auteur.

SUJETS DE PREDILECTION

#Droit d'auteur

#Diffusion de la culture

#Open Access

#Publication scientifique

Autre blog : A la toison d'or

Droit et photographie

<https://blog.droit-et-photographie.com/>
<http://numeribib.blogspot.com/>

AUTEUR

Joëlle VERBRUGGE, avocate spécialisée en droit de la photographie, formatrice.

LIGNE EDITORIALE

Réflexions sur l'actualité du droit de la photographie et développements sur la jurisprudence.

SUJETS DE PREDILECTION

#Droit à l'image

#Droit d'auteur

Numeribib

<http://numeribib.blogspot.com/>

AUTEUR

Pierre NAEGELEN, bibliothécaire chargé des ressources électroniques, du SCD de l'Université Paul Sabatier Toulouse III.

LIGNE EDITORIALE

Interroge les questions posées aux bibliothèques par le numérique.

SUJETS DE PREDILECTION

#Droit d'auteur

#Documentation électronique

#Open Science

#Communs de la connaissance

ACRLog

<http://acrlog.org/>

AUTEURS

Professionnels de bibliothèques universitaires américaines

LIGNE ÉDITORIALE

Idées, commentaires et réflexions sur l'actualité des bibliothèques universitaires et de recherche

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Information Literacy

#Apprentissage

#Communs

#Open Access

#Développement professionnel

BLOGUS OPERANDI

<http://blogusoperandi.blogspot.fr>

AUTEURS

Bibliothèques de l'ULB (Université libre de Bruxelles)

LIGNE ÉDITORIALE

Actualité des bibliothèques axée sur les utilisateurs et les chercheurs

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Publication scientifique

#Open Access

#Learning Center

TWITTER : @BlogusOperandi

MARLÈNE'S CORNER

<https://marlenescorner.net>

AUTEUR

Marlène DELHAYE, OA manager et responsable de la documentation électronique, université Aix-Marseille

LIGNE ÉDITORIALE

Veille sur l'actualité des ressources électroniques scientifiques

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Open Access

#Édition scientifique

#Ressources électroniques

TWITTER : @mdelhaye

SLIDESHARE : marlene

BIBLIO NUMERICUS

<http://biblionumericus.fr/>

AUTEUR

Thomas FOURMEUX, responsable numérique médiathèque Georges-Wolinski (Noisy-le-Grand)

LIGNE ÉDITORIALE

Partage d'expériences sur le numérique en bibliothèque

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Bibliobox

#Ebooks

#FabLab

#Tablettes

TWITTER : @fourmeux

FACEBOOK : Biblio Veilleur

SLIDESHARE : Thomas Fourmeux

BIBLIOSESSION

<http://www.bibliobsession.net/>

AUTEUR

Sylvère MERCIER [pseudo :
Silvae], bibliothécaire chargé de la
médiation et des innovations
numériques à la Bibliothèque
publique d'information – Centre
Pompidou (Paris)

LIGNE ÉDITORIALE

Relais des « transformations que le
numérique insuffle aux
communautés et aux lieux qui
produisent des savoirs »

SUJETS DE PRÉDILECTION

#Médiation numérique

#Innovation

#Initiatives

#Biens Communs

#Veille

#Évaluation des bibliothèques

#Livre numérique

TWITTER : @Silvae

FACEBOOK : silvere.mercier

SLIDESHARE : bibliobsession

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Avis sur la qualité des services utilisés, enquête Paris Nanterre..	20
Figure 2 : Les services aux chercheurs dans le cycle de la recherche	20
Figure 3 : Trajectories of digital transformation	22
Figure 4 : Le cycle de la recherche	23
Figure 5 : Les droits de la propriété intellectuelle (contenu diffusé sous licence CC BY).....	26
Figure 6 : Principaux acteurs de l'accompagnement juridique universitaire .	40
Figure 7 : Principaux thèmes cités dans les entretiens qualitatifs	47
Figure 8 : Guides d'autoformation Formadoct proposés sur les thématiques juridiques (contenu placé sous licence CC BY-NC-SA 4.0).....	48
Figure 9 : Capture d'écran du module d'autoformation de l'USPC, exercice sur la propriété intellectuelle	48
Figure 10 : Guide d'autoformation proposé par les BU Lyon 2 sur le droit d'auteur (contenu diffusé sous licence CC BY-ND).....	49

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
I-CONTEXTE INITIAL	13
A) Enseignants-chercheurs et BU, reconquérir un public par l'offre de service	13
1. <i>Du service public aux services aux publics : la valeur ajoutée des bibliothèques.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Les enseignants-chercheurs, ces « usagers à part »</i>	<i>15</i>
3. <i>Les services aux chercheurs</i>	<i>19</i>
B) La place du droit dans la recherche.....	22
1. <i>Une recherche parcourue par le droit</i>	<i>22</i>
2. <i>L'exemple détaillé des données de la recherche</i>	<i>26</i>
3. <i>L'injonction politique à la science ouverte : une incitation à s'intéresser au droit ?</i>	<i>28</i>
II-UNE PLACE A PRENDRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA RECHERCHE ?	31
A) Des lacunes juridiques avérées.....	31
1. <i>Le vaste impensé des questions législatives</i>	<i>31</i>
2. <i>Le droit, ce frein à la recherche.....</i>	<i>32</i>
B) Le droit : une compétence légitime des services aux chercheurs ?.	33
1. <i>Droit et évolutions du métier de bibliothécaire</i>	<i>33</i>
2. <i>Un observatoire du discours officiel : les référentiels métiers</i>	<i>35</i>
3. <i>Les réalités de terrain</i>	<i>37</i>
L'enquête de la BSN	37
Les offres d'emploi	38
L'avis des entretiens.....	38
C) Inscrire l'offre des bibliothèques dans l'écosystème universitaire du droit.....	39
1. <i>Les acteurs de l'accompagnement juridique dans les universités françaises</i>	<i>40</i>
2. <i>Le copyright librarian, un exemple anglo-saxon</i>	<i>41</i>
3. <i>La place du bibliothécaire : un intermédiaire de proximité entre le chercheur et les autres services</i>	<i>42</i>
III - METTRE EN ŒUVRE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN BIBLIOTHÈQUE, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	44
A) Définir l'offre de service	44

1. <i>Des médiateurs juridiques pour diffuser le droit au sein des services aux chercheurs</i>	44
2. <i>Proposer différents niveaux de service</i>	45
a) Sensibiliser les chercheurs aux questions de droit en diffusant l'information	45
b) Former aux enjeux juridiques en partant des problématiques quotidiennes de la recherche	46
c) « Une question – une réponse claire » : accompagner les EC au cas par cas dans leurs projets de recherche	50
d) Mesurer les compétences.....	50
3. <i>La question du degré de préconisation</i>	51
B) Développer, entretenir et valoriser les compétences juridiques des professionnels	53
1. <i>Les motivations de la formation au droit</i>	53
2. <i>L'enjeu d'une formation constante</i>	54
3. <i>Valoriser l'expertise juridique</i>	56
CONCLUSION	59
SOURCES	61
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXES	79
TABLE DES ILLUSTRATIONS	151
TABLE DES MATIÈRES	153